

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

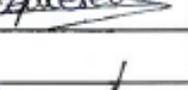
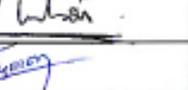
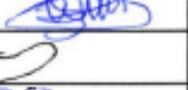
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 34
 VOTES :
 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 19 NOV. 2024

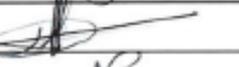
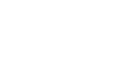
Présenté par (1)
A. le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. le 25 NOV. 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3)

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludivine	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	Absent
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
PILLON Didier	
POIRIER Georges	
PUISSON Uwenaar	
PÉNIQUEL Patrick	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200031

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BATIMENTS LA (4)

ANNEE 2024

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	6
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	21
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	23
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	26
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	28

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	34
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	36
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	38
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	39
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	40
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	42

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un régime budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-8 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec rétranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	500,00	500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		500,00	500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	59 020,00	59 020,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		59 020,00	59 020,00
TOTAL DU BUDGET (5)		59 520,00	59 520,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	55 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	26 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 778 893,69	0,00	15 000,00	15 000,00	1 793 893,69
Total des dépenses d'équipement		1 859 893,69	0,00	0,00	0,00	1 859 893,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	1 092 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	1 092 800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	6 900,00	0,00	500,00	500,00	7 400,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 959 593,69	0,00	500,00	500,00	2 960 093,69

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	171 000,00		0,00	0,00	171 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		191 000,00		0,00	0,00	191 000,00

TOTAL	3 150 593,69	0,00	500,00	500,00	3 151 093,69
--------------	---------------------	-------------	---------------	---------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 151 093,69
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	420 000,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
Total des recettes financières		420 000,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	6 900,00	0,00	500,00	500,00	7 400,00
Total des recettes réelles d'investissement		426 900,00	0,00	500,00	500,00	427 400,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 600 000,00		0,00	0,00	1 600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 620 000,00		0,00	0,00	1 620 000,00

TOTAL	1 846 900,00	0,00	500,00	500,00	1 847 400,00
--------------	---------------------	-------------	---------------	---------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 203 883,88
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 161 083,88
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 329 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 164-0.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; R 040 = DF 042 ; DI 041 = R 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 40 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération R 021 + R 040 – DI 040.

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	418 500,00	0,00	0,00	0,00	418 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	60 800,00	0,00	9 720,00	9 720,00	70 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		479 300,00	0,00	9 720,00	9 720,00	489 020,00
66	Charges financières	165 000,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	49 300,00	49 300,00	49 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		649 300,00	0,00	68 020,00	68 020,00	708 320,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
TOTAL		2 149 300,00	0,00	68 020,00	68 020,00	2 208 320,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 208 320,00

(1) Voir état I-B pour la compensation par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 878 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	1 840 734,17
Total des recettes de gestion courante		1 880 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	1 842 734,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		96 800,00	96 800,00	96 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 880 514,17	0,00	68 020,00	68 020,00	1 938 534,17
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	171 000,00		0,00	0,00	171 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		171 000,00		0,00	0,00	171 000,00
TOTAL		2 051 514,17	0,00	68 020,00	68 020,00	2 119 534,17
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						87 786,83
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 208 320,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 328 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RP 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RP 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-15 000,00	0,00	-15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	15 000,00	0,00	15 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépreciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
190	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	500,00	0,00	500,00
481	Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
60	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	500,00	0,00	500,00
*				0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
*				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				500,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	9 720,00	0,00	9 720,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	49 300,00	0,00	49 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	68 020,00	0,00	68 020,00
*				0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
*				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				68 020,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
16 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(9) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	500,00	0,00	500,00
451 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	500,00	0,00	500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	-37 780,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	96 800,00	0,00	96 800,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	58 020,00	0,00	58 020,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 58 020,00

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).
 (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
DÉPENSES									
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
TOTAL	3 150 583,69	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
D18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 000,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 778 893,69	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	1 859 893,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 092 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières	1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 900,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
Total des dépenses réelles	2 959 583,69	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	171 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (8)	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	191 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)									0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									500,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (ZI 040 + RP 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (ZI 041 + RP 041).
 (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 345 900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	6 900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles	426 900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 520 000,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)					0,00
Affectation au compte 1068 (9)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R) 040 = D) 042.
(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre et le collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R) 041.
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
TOTAL	3 150 593,69	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
2031	Frais d'études	55 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 778 893,69	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
2313	Constructions	1 771 449,18	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	7 444,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	1 858 893,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	951 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	141 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA réglé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses financières	1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	6 900,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00
45811	OPE CPT TIERS DEP	6 900,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00
Total des dépenses réelles	2 558 593,69	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	171 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	171 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13011	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13012	Subv. transf. Régions	78 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13013	Subv. transf. Départements	47 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13018	Autres subventions d'équipement transf.	6 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	20 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	191 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OJ 040 = RF 040).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OJ 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 946 900,00	0,00	500,00	500,00	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles		426 900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30 000,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	5 000,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	8 000,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	125 000,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	1 192 000,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	128 000,00		0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	32 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	3 000,00		0,00	0,00	0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 520 000,00		0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (8) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DF 041 = RI 041).
 (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 149 300,00	0,00	0,00	59 020,00	59 020,00	0,00	59 020,00	59 020,00
011	Charges à caractère général (4)	418 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	60 800,00	0,00	0,00	9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		479 300,00	0,00	0,00	9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00
66	Charges financières	166 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			49 300,00	49 300,00		49 300,00	49 300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		170 000,00	0,00	0,00	49 300,00	49 300,00		49 300,00	49 300,00
Total des dépenses réelles		649 300,00	0,00	0,00	59 020,00	59 020,00	0,00	59 020,00	59 020,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									59 020,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	2 051 514,17	0,00	59 020,00	59 020,00	59 020,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 878 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	-37 780,00
	Total des recettes de gestion des services	1 880 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	-37 780,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		96 800,00	96 800,00	96 800,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	96 800,00	96 800,00	96 800,00
	Total des recettes réelles	1 880 514,17	0,00	59 020,00	59 020,00	59 020,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	171 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	171 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	59 020,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RP 042 - Cf 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 149 300,00	0,00	0,00	59 020,00	59 020,00	0,00	59 020,00	59 020,00
011	Charges à caractère général (5)	418 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	43 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	21 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	87 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de télécommunications	19 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	144 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	60 800,00	0,00	0,00	9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00
6542	Créances éteintes	60 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		479 300,00	0,00	0,00	9 720,00	9 720,00	0,00	9 720,00	9 720,00
66	Charges financières	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			49 300,00	49 300,00		49 300,00	49 300,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			49 300,00	49 300,00		49 300,00	49 300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		170 000,00	0,00	0,00	49 300,00	49 300,00		49 300,00	49 300,00
Total des dépenses réelles		649 300,00	0,00	0,00	59 020,00	59 020,00	0,00	59 020,00	59 020,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6611	Dot. amort. Immos incorporelles	1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	42 077,90
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 077,90
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II	
TOTAL		2 051 514,17	0,00	59 020,00	59 020,00	59 020,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RGA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 878 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	-37 780,00
752	Revenus des Immeubles	1 146 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	635 004,17	0,00	-38 580,00	-38 580,00	-38 580,00
75888	Autres	97 300,00	0,00	800,00	800,00	800,00
Total des recettes de gestion des services		1 880 514,17	0,00	-37 780,00	-37 780,00	-37 780,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	96 800,00	96 800,00	96 800,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	96 800,00	96 800,00	96 800,00
Total des recettes réelles		1 880 514,17	0,00	59 020,00	59 020,00	59 020,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RP 042 = DI 040) (RP 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-6 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Culf., vie soo., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	2 833 828,72	0,00	0,00	0,00	10 000,00	41 821,95	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 092 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 541 026,72	0,00	0,00	0,00	10 000,00	34 521,95	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00
034	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	274 346,02	0,00	0,00		2 960 083,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 092 800,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	26 000,00	0,00	0,00		26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	208 346,02	0,00	0,00		1 793 893,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		7 400,00
	RECETTES	0,00	420 000,00	0,00	0,00		427 400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	420 000,00	0,00	0,00		420 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		7 400,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-6 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	174 720,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	64 600,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	64 600,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	9 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6686	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	664 024,17	0,00	0,00	0,00	10 000,00	137 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	597 224,17	0,00	0,00	0,00	10 000,00	137 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	96 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	6 Aménagement des terrains et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	486 000,00	0,00	0,00		708 320,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	349 900,00	0,00	0,00		418 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	60 800,00	0,00	0,00		70 520,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		165 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	49 300,00	0,00	0,00		49 300,00
	RECETTES	0,00	0,00	1 088 610,00	0,00	0,00		1 898 634,17
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00		2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 096 510,00	0,00	0,00		1 840 734,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		96 800,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	49 300,00		126 715,00	176 015,00	96 800,00	79 215,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	49 300,00		126 715,00	176 015,00	96 800,00	79 215,00
Impayés	49 300,00	25/11/2024	126 715,00	176 015,00	96 800,00	79 215,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	49 300,00		126 715,00	176 015,00	96 800,00	79 215,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	49 300,00		126 715,00	176 015,00	96 800,00	79 215,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Intitulé de l'opération : OPE CPT TIERS DEP			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	28 583,33	0,00	500,00	500,00
45811 (5)	28 583,33	0,00	500,00	500,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 701)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	28 583,33	0,00	500,00	500,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 0742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2703)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 2	Intitulé de l'opération : OPE CPT TIERS REC			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 701)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	28 583,33	0,00	500,00	500,00
45822 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	28 583,33	0,00	500,00	500,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 0742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2703)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	28 583,33	0,00	500,00	500,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 203 633,69	0,00	0,00	1 203 633,69
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-112 866,97	0,00	0,00	-112 866,97
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 090 826,72	0,00	0,00	1 090 826,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 090 826,72	0,00	0,00	1 090 826,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 090 826,72	0,00	0,00	1 090 826,72

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 263 800,00	0,00	0,00	1 263 800,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 920 000,00	0,00	0,00	1 920 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	656 200,00	0,00	0,00	656 200,00

(1) Eléments à compiler uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "l'équilibre budgétaire - Dépenses" et "l'équilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 1 263 800,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 092 800,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	951 100,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	141 700,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		171 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cote résultat	171 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C13

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 920 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10225	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13145	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13155	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13245	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13255	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres Immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 920 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
100	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres Immobilisations financières			
28...	Amortissement des Immobilisations			
2604132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30 000,00	0,00	0,00
26041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
26041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	8 000,00	0,00	0,00
26126	Autres aménagements de terrains	125 000,00	0,00	0,00
261321	Immeubles de rapport	1 102 000,00	0,00	0,00
261352	Bâtiments privés	128 000,00	0,00	0,00
261532	Réseaux d'assainissement	32 000,00	0,00	0,00
26158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	3 000,00	0,00	0,00
2617321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	4 000,00	0,00	0,00
261838	Autre matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00
261848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
26188	Autres Immo. corporelles	1 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	420 000,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - BATIMENTS LA - DM - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
 (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

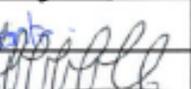
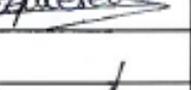
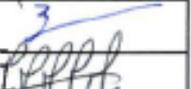
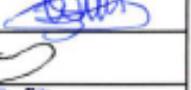
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 4

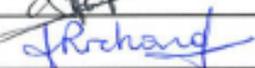
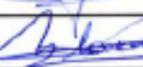
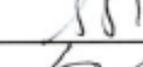
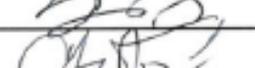
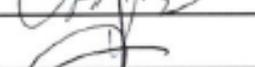
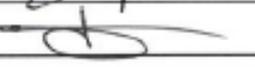
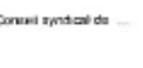
Date de convocation : 19 NOV. 2024

Présenté par (1).
 A , le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 25 NOV. 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	
LHOTELIER Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LOISEAU Céline		
MARQUET Mickaël		
MICHEL Louis	Absent	
MORAND Éric		
MOREL Jean-Bernard		
MORIN Patrice		
OGBI Kamel		
PAILLARD Michel		
PAILLARD Vincent		
PARIS Éric		
PETRON Camille		
PILLON Didier		
POIRIER Georges		
PUISSON Uweaer		
PÉNIGUEL Patrick		
RICHARD Damien		
RICHARD Jocelyne		
ROBIN Fabien		
ROCHERULLÉ Michel		
ROULLIER Anthony		
SEGRETAIN Corinne		
SOULTANI Samia		
THIOT Jean-Pierre		
TOQUET Guy		
TRAVERS Gérard		
VIELLE Sylvie		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008339200049	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC LAVAL AGGLOMERATION
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LAVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (2)

BUDGET : TRANSPORTS LA (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit de budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 17

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 22

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT, la maitrise qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° de).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	786 050,00
	786 050,00	786 050,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	786 050,00
		786 050,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-830 500,00
	-830 500,00	-830 500,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-830 500,00
		-830 500,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	-44 450,00
		-44 450,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	18 885 449,00	0,00	1 706 400,00	1 706 400,00	20 591 849,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	393 980,00	0,00	-130 000,00	-130 000,00	263 980,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	487 512,37	0,00	0,00	0,00	487 512,37
Total des dépenses de gestion des services		19 766 941,37	0,00	1 576 400,00	1 576 400,00	21 343 341,37
66	Charges financières	182 000,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
67	Charges exceptionnelles	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		347 950,00	347 950,00	347 950,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		19 993 941,37	0,00	1 924 350,00	1 924 350,00	21 918 291,37
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 138 044,61		-1 138 300,00	-1 138 300,00	44,61
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 585 000,00		0,00	0,00	1 585 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 723 044,61		-1 138 300,00	-1 138 300,00	1 585 044,61
TOTAL		22 717 285,98	0,00	786 050,00	786 050,00	23 503 335,98

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 503 335,98
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200 700,00	0,00	88 280,00	88 280,00	2 288 980,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	11 268 000,00	0,00	353 270,00	353 270,00	11 621 270,00
74	Subventions d'exploitation	8 588 280,00	0,00	0,00	0,00	8 588 280,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 056 980,00	0,00	441 550,00	441 550,00	22 508 530,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	343 000,00	343 000,00	343 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		22 056 980,00	0,00	786 050,00	786 050,00	22 853 030,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	273 000,00		0,00	0,00	273 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		273 000,00		0,00	0,00	273 000,00
TOTAL		22 339 980,00	0,00	786 050,00	786 050,00	23 126 030,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	377 305,98
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 503 335,98
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 312 044,61	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Cf. Modalité de vote I.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.
- (6) DE 022 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 022 + DE 042 = RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	124 270,00	0,00	0,00	0,00	124 270,00
21	Immobilisations corporelles	5 354 757,40	0,00	-750 500,00	-750 500,00	4 604 257,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 723 001,39	0,00	-80 000,00	-80 000,00	2 643 001,39
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 202 028,79	0,00	-830 500,00	-830 500,00	7 371 528,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 368 400,00	0,00	0,00	0,00	1 368 400,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 368 400,00	0,00	0,00	0,00	1 368 400,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 570 428,79	0,00	-830 500,00	-830 500,00	8 739 928,79
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	273 000,00		0,00	0,00	273 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 573 000,00		0,00	0,00	1 573 000,00
	TOTAL	11 143 428,79	0,00	-830 500,00	-830 500,00	10 312 928,79
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 312 928,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	4 208 235,90	0,00	0,00	0,00	4 208 235,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 854 954,03	0,00	307 800,00	307 800,00	3 162 754,03
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 063 189,93	0,00	307 800,00	307 800,00	7 368 989,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 063 189,93	0,00	307 800,00	307 800,00	7 368 989,93
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 138 344,61		-1 138 300,00	-1 138 300,00	44,61
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 585 000,00		0,00	0,00	1 585 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 300 000,00		0,00	0,00	1 300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 023 344,61		-1 138 300,00	-1 138 300,00	2 885 044,61
	TOTAL	11 086 534,54	0,00	-830 500,00	-830 500,00	10 256 044,54
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						58 884,25
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 312 928,79

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM (projet de budget) - 2024

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

1 312 044,61

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; RI 040 - DE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 706 400,00		1 706 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-130 000,00		-130 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	347 950,00	0,00	347 950,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-1 138 300,00	-1 138 300,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 924 350,00	-1 138 300,00	786 050,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	786 050,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-750 500,00	0,00	-750 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-80 000,00	0,00	-80 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-830 500,00	0,00	-830 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-830 500,00
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 280,00		88 280,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	353 270,00		353 270,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	343 000,00	0,00	343 000,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	1 500,00	0,00	1 500,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	786 050,00	0,00	786 050,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	786 050,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	307 800,00	0,00	307 800,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-1 138 300,00	-1 138 300,00
	Recettes d'investissement – Total	307 800,00	-1 138 300,00	-830 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-830 500,00
---	--------------------

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM (projet de budget) - 2024

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	18 885 448,00	1 706 400,00	1 706 400,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	2 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	16 320 890,00	1 641 400,00	1 641 400,00
6132	Locations immobilières	17 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
6166	Maintenance	195 100,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct*	5 860,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	109 938,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	7 900,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	95 000,00	-6 500,00	-6 500,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00
6256	Missions	100,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	1 300,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	84 000,00	71 500,00	71 500,00
6288	Autres	70,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	393 980,00	-130 000,00	-130 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	83 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	182 420,00	-130 000,00	-130 000,00
6413	Primes et gratifications	39 900,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	2 600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	37 200,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 400,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 200,00	0,00	0,00
6458	Cotisal* autres organismes sociaux	1 150,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	960,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 800,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	467 512,37	0,00	0,00
65712	Subv. équipt Régions	252 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. exploitat* personne droit privé	235 182,37	0,00	0,00
6586	Autres ch. diverses de gestion courante	330,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		19 766 941,37	1 576 400,00	1 576 400,00
66	Charges financières (b) (8)	182 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6628	Autre	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	45 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	347 950,00	347 950,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	0,00	4 350,00	4 350,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	343 600,00	343 600,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		19 993 941,37	1 924 350,00	1 924 350,00
023	Virement à la section d'investissement	1 138 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	1 585 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 585 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 723 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 723 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	22 717 285,98	786 050,00	786 050,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			786 050,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	50 958,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 958,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est rattaché au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 42.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
613	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200 700,00	88 280,00	88 280,00
7061	Transport de voyageur	2 199 700,00	88 280,00	88 280,00
7083	Locations diverses	1 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	11 268 000,00	353 270,00	353 270,00
734	Versement de mobilité	11 268 000,00	353 270,00	353 270,00
74	Subventions d'exploitation	8 588 280,00	0,00	0,00
7471	Subv. exploitat* État	770 220,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat* Régions	2 178 900,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat* Départements	15 000,00	0,00	0,00
7476	Subv. exploitat* Autres EPL	36 160,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	5 600 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 613 + 70 + 73 + 74 + 75		22 068 980,00	441 550,00	441 550,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	343 000,00	343 000,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	0,00	343 000,00	343 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	1 500,00	1 500,00
7817	Rep. dépréciat* actifs circulants	0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		22 068 980,00	786 050,00	786 050,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	273 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cote résul	273 000,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		273 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 339 980,00	786 050,00	786 050,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
+	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	786 050,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.
 (2) cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'est pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
 (7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	124 270,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	89 270,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	35 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 354 757,40	-750 500,00	-750 500,00
2135	Installations générales, agencements	510 000,00	-400 000,00	-400 000,00
2181	Installat° générales, agencements	387 580,40	-180 000,00	-180 000,00
2182	Matériel de transport	3 570 000,00	129 500,00	129 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 597,60	0,00	0,00
2184	Mobilier	131 084,80	0,00	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	754 494,60	-300 000,00	-300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 723 001,39	-80 000,00	-80 000,00
2313	Constructions	2 723 001,39	-80 000,00	-80 000,00
	Total des dépenses d'équipement	8 202 028,79	-830 500,00	-830 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 388 400,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	897 300,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	171 100,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	200 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (R/A, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 388 400,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	9 570 428,79	-830 500,00	-830 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	273 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	273 000,00	0,00	0,00
13911	Sub. équip° opte résultat. Etat	117 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équip° opte résultat. Régions	77 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équip° opte résultat. Départements	12 000,00	0,00	0,00
13917	Sub. équip° opte résultat. Budget communaut	33 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	34 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 300 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	990 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	310 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 573 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	11 143 428,79	-830 500,00	-830 500,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-830 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CV 040 = /R/ 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CV 041 = /R/ 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	4 206 235,90	0,00	0,00
1311	Subv. éqpt Etat et établ. Nationaux	1 618 235,90	0,00	0,00
1312	Subv. éqpt Régions	1 088 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. éqpt Départements	1 500 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 854 964,03	307 800,00	307 800,00
1641	Emprunts en euros	2 854 964,03	307 800,00	307 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	7 061 199,93	307 800,00	307 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (R.A. règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	7 061 199,93	307 800,00	307 800,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 138 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
040	Opérat* entre transfert entre sections (6) (7)	1 585 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	24 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	206 000,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction soi d'autrui	5 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	12 000,00	0,00	0,00
28161	Installations générales, agencements	23 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 131 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	37 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	138 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 723 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 300 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandés immo. incorp.	1 300 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 023 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	11 084 544,54	-830 500,00	-830 500,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-830 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) cf. Modalité de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	4 350,00		0,00	4 350,00	0,00	4 350,00
Provision CET 2024	4 350,00	25/11/2024	0,00	4 350,00	0,00	4 350,00
Dépréciations (2)	343 600,00		1 500,00	345 100,00	1 500,00	343 600,00
Impayés	343 600,00	25/11/2024	1 500,00	345 100,00	1 500,00	343 600,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	347 950,00		1 500,00	349 450,00	1 500,00	347 950,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	58 884,25	0,00	0,00	58 884,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	2 247 207,11	0,00	0,00	2 247 207,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 306 091,36	0,00	0,00	2 306 091,36

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+RS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 306 091,36	0,00	0,00	2 306 091,36
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 306 091,36	0,00	0,00	2 306 091,36

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 441 400,00	0,00	0,00	1 441 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 723 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00	1 585 044,61
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 281 944,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00	143 644,61

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM - 2024

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

LAVAL AGGLOMERATION - TRANSPORTS LA - DM (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 441 400,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 168 400,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	997 300,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat" afférentes à l'emprunt	171 100,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		273 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cote résultat	273 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 723 344,61	-1 138 300,00	VI -1 138 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 723 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	24 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	206 000,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction soi d'autrui	5 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	12 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	23 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 131 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	37 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	138 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat ⁿ des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 138 344,61	-1 138 300,00	-1 138 300,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		Restes à financer au-delà de N (3)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	
D 13-BUS 2012/1 BUS 2012-2016	7 068 400,00	0,00	7 068 400,00	6 596 081,59	0,00	0,00
D 22-BUS 2021/1 BUS 2022-2030	14 380 000,00	0,00	14 380 000,00	3 268 639,99	3 570 000,00	0,00
D 22 STATION 2022/1 STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQUE - GAZ	4 430 000,00	0,00	4 430 000,00	606 371,66	1 730 000,00	0,00
D 14-BAEV 2014/1 SYSTEME INFORMATION VOYAGEURS BILLETIQUE	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00	669 093,71	200 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

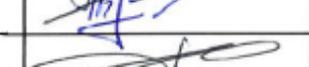
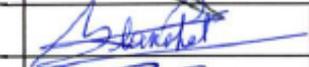
V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

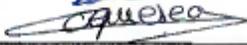
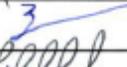
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES :
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstentions : 4

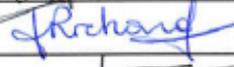
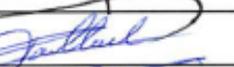
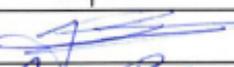
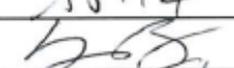
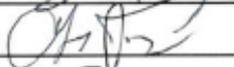
Date de convocation : 19 NOV. 2024

Présenté par (1),
A , le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le 25 NOV. 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Oliver	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
CHAUVÉLIER Lucie		
CHESNEL Annette		Absente
CLAVREUL Marie-Cécile		
COIGNARD Jean-Marc		
COQUEREAU Noémie		
D'AGOSTINO Vincent		
DAVOUST Nadège		
DESTAIS Sébastien		
DEULOFEU Jean-Louis		
DEULOFEU Nicolas		Absent
DROGUET Christine		
DUBOIS Christine		
EYMON Isabelle		
FERRON Béatrice		
FLÉCHARD Bruno		
FOUGERAY Isabelle		
FRANÇOIS Marjorie		
GALLACIER Dominique		
GARNIER Caroline		
GRANDIÈRE Chantal		
GUESNÉ Pierrick		
HOYAUX Georges		
JANVIER Anne-Marie		
LE GAL-HUAUMÉ Paul		
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure		
LE RIDOU Fabienne		
LEDUC Ludivine		
LEFORT Christian		
LHOTELLIER Hervé		

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LOISEAU Céline		
MARQUET Mickaël		
MICHEL Louis	Absent	
MORAND Éric		
MOREL Jean-Bernard		
MORIN Patrice		
OGBI Kamel		
PAILLARD Michel		
PAILLARD Vincent		
PARIS Éric		
PETRON Camille		
PILLON Didier		
POIRIER Georges		
POISSON Gwénaél		
PÉNIGUEL Patrick		
RICHARD Damien		
RICHARD Jocelyne		
ROBIN Fabien		
ROCHERULLÉ Michel		
ROULLIER Anthony		
SEGRETAIN Corinne		
SOULTANI Samia		
THIOT Jean-Pierre		
TOQUET Guy		
TRAVERS Gérard		
VIELLE Sylvie		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200056

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : DECHETS LA (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	6
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	21
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	23
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	26
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	29

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Ent de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Ent de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Ent de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Ent de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Ent de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	35
B3.2 - Emplacement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	37
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	38
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	39
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non dirigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	41

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'Als en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
<p>I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 7,5% - Investissement : 7,5% <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058) (1)	-36 000,00	-36 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	-36 000,00	-36 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	18 600,00	18 600,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	18 600,00	18 600,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	-17 400,00	-17 400,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	46 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	196 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 754 908,93	0,00	-150 000,00	-150 000,00	3 604 908,93
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	419 715,27	0,00	-36 000,00	-36 000,00	383 715,27
Total des dépenses d'équipement		4 220 624,20	0,00	-36 000,00	-36 000,00	4 184 624,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	204 000,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		204 000,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 424 624,20	0,00	-36 000,00	-36 000,00	4 388 624,20

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	19 000,00		0,00	0,00	19 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		319 000,00		0,00	0,00	319 000,00

TOTAL	4 743 624,20	0,00	-36 000,00	-36 000,00	4 707 624,20
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 707 624,20
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	73 820,00	73 820,00	73 820,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	73 820,00	73 820,00	73 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	885 574,32	0,00	0,00	0,00	885 574,32
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 186 574,32	0,00	0,00	0,00	1 186 574,32
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 186 574,32	0,00	73 820,00	73 820,00	1 260 394,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 364 121,93		-109 820,00	-109 820,00	1 254 301,93
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 206 000,00		0,00	0,00	1 206 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 870 121,93		-109 820,00	-109 820,00	2 760 301,93

TOTAL	4 056 696,25	0,00	-38 000,00	-38 000,00	4 018 696,25
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	887 927,86
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 707 624,20
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 441 301,93
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Seuf 165, 166 et 16440.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retraxe les travaux d'investissement réels sur les biens reçus en affectation. En recette, il retraxe, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RF 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	9 986 022,81	0,00	30 000,00	30 000,00	10 016 022,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 840 790,00	0,00	60 000,00	60 000,00	2 900 790,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	66 665,00	0,00	0,00	0,00	66 665,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 883 477,81	0,00	90 000,00	90 000,00	12 983 477,81
66	Charges financières	20 400,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	38 420,00	38 420,00	38 420,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 923 877,81	0,00	128 420,00	128 420,00	13 062 297,81
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 264 121,93	0,00	-109 820,00	-109 820,00	1 264 301,93
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 206 000,00	0,00	0,00	0,00	1 206 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 570 121,93	0,00	-109 820,00	-109 820,00	2 460 301,93
TOTAL		16 483 899,74	0,00	18 800,00	18 800,00	16 512 699,74
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						16 512 699,74

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RP 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 150,00	0,00	0,00	0,00	515 150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 682 185,00	0,00	0,00	0,00	10 682 185,00
74	Dotations et participations (4)	1 819 350,00	0,00	0,00	0,00	1 819 350,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	606 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	621 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 827 886,00	0,00	16 000,00	16 000,00	13 842 886,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 827 886,00	0,00	18 600,00	18 600,00	13 848 286,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	19 000,00		0,00	0,00	19 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 000,00		0,00	0,00	19 000,00

TOTAL	13 848 886,00	0,00	18 600,00	18 600,00	13 886 286,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 847 314,74
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 512 686,74
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 441 301,83	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	150 000,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-150 000,00	0,00	-150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-36 000,00	0,00	-36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
30	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
451	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
60	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-36 000,00	0,00	-36 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE **0,00**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES -36 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	60 000,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	38 420,00	0,00	38 420,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	-109 820,00	-109 820,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	128 420,00	-109 820,00	18 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE **0,00**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 18 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – RECETTES				D2
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (reques) (3)	0,00	0,00	0,00	
16 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	73 820,00	0,00	73 820,00	
18 Opé de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00	
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00	
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	
451 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00	
69 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		-109 820,00	-109 820,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Recettes d'investissement – Total	73 820,00	-109 820,00	-36 000,00	
				*
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				*
R 1088 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-36 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00	
016 APA	0,00		0,00	
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00	
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00	
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00	
72 Production immobilisée		0,00	0,00	
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00	
731 Fiscalité locale	0,00		0,00	
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00	
75 Autres produits de gestion courante (8)	15 800,00	0,00	15 800,00	
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00	
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 600,00	0,00	3 600,00	
79 Transferts de charges		0,00	0,00	
Recettes de fonctionnement – Total	18 800,00	0,00	18 800,00	
				*
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				18 800,00

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).
 (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 743 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 754 908,93	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	419 715,27	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 220 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 424 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	319 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								-36 000,00

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Voir l'état IV-05 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 • FF 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 • FI 041).
 (9) Le solde d'excécution reporté est le résultat comptable de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 170 121,93	0,00	-36 000,00	-36 000,00	-36 000,00
D18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	73 820,00	73 820,00	73 820,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	73 820,00	73 820,00	73 820,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		300 000,00	0,00	73 820,00	73 820,00	73 820,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 304 121,03		-109 820,00	-109 820,00	-109 820,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (9)	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 870 121,83		-109 820,00	-109 820,00	-109 820,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						-36 000,00

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 + CR/ 042).

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CR/ 041 + R/ 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204A.

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 743 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
2031	Frais d'études	43 900,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 754 908,93	0,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00
2111	Terrains nus	700 000,00	0,00		-150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 299 739,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	9 942,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 449,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 740 776,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	419 715,27	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00
2313	Constructions	77 138,03	0,00		-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00
2315	Instal., matériel et outill. technique	342 577,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 220 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	204 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	204 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 424 624,20	0,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00	0,00	-36 000,00	-36 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	19 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	19 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13011	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13012	Subv. transf. Régions	8 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13013	Subv. transf. Départements	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13018	Autres subventions d'équipement transf.	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	300 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		319 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a eu de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 + RI 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 + RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2204.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vota)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 170 121,93	0,00	-36 000,00	-36 000,00	-36 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	73 820,00	73 820,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	73 820,00	73 820,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	73 820,00	73 820,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		300 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		300 000,00	0,00	73 820,00	73 820,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 304 121,93	0,00	-109 820,00	-109 820,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 000,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 000,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	20 000,00	0,00	0,00	0,00
28145	Construct* soi autrui - installat* génér.	4 000,00	0,00	0,00	0,00
281508	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 000,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménage divers	80 000,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	300 000,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	12 000,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	653 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vota)
		I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 870 121,93	-109 820,00	-109 820,00	-109 820,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 1648.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040) = DF 042.

(8) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DF 041) = R/041.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
	TOTAL	15 493 999,74	0,00	0,00	18 600,00	18 600,00	0,00	18 600,00	18 600,00
011	Charges à caractère général (4)	9 986 022,81	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 840 790,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	66 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	12 893 477,81	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
66	Charges financières	20 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			38 420,00	38 420,00		38 420,00	38 420,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	30 400,00	0,00	0,00	38 420,00	38 420,00		38 420,00	38 420,00
	Total des dépenses réelles	12 923 877,81	0,00	0,00	128 420,00	128 420,00	0,00	128 420,00	128 420,00
023	Virement à la section d'investissement	1 304 121,93			-109 820,00	-109 820,00		-109 820,00	-109 820,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 570 121,93			-109 820,00	-109 820,00		-109 820,00	-109 820,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									18 600,00

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		13 646 685,00	0,00	18 600,00	18 600,00	18 600,00
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 682 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 819 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	606 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		13 527 685,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Total des recettes réelles		13 527 685,00	0,00	18 600,00	18 600,00	18 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	19 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 000,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						18 600,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = Cf 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 004 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		15 493 999,74	0,00	0,00	18 600,00	18 600,00	0,00	18 600,00	18 600,00
011	Charges à caractère général (5)	9 986 022,61	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60511	Eau et assainissement	4 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	113 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 805 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	126 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	8 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	34 770,53	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	79 292,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	125 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	339 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	26 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 520,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 840 790,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	157 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 447 040,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
64112	SFT, Indemnité de résidence	13 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	13 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres Indemnités	251 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	139 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	286 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	466 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 950,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	66 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances étalées	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	60 115,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 893 477,81	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
66	Charges financières	20 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			38 420,00	38 420,00		38 420,00	38 420,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			27 390,00	27 390,00		27 390,00	27 390,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			11 030,00	11 030,00		11 030,00	11 030,00
022	Dépenses Imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		30 400,00	0,00	0,00	38 420,00	38 420,00		38 420,00	38 420,00
Total des dépenses réelles		12 923 877,81	0,00	0,00	128 420,00	128 420,00	0,00	128 420,00	128 420,00
023	Virement à la section d'investissement	1 304 121,93			-109 820,00	-109 820,00		-109 820,00	-109 820,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos Incorporables	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 570 121,93			-109 820,00	-109 820,00		-109 820,00	-109 820,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	5 315,31
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 315,31
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = R 043) (DF 043 = R 043).

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	13 646 685,00	0,00	18 600,00	18 600,00	18 600,00
013	Atténuations de charges (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	515 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	10 682 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	10 682 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 819 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	24 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 794 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	606 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75888	Autres	606 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes de gestion des services	13 627 685,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00
	Total des recettes réelles	13 627 685,00	0,00	18 600,00	18 600,00	18 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	19 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	19 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	19 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									IV
									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	4 388 824,20	0,00		4 388 824,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	204 000,00	0,00		204 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	196 000,00	0,00		196 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 604 908,93	0,00		3 604 908,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	383 715,27	0,00		383 715,27
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 268 984,32	0,00		1 268 984,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 185 574,32	0,00		1 185 574,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	73 820,00	0,00		73 820,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

		IV – ANNEXES								IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RBA / Régularisation de RM)	4-3 APA	
DEPENSES		38 420,00	27 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	26 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	38 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		10 886 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	10 682 185,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

		IV – ANNEXES							IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RBA / Régularisation de RM	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	12 888 827,81	0,00		13 062 297,81	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	10 016 022,81	0,00		10 016 022,81	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 874 090,00	0,00		2 900 790,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	66 115,00	0,00		66 665,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	20 400,00	0,00		20 400,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		38 420,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 980 600,00	0,00		13 849 296,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	515 150,00	0,00		515 150,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 682 185,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	1 819 350,00	0,00		1 819 350,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	621 000,00	0,00		621 000,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 600,00	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	27 380,00		0,00	27 380,00	0,00	27 380,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	27 380,00		0,00	27 380,00	0,00	27 380,00
Provision CET 2024	27 390,00	25/11/2024	0,00	27 390,00	0,00	27 390,00
Dépréciations (3)	11 030,00		6 600,00	18 630,00	3 800,00	12 830,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	11 030,00		6 600,00	18 630,00	3 800,00	12 830,00
Impôts	11 030,00	25/11/2024	5 500,00	16 530,00	3 600,00	12 930,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	38 420,00		6 600,00	43 920,00	3 800,00	40 320,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Page 35

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	38 420,00		6 600,00	43 920,00	3 800,00	40 320,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	687 927,95	0,00	0,00	687 927,95
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 573 502,27	0,00	0,00	-1 573 502,27
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-885 574,32	0,00	0,00	-885 574,32

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	885 574,32	0,00	0,00	885 574,32
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-885 574,32	0,00	0,00	-885 574,32
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	223 000,00	0,00	0,00	223 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 870 121,93	-109 820,00	-109 820,00	2 760 301,93
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 647 121,93	-109 820,00	-109 820,00	2 537 301,93

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes".

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 223 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		204 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	204 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépense et transferts à déduire des ressources propres (B)		19 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
130	Subv. invest. transférées cpte résultat	19 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 870 121,93	-109 820,00	VI -109 820,00
Ressources propres externes de l'année (a)		300 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 570 121,93	-109 820,00	-109 820,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	29 000,00	0,00	0,00
28145	Construct* sol autrui - Installat* géné.	4 000,00	0,00	0,00
281508	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00	0,00	0,00
28158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	4 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	85 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	395 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	12 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
28188	Autres Immo. corporelles	653 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matères premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			

LAVAL AGGLOMERATION - DECHETS LA - DM (projet de budget) - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 364 121,93	-109 820,00	-109 820,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 30, 401, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 30, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets regroupés les dépenses et les recettes d'un bâtiment ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

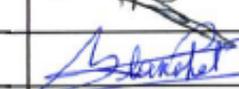
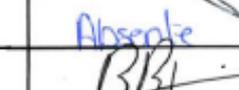
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 71

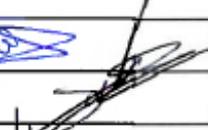
VOTES :
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstentions : 4

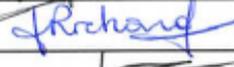
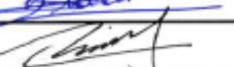
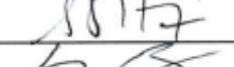
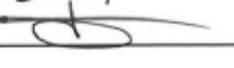
Date de convocation : 19 NOV. 2024

Présenté par (1),
 A , le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 25 NOV. 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	Absent
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	Absent
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludivine	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LOISEAU Céline		
MARQUET Mickaël		
MICHEL Louis	Absent	
MORAND Éric		
MOREL Jean-Bernard		
MORIN Patrice		
OGBI Kamel		
PAILLARD Michel		
PAILLARD Vincent		
PARIS Éric		
PETRON Camille		
PILLON Didier		
POIRIER Georges		
POISSON Gwénaél		
PÉNIGUEL Patrick		
RICHARD Damien		
RICHARD Jocelyne		
ROBIN Fabien		
ROCHERULLÉ Michel		
ROULLIER Anthony		
SEGRETAINE Corinne		
SOULTANI Samia		
THIOT Jean-Pierre		
TOQUET Guy		
TRAVERS Gérard		
VIELLE Sylvie		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200064

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : LAVAL VIRTUAL CENTER LA (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	Sans Objet
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	5
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	8
D1 - Balance générale - Dépenses	10
D2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	14
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	18
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées au AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	20
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	22
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	25
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	27

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	29
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	33
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	35
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	36
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	37
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non dirigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	38

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », ainsi les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
<p>I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : 7,5% - Investissement : 7,5% <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	398 400,00	0,00	0,00	0,00	398 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		398 400,00	0,00	0,00	0,00	398 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		428 400,00	0,00	0,00	0,00	428 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
TOTAL		478 400,00	0,00	0,00	0,00	478 400,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						143 878,01
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						618 878,01

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retraxe les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retraxe, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	143 576,01	0,00	0,00	0,00	143 576,01
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		143 576,01	0,00	0,00	0,00	143 576,01
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		143 576,01	0,00	0,00	0,00	143 576,01

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	201 400,00		0,00	0,00	201 400,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	276 000,00		0,00	0,00	276 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		476 400,00		0,00	0,00	476 400,00

TOTAL	618 976,01	0,00	0,00	0,00	618 976,01
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 976,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	428 400,00
--	-------------------

(1) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Seul 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		590 500,00	0,00	0,00	0,00	590 500,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		640 500,00	0,00	0,00	0,00	640 500,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	201 400,00		0,00	0,00	201 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (6)	276 000,00		0,00	0,00	276 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		476 400,00		0,00	0,00	476 400,00

TOTAL	1 118 900,00	0,00	0,00	0,00	1 118 900,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 118 900,00
--	---------------------

(1) Voir état I-5 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RI 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le débit du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Recets à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Abédiations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	1 038 304,38
Total des recettes de gestion courante		1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	1 038 304,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		13 900,00	13 900,00	13 900,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 052 204,38	0,00	0,00	0,00	1 062 204,38

042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (5)	48 000,00		0,00	0,00	48 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		48 000,00		0,00	0,00	48 000,00

TOTAL	1 100 204,38	0,00	0,00	0,00	1 100 204,38
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	18 886,82
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 118 900,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	428 400,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-3 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépreciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
190	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
451	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
69	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
			*	
	D.001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			-	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00
			*	
	D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			-	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 010.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

(7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
16 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cote de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	-13 900,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	13 900,00	0,00	13 900,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **0,00**

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204A.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			III = I + II
TOTAL	476 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	398 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	398 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	428 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (21 040 = Rf 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (21 041 = Rf 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	476 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1686 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	201 400,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	275 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		476 400,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 040 = 01 042).

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 041 = 01 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2204.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
TOTAL	476 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	398 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	398 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses Imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	398 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	428 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Reprise sur autofinancement antérieur	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
13011	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	23 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13012	Subv. transf. Régions	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		48 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a eu de l'ordre pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 + RI 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 004 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 + RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	476 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	Virement de la section de fonctionnement	201 400,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	275 000,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	16 000,00	0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	173 000,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	80 000,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre					
		476 400,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R 040 - DF 042).

(8) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Cf 041 - R 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I				II			III = I + II
TOTAL		1 116 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		590 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		640 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	201 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	275 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		476 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									0,00

(1) Voir #let I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 100 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00
Total des recettes de gestion des services		1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		13 900,00	13 900,00	13 900,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	13 900,00	13 900,00	13 900,00
Total des recettes réelles		1 052 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	48 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		48 000,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						0,00

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 116 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	19 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	560 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		590 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		640 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	201 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	275 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles	275 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre Intérieur de la section (5) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		476 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	14 534,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 534,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (OP 042 = JF 040) (OP 043 = JF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	1 100 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00
752	Revenus des immeubles	276 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	757 454,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00
75888	Autres	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 052 204,38	0,00	-13 900,00	-13 900,00	-13 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	13 900,00	13 900,00	13 900,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	13 900,00	13 900,00	13 900,00
	Total des recettes réelles	1 052 204,38	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-9 pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-6 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	388 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	388 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	143 678,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	143 678,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	30 000,00	0,00	0,00		428 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		398 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	30 000,00	0,00	0,00		30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		143 678,01
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		143 678,01
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,rtgle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

		IV – ANNEXES								IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
	DEPENSES	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	767 464,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	743 554,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	13 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RBA / Régularisation de RM	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	580 500,00	0,00	0,00		840 500,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00		30 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00		560 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	284 750,00	0,00	0,00		1 062 204,38
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	284 750,00	0,00	0,00		1 038 304,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 900,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		16 000,00	16 000,00	13 900,00	2 100,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encoûrs	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		16 000,00	16 000,00	13 900,00	2 100,00
Impayés	0,00	27/11/2023	16 000,00	16 000,00	13 900,00	2 100,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		16 000,00	16 000,00	13 900,00	2 100,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encoûrs	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		16 000,00	16 000,00	13 900,00	2 100,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-143 576,01	0,00	0,00	-143 576,01
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-143 576,01	0,00	0,00	-143 576,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	143 576,01	0,00	0,00	143 576,01
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-143 576,01	0,00	0,00	-143 576,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	446 400,00	0,00	0,00	446 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	476 400,00	0,00	0,00	476 400,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 446 400,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		398 400,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	398 400,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		48 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	48 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 476 400,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		476 400,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	16 000,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	173 000,00	0,00	0,00
28158	Autres Inst., matériel, outl. techniques	86 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
50...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	201 400,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 50 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 50 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

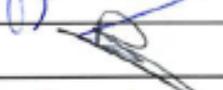
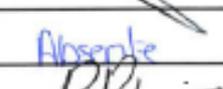
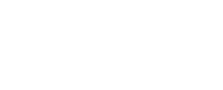
V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

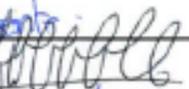
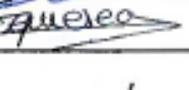
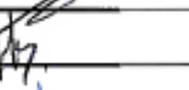
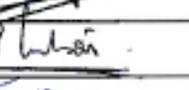
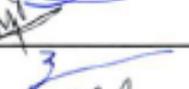
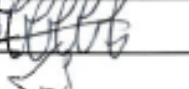
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 34
 VOTES :
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : **19 NOV. 2024**

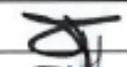
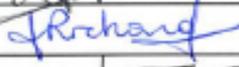
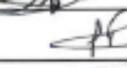
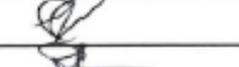
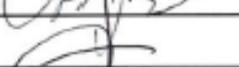
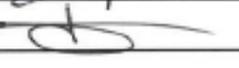
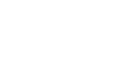
Présenté par (1),
A , le **25 NOV. 2024**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le **25 NOV. 2024**
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	Absent
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLAGIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	
LHOTELUIER Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	Absent
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
PILLON Didier	
POIRIER Georges	
PUISSON Uwehael	
PÉNIQUEL Patrick	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

J

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM (projet de budget) - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008339200130	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC LAVAL AGGLOMERATION
---------------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LAVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (2)

BUDGET : EAU REGIE LA (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit de budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	18
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	23
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	24
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	53 810,00
	53 810,00	53 810,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	53 810,00
		53 810,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	632 000,00
	632 000,00	632 000,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	632 000,00
		632 000,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	685 810,00
		685 810,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 335 574,92	0,00	224 300,00	224 300,00	6 559 874,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 713 940,00	0,00	0,00	0,00	1 713 940,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	25 010,00	0,00	0,00	0,00	25 010,00
Total des dépenses de gestion des services		9 274 524,92	0,00	224 300,00	224 300,00	9 498 824,92
66	Charges financières	205 500,00	0,00	0,00	0,00	205 500,00
67	Charges exceptionnelles	167 865,17	0,00	0,00	0,00	167 865,17
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		55 580,00	55 580,00	55 580,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 647 890,09	0,00	279 880,00	279 880,00	9 927 770,09
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 844 935,30		-226 070,00	-226 070,00	4 618 865,30
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 706 000,00		0,00	0,00	2 706 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 550 935,30		-226 070,00	-226 070,00	7 324 865,30
TOTAL		17 198 825,39	0,00	53 810,00	53 810,00	17 252 635,39

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 252 635,39
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 200 000,00	0,00	0,00	0,00	12 200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
Total des recettes de gestion des services		12 266 000,00	0,00	0,00	0,00	12 266 000,00
76	Produits financiers	1 290,00	0,00	0,00	0,00	1 290,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		53 810,00	53 810,00	53 810,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 267 290,00	0,00	53 810,00	53 810,00	12 321 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	519 000,00		0,00	0,00	519 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		519 000,00		0,00	0,00	519 000,00
TOTAL		12 786 290,00	0,00	53 810,00	53 810,00	12 840 100,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 412 535,39
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 252 635,39
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	6 805 865,30	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	517 809,77	0,00	-53 000,00	-53 000,00	464 809,77
21	Immobilisations corporelles	695 846,96	0,00	-25 000,00	-25 000,00	671 846,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 148 464,18	0,00	710 000,00	710 000,00	24 858 464,18
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 362 920,91	0,00	632 000,00	632 000,00	25 994 920,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	624 200,00	0,00	0,00	0,00	624 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	624 200,00	0,00	0,00	0,00	624 200,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 987 120,91	0,00	632 000,00	632 000,00	26 619 120,91
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	519 000,00		0,00	0,00	519 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		0,00	0,00	2 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 519 000,00		0,00	0,00	2 519 000,00
	TOTAL	28 506 120,91	0,00	632 000,00	632 000,00	29 138 120,91

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 692 968,55

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 30 031 089,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 789 733,00	0,00	0,00	0,00	1 789 733,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	14 929 570,00	0,00	858 070,00	858 070,00	15 788 040,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	16 719 303,00	0,00	858 070,00	858 070,00	17 577 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	3 117 981,16	0,00	0,00	0,00	3 117 981,16
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 470,00	0,00	0,00	0,00	10 470,00
	Total des recettes financières	3 128 451,16	0,00	0,00	0,00	3 128 451,16
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	19 848 154,16	0,00	858 070,00	858 070,00	20 706 224,16
021	Virement de la section d'exploitation (4)	4 844 935,30		-226 070,00	-226 070,00	4 618 865,30
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 708 000,00		0,00	0,00	2 708 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		0,00	0,00	2 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 552 935,30		-226 070,00	-226 070,00	9 324 865,30
	TOTAL	29 399 089,46	0,00	632 000,00	632 000,00	30 031 089,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 30 031 089,46

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	6 805 865,30
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	224 300,00		224 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	55 580,00	0,00	55 580,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-226 070,00	-226 070,00
	Dépenses d'exploitation – Total	279 880,00	-226 070,00	53 810,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	53 810,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogoaires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-53 000,00	0,00	-53 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-25 000,00	0,00	-25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	710 000,00	0,00	710 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	632 000,00	0,00	632 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	53 810,00	0,00	53 810,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	53 810,00	0,00	53 810,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	53 810,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	858 070,00	0,00	858 070,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-226 070,00	-226 070,00
	Recettes d'investissement – Total	858 070,00	-226 070,00	632 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 000,00
---	-------------------

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	6 335 574,92	224 300,00	224 300,00
605	Achats d'eau	80 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	804 500,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	505 230,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	210 500,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	25 000,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	90 000,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	50 000,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	57 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	31 500,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	10 000,00	10 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	21 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61556	Entretien autres biens mobiliers	42 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	104 200,00	0,00	0,00
6166	Autres	26 679,88	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	52 700,00	0,00	0,00
618	Divers	38 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	19 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 886 000,00	97 300,00	97 300,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00	0,00	0,00
6237	Publications	11 000,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	2 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 600,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 800,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	40 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	210 500,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	80 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	68 650,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	300,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 215,04	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	264 000,00	0,00	0,00
6376	Autres taxes et redevances	1 532 700,00	102 000,00	102 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 713 945,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	87 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 300,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 004 550,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	338 790,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	26 200,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 200,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	22 300,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 590,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 600,00	0,00	0,00
6476	Autres charges sociales diverses	15 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	1 200 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agences de l'eau	1 200 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 010,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	19 500,00	0,00	0,00
6542	Créances étimées	5 500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		9 274 524,92	224 300,00	224 300,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	205 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	205 500,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	167 865,17	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50 274,17	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	86 591,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionn.	1 000,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM (projet de budget) - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	55 580,00	55 580,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	0,00	2 870,00	2 870,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	52 710,00	52 710,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		9 647 890,09	279 880,00	279 880,00
023	Virement à la section d'investissement	4 844 935,30	-226 070,00	-226 070,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	2 706 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 706 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 550 935,30	-226 070,00	-226 070,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 550 935,30	-226 070,00	-226 070,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 198 825,39	53 810,00	53 810,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	53 810,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	39 013,27
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	39 013,27
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'équipe en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
613	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 200 000,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	9 300 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 200 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	1 530 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	150 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	20 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	68 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		12 268 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	1 290,00	0,00	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	1 290,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	53 810,00	53 810,00
7817	Rep. dépréciat° actifs circulants	0,00	53 810,00	53 810,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		12 267 290,00	53 810,00	53 810,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	519 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	519 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		519 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 786 290,00	53 810,00	53 810,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	53 810,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 689 n'existe pas en M. 40.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'Wapa en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	517 609,77	-53 000,00	-53 000,00
2031	Frais d'études	294 487,50	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	223 122,27	-53 000,00	-53 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	695 845,95	-25 000,00	-25 000,00
2154	Matériel industriel	232 637,43	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	445 611,83	-25 000,00	-25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 597,60	0,00	0,00
2186	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	24 148 464,18	710 000,00	710 000,00
2313	Constructions	15 936 403,90	2 855 000,00	2 855 000,00
2315	Installat ⁵ , matériel et outillage techni	8 212 060,28	-2 145 000,00	-2 145 000,00
Total des dépenses d'équipement		25 362 920,91	632 000,00	632 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	624 200,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	612 400,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 800,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat⁶ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat⁷ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		624 200,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		25 987 120,91	632 000,00	632 000,00
040	Opérat⁸ ordre transfert entre sections (7) (8)	519 000,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	519 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Agence de l'eau	123 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Autres	12 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Régions	24 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Départements	267 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Communes	17 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équip ⁹ cpte résul ⁹ . Groupements	13 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	62 000,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf ⁹ cpte résul ⁹ . P.A.E.	1 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 000 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 519 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 506 120,91	632 000,00	632 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				632 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état II B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CI 040 = RI 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 789 733,00	0,00	0,00
13111	Subv. éqpt Agence de l'eau	79 883,00	0,00	0,00
13113	Subv. éqpt Départements	1 709 850,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 929 970,00	858 070,00	858 070,00
1641	Emprunts en euros	14 929 970,00	858 070,00	858 070,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		16 719 703,00	858 070,00	858 070,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	3 117 981,16	0,00	0,00
1069	Autres réserves	3 117 981,16	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 470,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 470,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 128 451,16	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		19 848 154,16	858 070,00	858 070,00
021	Virement de la section d'exploitation	4 844 935,30	-226 070,00	-226 070,00
040	Ordre* ordre transfert entre sections (6) (7)	2 706 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	8 000,00	0,00	0,00
2806	Licences, logiciels, droits similaires	19 000,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	95 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	98 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 023 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	73 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	203 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	362 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	683 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mat)	15 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	105 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	7 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 550 935,30	-226 070,00	-226 070,00
041	Opérations patrimoniales (8)	2 000 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	2 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 706 000,00	-226 070,00	-226 070,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 399 089,46	632 000,00	632 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				632 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	2 870,00		95 820,00	98 690,00	0,00	98 690,00
Litige	0,00	07/12/2020	95 820,00	95 820,00	0,00	95 820,00
Provision CET 2024	2 870,00	25/11/2024	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00
Dépréciations (2)	52 710,00		198 617,00	251 327,00	53 810,00	197 517,00
Impayés	52 710,00	25/11/2024	198 617,00	251 327,00	53 810,00	197 517,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	55 580,00		294 437,00	350 017,00	53 810,00	296 207,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-892 968,55	0,00	0,00	-892 968,55
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 225 012,61	0,00	0,00	-2 225 012,61
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 117 981,16	0,00	0,00	-3 117 981,16

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 105 (C)	3 117 981,16	0,00	0,00	3 117 981,16
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 117 981,16	0,00	0,00	-3 117 981,16
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 143 200,00	0,00	0,00	1 143 200,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 561 405,30	-226 070,00	-226 070,00	7 335 335,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 418 205,30	-226 070,00	-226 070,00	6 192 135,30

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cursus des crédits de l'exercice votés ou reportés

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - DM - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	I 1 143 200,00	0,00	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	624 200,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	612 400,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 800,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	519 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	519 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 7 561 405,30	-226 070,00	VI -226 070,00
Ressources propres externes de l'année (a)		10 470,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 470,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 550 935,30	-226 070,00	-226 070,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	8 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 000,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	95 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	98 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 023 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	73 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	203 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	362 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	683 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	15 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	105 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	7 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	4 844 935,30	-226 070,00	-226 070,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		Restes à financer au-delà de N (3)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	
D 18-USI.EAU 2018/1 2018 USINE DES EAUX	42 000 000,00	0,00	42 000 000,00	8 283 413,41	18 025 000,00	0,00
D 22-HAUT RO 2022/1 CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRETAGNE	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	2 526 999,90	1 000 000,00	0,00
D 23-RESHROC 2023/1 ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCHER	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	400 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

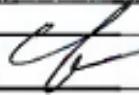
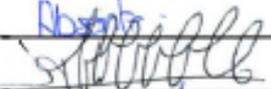
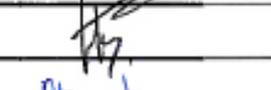
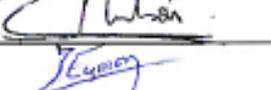
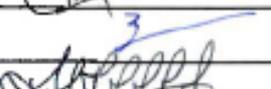
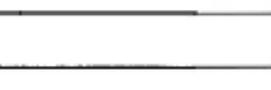
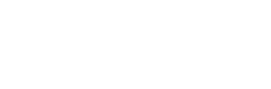
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 34
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 19 NOV. 2024

Présenté par (1)
 A. le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. le 25 NOV. 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
CHAUVELIER Lucie		
CHESNEL Annette		
CLAVREUL Marie-Cécile		
COIGNARD Jean-Marc		
COQUEREAU Noémie		
D'AGOSTINO Vincent		
DAVOUST Nadège		
DESTAIS Sébastien		
DEULOFEU Jean-Louis		
DEULOFEU Nicolas		
DROGUET Christine		
DUBOIS Christine		
EYMON Isabelle		
FERRON Béatrice		
FLÉCHARD Bruno		
FOUGERAY Isabelle		
FRANÇOIS Marjorie		
GALLACIER Dominique		
GARNIER Caroline		
GRANDIÈRE Chantal		
GUESNÉ Pierrick		
HOYAUX Georges		
JANVIER Anne-Marie		
LE GAL-HUAUMÉ Paul		
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure		
LE RIDOU Fabienne		
LEDUC Ludivine		
LEFORT Christian		
LHOTELLIER Hervé		

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	Absent
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
PILLON Didier	
POIRIER Georges	
PUISSON Uwenael	
PÉNIQUEL Patrick	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008339200148	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC LAVAL AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LAVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative (projet de budget) 1 (2)

BUDGET : ASSAINISSEMENT REGIE LA (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou N. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 17

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 22

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 920,00	1 920,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 920,00	1 920,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-210 700,00	-210 700,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-210 700,00	-210 700,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	-208 780,00	-208 780,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 875 304,30	0,00	105 000,00	105 000,00	3 980 304,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 828 270,00	0,00	0,00	0,00	1 828 270,00
014	Atténuations de produits	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
65	Autres charges de gestion courante	440,00	0,00	10 110,00	10 110,00	10 550,00
Total des dépenses de gestion des services		6 304 014,30	0,00	115 110,00	115 110,00	6 419 124,30
66	Charges financières	210 000,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
67	Charges exceptionnelles	95 235,44	0,00	0,00	0,00	95 235,44
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		18 300,00	18 300,00	18 300,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 609 249,74	0,00	133 410,00	133 410,00	6 742 659,74
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 873 334,40		-131 490,00	-131 490,00	3 741 844,40
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 785 000,00		0,00	0,00	2 785 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 658 334,40		-131 490,00	-131 490,00	6 526 844,40
TOTAL		13 267 584,14	0,00	1 920,00	1 920,00	13 269 504,14

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 269 504,14
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 812 400,00	0,00	770,00	770,00	8 813 170,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		8 812 900,00	0,00	770,00	770,00	8 813 670,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		1 150,00	1 150,00	1 150,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 812 900,00	0,00	1 920,00	1 920,00	8 814 820,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	719 000,00		0,00	0,00	719 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		719 000,00		0,00	0,00	719 000,00
TOTAL		9 531 900,00	0,00	1 920,00	1 920,00	9 533 820,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 735 684,14
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 269 504,14
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 807 844,40	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	immobilisations incorporelles	351 447,27	0,00	-53 000,00	-53 000,00	298 447,27
21	immobilisations corporelles	1 741 353,58	0,00	-47 700,00	-47 700,00	1 693 653,58
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	10 835 093,05	0,00	-110 000,00	-110 000,00	10 725 093,05
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 935 893,90	0,00	-210 700,00	-210 700,00	12 725 193,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	570 900,00	0,00	0,00	0,00	570 900,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	570 900,00	0,00	0,00	0,00	570 900,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 501 793,90	0,00	-210 700,00	-210 700,00	13 291 093,90
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	719 000,00		0,00	0,00	719 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 219 000,00		0,00	0,00	1 219 000,00
	TOTAL	14 720 793,90	0,00	-210 700,00	-210 700,00	14 510 093,90

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 510 093,90
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	692 114,00	0,00	0,00	0,00	692 114,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 510 340,00	0,00	-79 210,00	-79 210,00	3 431 130,00
20	immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 202 454,00	0,00	-79 210,00	-79 210,00	4 123 244,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 655 858,95	0,00	0,00	0,00	1 655 858,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 655 858,95	0,00	0,00	0,00	1 655 858,95
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 858 312,95	0,00	-79 210,00	-79 210,00	5 779 102,95
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 673 334,40		-131 490,00	-131 490,00	3 541 844,40
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 785 000,00		0,00	0,00	2 785 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 158 334,40		-131 490,00	-131 490,00	7 026 844,40
	TOTAL	13 016 647,35	0,00	-210 700,00	-210 700,00	12 805 947,35

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 704 146,55
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 510 093,90
---	----------------------

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	5 807 844,40
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	105 000,00		105 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 110,00		10 110,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ⁴ , provisions	18 300,00	0,00	18 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-131 490,00	-131 490,00
Dépenses d'exploitation – Total		133 410,00	-131 490,00	1 920,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 920,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁶ (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-53 000,00	0,00	-53 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-47 700,00	0,00	-47 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-110 000,00	0,00	-110 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat ⁶ des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-210 700,00	0,00	-210 700,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-210 700,00
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	770,00		770,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	1 150,00	0,00	1 150,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 920,00	0,00	1 920,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 920,00
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1698 non budgétaire)	-79 210,00	0,00	-79 210,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-131 490,00	-131 490,00
	Recettes d'investissement – Total	-79 210,00	-131 490,00	-210 700,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-210 700,00
---	--------------------

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 875 304,30	105 000,00	105 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	915 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	294 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	194 000,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	150,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	56 150,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	27 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	80 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	21 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	71 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	99 100,00	0,00	0,00
6166	Autres	47 498,78	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	31 000,00	0,00	0,00
618	Divers	42 600,00	0,00	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	22 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 850,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 242 250,00	90 000,00	90 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	13 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 300,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 600,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 170,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	34 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la col. de rattachement	210 300,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais au GFP de rattachement	50 600,00	0,00	0,00
6288	Autres	331 940,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat* domaine public	4 500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	895,52	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 828 270,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	56 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 750,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 027 370,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	439 640,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	34 240,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	197 900,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	10 320,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 650,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 400,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	600 000,00	0,00	0,00
706129	Revers redevance modernisat* agence eau	600 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	440,00	10 110,00	10 110,00
6541	Créances admises en non-valeur	430,00	7 720,00	7 720,00
6542	Créances éteintes	0,00	2 390,00	2 390,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		6 304 014,30	115 110,00	115 110,00
66	Charges financières (b) (8)	210 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	210 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des IGNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	95 235,44	0,00	0,00
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	7 644,44	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	56 591,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnement	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	18 300,00	18 300,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	0,00	600,00	600,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	17 700,00	17 700,00

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		6 609 249,74	133 410,00	133 410,00
023	Virement à la section d'investissement	3 873 334,40	-131 490,00	-131 490,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 785 000,00	0,00	0,00
6611	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 785 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 658 334,40	-131 490,00	-131 490,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 658 334,40	-131 490,00	-131 490,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 267 584,14	1 920,00	1 920,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (13)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 920,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	61 391,27
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	61 391,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 812 400,00	770,00	770,00
704	Travaux	320 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 332 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	800 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	230 000,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	250 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	400,00	770,00	770,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	55 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	25 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	500,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 812 900,00	770,00	770,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	1 150,00	1 150,00
7817	Rep. dépréciat. actifs circulants	0,00	1 150,00	1 150,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 812 900,00	1 920,00	1 920,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	719 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	719 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		719 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 531 900,00	1 920,00	1 920,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 920,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	351 447,27	-53 000,00	-53 000,00
2031	Frais d'études	136 315,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	215 132,27	-53 000,00	-53 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 741 353,58	-47 700,00	-47 700,00
2118	Autres terrains	850,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	1 131 267,12	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	598 935,91	-47 700,00	-47 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 300,55	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 838 093,05	-110 000,00	-110 000,00
2313	Constructions	745 350,00	-150 000,00	-150 000,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	10 092 743,05	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses d'équipement		12 930 893,90	-210 700,00	-210 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	570 900,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	518 900,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	52 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		570 900,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 501 793,90	-210 700,00	-210 700,00
040	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8)	719 000,00	0,00	0,00
	Rprises sur autofinancement antérieur	719 000,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	423 000,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	9 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	9 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	161 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	9 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	20 000,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	87 000,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	0,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 219 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		14 720 793,90	-210 700,00	-210 700,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-210 700,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote, I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	692 114,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	483 730,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	208 384,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 510 340,00	-79 210,00	-79 210,00
1641	Emprunts en euros	3 510 340,00	-79 210,00	-79 210,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 202 454,00	-79 210,00	-79 210,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 655 858,95	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 655 858,95	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 655 858,95	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 858 312,95	-79 210,00	-79 210,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 873 334,40	-131 490,00	-131 490,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	2 785 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	7 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	117 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	409 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	147 000,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	692 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 264 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	37 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	83 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 658 334,40	-131 490,00	-131 490,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 158 334,40	-131 490,00	-131 490,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 016 647,35	-210 700,00	-210 700,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			-210 700,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	600,00		171 436,00	172 036,00	0,00	172 036,00
Litige 1	0,00	07/12/2020	94 036,00	94 036,00	0,00	94 036,00
Litige 2	0,00	23/11/2021	77 400,00	77 400,00	0,00	77 400,00
Provision CET 2024	600,00	25/11/2024	0,00	600,00	0,00	600,00
Dépréciations (2)	17 700,00		114 700,00	132 400,00	1 150,00	131 250,00
Impayés	17 700,00	25/11/2024	114 700,00	132 400,00	1 150,00	131 250,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	18 300,00		286 136,00	304 436,00	1 150,00	303 286,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 704 146,55	0,00	0,00	1 704 146,55
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 360 005,50	0,00	0,00	-3 360 005,50
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 655 858,95	0,00	0,00	-1 655 858,95

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	1 655 858,95	0,00	0,00	1 655 858,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 655 858,95	0,00	0,00	-1 655 858,95
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 289 900,00	0,00	0,00	1 289 900,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 658 334,40	-131 490,00	-131 490,00	6 526 844,40
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 368 434,40	-131 490,00	-131 490,00	5 236 944,40

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - DM - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 289 900,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		570 900,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	518 900,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	52 000,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		719 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	719 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 658 334,40	-131 490,00	VI -131 490,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 658 334,40	-131 490,00	-131 490,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	7 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	18 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	117 000,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	409 000,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	147 000,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	692 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 264 000,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	37 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	83 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00
28188	Autres	3 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	3 873 334,40	-131 490,00	-131 490,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D 22-STE.LOU 2022/1 2022 STATION EPURATION LOUVIGNE	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	4 968,00	555 350,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

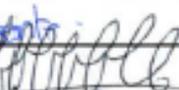
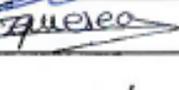
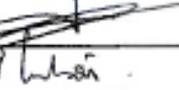
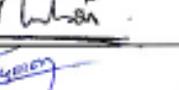
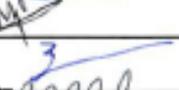
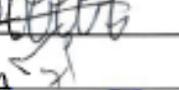
Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 19 NOV. 2024

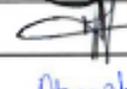
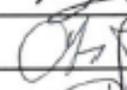
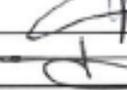
Présenté par (1)
A, le 25 NOV. 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le 25 NOV. 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	Absent
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	Richard
MORIN Patrice	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
PILLON Didier	
POIRIER Georges	
PUISSON Uwenaël	
PÉNIGUEL Patrick	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	Richard
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



25 Novembre 2024

**Conseil communautaire
Décision modificative n°1**



BUDGET PRINCIPAL

Budget	124 627 k€
DM 1	2 689 k€
Budget 2024	127 317 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES			
		DEPENSES	RECETTES
<i>Dépenses réelles - Ajustements des crédits</i>		309 900 €	
DGA DEU			
APOC ESIEA FONCT 2024-2026 - VALIDE AU CC 30/09	-10 300 €		
APOC ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT - VALIDE AU CC 30/09	-10 000 €		
APOC ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT - VALIDE AU CC 30/09	-9 760 €		
ECOLE DESIGN - SUBVENTION FONCTIONNEMENT - Mise à niveau de la convention	69 160 €		
CONTRAT DE VILLE ACTION INTERCOMMUNALE	-10 000 €		
PRESTATION VALORISONS FERME URBAINE ST NICOLAS	10 000 €		
APOC PLH4 M6 GDV ETUDE STRATEGIQUE - Correction nature	-60 000 €		
APOC PLH4 M6 GDV ETUDE STRATEGIQUE - Correction nature	60 000 €		
DGA FVE			
CONTRAT RESIDENCE CNAREP	-40 000 €		
SUBVENTION ASSOCIATION CNAREP - mise en place de l'assoc ALAREP	40 000 €		
PRESTATIONS CONTRAT TERRITOIRE LECTURE - Opération reportée en 2026	-20 000 €		
DGA TEAQ			
LE 40 INDEMNITE IMPREVISION	54 700 €		
Dépt VAP			
SUBV FONCT OFFICE DU TOURISME LAVAL	-7 000 €		
ETUDE AUDIT TOURISME	7 000 €		
DGA AHF			
CPA MURAT- PRISE EN CHARGE LOYERS LMA - Vacances locaux 2023	60 700 €		
REVERSEMENT SUR FPIC - NOTIFICATION (136 7456)	-26 000 €		
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2024	179 170 €		
DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURVABLES - CC 25/11/2024	76 700 €		
Subvention au budget Atelier relais	-36 600 €		
Subvention au budget Transports	0 €		
Subvention au budget Cité de la Réalité Virtuelle	-13 900 €		
<i>Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements</i>	216 000 €	215 000,00	
Recettes			
Recettes fiscales			
FPIC Notification et répartition (1 108 487€) - délib CC 30/09/2024	108 400 €		-791 600 €
FRACTION TVA TH	-491 000 €		
FRACTION TVA CVAE	-409 000 €		
Autres recettes			
DGA DEU			
RBT FONDS REGIONAL RESILIENCE COVID	119 970 €		
SUBVENTION FSE PLIE - réajustement des subventions avec signature convention	-199 000 €		
APOC PLH4 M6 SUBV ANAH GDV ETUDE STRATEGIQUE - perçue en 2024	22 000 €		
DGA FVE			
SUBVENTION DRAC LECTURE PUBLIQUE - Opération reportée en 2025	-10 000 €		
DGA TEAQ			
SUBV REGION BIODIVERSITE - Réinscrit bp 2025	-20 000 €		
REMBOURSEMENT SINISTRE ECLAIRAGE PUBLIC PAR ASSURANCE	10 000 €		
DGA AHF			
REMBT INDEMNITES ELECTIONS PAR VILLE - Européennes et législatives	29 000 €		
REPRISES SUR PROVISIONS CET CC 25/11/2024	154 300 €		
Amortissement des subventions perçues			
REPRISES SUR PROVISIONS - CC du 25/11/2024	6 630 €		
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 10 467 683,97 €)	-	1 203 600,00	
FONCTIONNEMENT		-678 700 €	678 700,00

Budget	124 627 k€
DM 1	2 689 k€
Budget 2024	127 317 k€

BUDGET PRINCIPAL

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES			
		DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 10 467 683,97 €)			- 1 203 600,00
<u>Ajustements des crédits</u>			
<u>Dépenses</u>		3 368 085 €	
<u>DGA DEU</u>			
APCP 2024-26 ESIEA INVEST	-3 500 €		
APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	-6 800 €		
UCO	-2 200 000 €		
<u>Dépt TIN</u>			
ACHAT TERRAIN ZI DES TOUCHES -	-100 000 €		
APCP FERMEURBAINE ACHAT TERRAIN - CC 16/09/2024	100 000 €		
<u>DGA TEAQ</u>			
FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	-50 000 €		
ETUDES ENERGIES RENOUVELABLES	-30 000 €		
TRAVAUX CAMPING ST BERTHEVIN	-6 000 €		
TRAVAUX HALTE FLUVIALE ENTRAMMES	-10 000 €		
ETUDE HALTE FLUVIALE LAVAL	-10 000 €		
AUDIT ENERGETIQUES	15 000 €		
PROJET MUSEE BEAUX ARTS	50 000 €		
APCP TERRAIN SYNTHETIQUE LOIRON RUILLE	-680 000 €		
MAISON DE LA NATURE - ETUDES SCENOGRAPHIQUES - SOLDE MARCHÉ	-14 915 €		
PARTICIPATION VOIRIES STRUCTURANTES COMMUNES	127 000 €		
TRAVAUX CREFJS LAVAL	-15 000 €		
REQUALIFICATION AVENUE CHANZY	-70 080 €		
LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY RBT TEM	70 080 €		
APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	-280 000 €		
PARTICIP. PISTE CYCLABLE VERSEE AUX COMMUNES- COUT CHANZY	275 000 €		
PISCINE AQUABULLE ETUDE	35 100 €		
PISCINE AQUABULLE TRAVAUX	-35 100 €		
TRAVAUX - Indemnité d'imprévision - chapitre 65	-54 700 €		
<u>DGA AHF</u>			
RBT CAPITAL EMPRUNT			
Amortissement des subventions perçues	0 €		
AVANCE REMBOURSABLE BUDGET ANNEXE TERRAINS (régul Ex Loiron)	6 262 000 €		
<u>Recettes</u>			5 727 000 €
<u>DGA FVE</u>			
SUBV CD 53 STADE LE BASSER- Contrat de territoire 2023-2028 signé 06/2024	50 000 €		
<u>DGA TEAQ</u>			
OSIL 2024 - LIAISON CHANZY	-800 000 €		
<u>DGA AHF</u>			
CESSION AU BUDGET ANNEXE TERRAINS (régul Ex Loiron)	6 262 000 €		
Dotations aux amortissements	215 000 €		
Emprunt (Disponible avant DM 4 320 443,03 €)			- 1 155 315,00
INVESTISSEMENT		3 368 085,00	3 368 085,00



**BUDGET ANNEXE
TERRAINS**

Budget	32 837 k€
DM 1	12 524 k€
Budget 2024	45 361 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
INTERETS -		
ICNE -		
<i>Opération d'ordre - Stock</i>		6 262 000 €
<i>Frais financiers</i>		
<i>Frais financiers</i>		
ACHAT TERRAINS - REGUL TRANSFERT ZONE EX LOIRON	6 262 000 €	
FONCTIONNEMENT	6 262 000 €	6 262 000 €
	DEPENSES	RECETTES
CAPITAL -		
AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL (régul ex Loiron)		6 262 000 €
<i>Emprunt (montant inscrit avant DM - 1 822 210,20 €)</i>		
<i>Opération d'ordre - Stock</i>	6 262 000 €	
INVESTISSEMENT	6 262 000 €	6 262 000 €



**BUDGET ANNEXE
BATIMENTS**

Budget	5 300 k€
DM 1	60 k€
Budget 2024	5 359 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation pour dépréciation - - CC 25/11/2024	49 300,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION CC 25/11/2024		98 800,00
ICNE -		
Subvention du budget principal (montant disponible avant DM 635 004,17 €)		- 38 580,00
Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements		
CHARGES EXCEPTIONNELLES - Régul dossier TVA ex Loiron	9 720,00	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS - Régul dossier TVA ex Loiron		800,00
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 0 €)		
FONCTIONNEMENT	59 020,00	59 020,00
	DEPENSES	RECETTES
LAVAL SCOMAM TRAVX POUR VILLE DE LAVAL	500,00	
SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DU PATRIMOINE	- 15 000,00	
TRAVAUX LE SALVERT LE GENEST ST ISLE	- 10 000,00	
LAVAL SCOMAM RBT TRAVX VILLE DE LAVAL		500,00
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 0 €)		-
CAPITAL		
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM - 1 516 026,72€)	25 000,00	
Dotations aux amortissements		-
Emprunt (montant inscrit avant DM - 0 €)		
INVESTISSEMENT	500,00	500,00



**BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS**

Budget	33 861 k€
DM 1	-44 k€
Budget 2024	33 816 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
INTERETS		
CHARGES FINANCIERES		
ICNE		
SALAIRES	- 130 000,00	
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 25/11/2024	4 350,00	
<i>Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		
CONTRAT PRESTATION DSP - Avenants au contrat	1 641 400,00	
SUBDELEGATION COMPETENCE EX LOIRON	71 500,00	
COMMUNICATION AUTOPARTAGE	- 6 500,00	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CC 25/11/2024	343 600,00	
REPRISE AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS - CC 25/11/2024		1 500,00
RECETTES DSP - evolution à partir du 01/09/2024 - avenant 2		88 280,00
PENALITE DE RETARD		343 000,00
PRODUIT DE VERSEMENT TRANSPORT		353 270,00
Subvention du budget principal (montant disponible avant DM: 5 600 000 €)		
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 138 344,61 €)	- 1 138 300,00	
FONCTIONNEMENT	786 050,00	786 050,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 138 344,61 €)		- 1 138 300,00
VELO ELECTRIQUE - achat sept 2024 pour livraison avril 2025	129 500,00	
APCP INSTALLATIONS SAEIV - report du projet en 2025	- 300 000,00	
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS -report station lavage en 2025	- 180 000,00	
AMENAGEMENTS MOBILITE ET DEPLACEMENTS- projet gare nord pris en charge par SNCF	- 80 000,00	
AMNGT LOCAUX TUL (DEPOT)	- 400 000,00	
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM - 0 €)		
RBT CAPITAL EMPRUNT-		
Dotations aux amortissements		-
Emprunt (Disponible avant DM 2 854 964,03 €)		307 800,00
INVESTISSEMENT	- 830 500,00	- 830 500,00



**BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS**

Budget	20 238 k€
DM 1	-17 k€
Budget 2024	20 220 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 364 121,93 €)	- 109 820,00	
<i>Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 25/11/2024	27 300,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION CC 25/11/2024		3 600,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CC 25/11/2024	11 030,00	
SALAIRES	60 000,00	
ENTRETIEN MATERIELS	10 000,00	
TRAVAUX REPARATION SUITE A SINISTRE - malfaçon douches	20 000,00	
RBT ASSURANCES SUR SINISTRE		15 000,00
REMBT INDEMNITES ELECTIONS PAR VILLE		
<i>Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		
FONCTIONNEMENT	18 600,00	18 600,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 364 121,93 €)		- 109 820,00
Réserves pour travaux (disponible avant DM : 36 021,93 €) 4	- 36 000,00	
APCP ACQUISITION TERRAIN DECHETTERIE LAVAL	- 150 000,00	
APCP ETUDES DECHETTERIE LAVAL	150 000,00	
FCTVA encaissé - bp =0		
<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
<i>Dotations aux amortissements</i>		-
Emprunt d'équilibre (Disponible avant DM 0 €)		73 820,00
INVESTISSEMENT	- 36 000,00	- 36 000,00



**BUDGET ANNEXE
REALITE VIRTUELLE**

Budget	1 737 k€
DM 1	0 k€
Budget 2024	1 737 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION CC 25/11/2024		13 900,00
SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	-	13 900,00
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 201 400 €)		
FONCTIONNEMENT	-	-
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 201 400 €)		-
Subvention du budget principal (montant disponible avant DM 0 €)		
INVESTISSEMENT	-	-



**BUDGET ANNEXE
EAU REGIE**

Budget	46 598 k€
DM 1	686 k€
Budget 2024	47 284 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation aux provisions - CC 25/11/2024	52 710,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES CC 25/11/2024		53 810,00
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2024	2 870,00	
FONDS DEPARTEMENTAL EAU POTABLE- REVERSEMENT A VEOLIA	102 000,00	
MARCHE PRESTATION POUR L EXPLOITATION	44 300,00	
DISTR FOURN ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	10 000,00	
DISTR CANALISATIONS ET ACCESSOIRES	5 000,00	
DISTR ENTRETIEN RESEAUX	10 000,00	
PRESTATION INFORMATIQUE EXTERIEURE - prestation E-GEE	53 000,00	
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 4 844 935,30 €)	- 226 070,00	
FONCTIONNEMENT	53 810,00	53 810,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 4 844 935,30 €)		- 226 070,00
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM 2 185 508,30 €)	- 2 185 000,00	
APCP - CONSTRUCTION USINE DES EAUX	2 855 000,00	
DISTR CREATION BRANCHEMENTS	40 000,00	
VEHICULES - véhicule thermique au lieu d'électrique	- 25 000,00	
LOGICIELS - prestation E-GEE	- 53 000,00	
Emprunt (Disponible avant DM 9 429 970 € 5 500 000€ encaissés)		858 070,00
INVESTISSEMENT	632 000,00	632 000,00



**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT REGIE**

Budget	27 988 k€
DM 1	-209 k€
Budget 2024	27 780 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation aux provisions - CC 25/11/2024	17 700,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES- CC 25/11/2024		1 150,00
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2024	600,00	
Créances éteintes - CC du 17/06/2024- complément crédits	2 390,00	
Créances admises en non valeur - CC du 17/06/2024- complément crédits	7 720,00	
INTERETS DE LA DETTE		
MARCHE PRESTATION POUR L EXPLOITATION- reversement à VEOLIA en fin de contrat	37 000,00	
COLL FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIPT	15 000,00	
PRESTATION INFORMATIQUE EXTERIEURE - prestation E-GEE	53 000,00	
REMBT INDEMNITES ELECTIONS PAR VILLE - Européennes et législatives		770,00
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 873 334,40 €)	- 131 490,00	
FONCTIONNEMENT	1 920,00	1 920,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 873 334,40 €)		- 131 490,00
Réserve pour travaux (disponible avant DM 3 929 488,40€)		
COLL CREATION BRANCHEMENTS	40 000,00	
EPUR INVEST TRAVAUX CONSTRUC	- 150 000,00	
VEHICULES	- 47 700,00	
LOGICIELS- prestation E-GEE	- 53 000,00	
Emprunt (Disponible avant DM 3 510 340€)		- 79 210,00
INVESTISSEMENT	- 210 700,00	- 210 700,00

LAVAL AGGLOMERATION DM 1- 2024

N° 1 BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		76 200 970	76 200 970
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		1 440 070	1 401 096
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		6 700 621	6 747 796
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		86 437 861	86 437 861
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		624 900	-878 700
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-1 203 600	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	-1%	-878 700	-878 700
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		86 769 161	86 769 161

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		30 766 300	30 766 300
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		7 196 996	2 301 371
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		226 967	6 121 691
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		38 189 262	38 189 262
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		3 388 086	6 727 000
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-1 203 600
EMPRUNTS			-1 156 315
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	8%	3 388 086	3 388 086
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		41 567 347	41 567 347

N° 3 BA TERRAINS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		17 172 600	17 172 600
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		292 326	72 700
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		100	219 726
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		17 465 026	17 465 026
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		6 262 000	6 262 000
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	26%	6 262 000	6 262 000
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		23 727 026	23 727 026

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		12 603 600	13 650 000
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		242 063	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		2 326 326	1 622 210
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		15 372 210	15 372 210
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		6 262 000	6 262 000
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	26%	6 262 000	6 262 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		21 634 210	21 634 210

N° 4 BA BATIMENTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		2 030 300	2 030 300
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		0	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		111 000	111 000
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		2 149 300	2 149 300
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		68 020	68 020
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	3%	68 020	68 020
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		2 208 320	2 208 320

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		1 476 700	1 476 700
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		112 867	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		1 661 027	1 673 894
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		3 150 594	3 150 594
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		600	600
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	0%	600	600
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		3 161 894	3 161 894

N° 5 BA TRANSPORTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		21 224 820	21 224 820
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		109 421	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		1 303 046	1 492 466
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		22 717 286	22 717 286
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		1 824 860	788 060
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-1 138 300	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	3%	788 060	788 060
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		23 603 338	23 603 338

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		9 127 400	9 127 400
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		626 029	2 773 236
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		1 490 000	-767 207
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		11 143 429	11 143 429
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		-830 600	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-1 138 300
EMPRUNTS			307 800
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	-8%	-830 600	-830 600
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		10 312 829	10 312 829

N° 8 BA DECHETS MENAGERS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		13 749 130	13 749 130
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		54 195	10 000
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		1 050 572	1 734 570
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		15 494 000	15 494 000
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		128 420	18 800
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-109 820	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	0%	18 800	18 800
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		16 612 800	16 612 800

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		3 109 100	3 109 100
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		1 573 502	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		51 022	1 534 524
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		4 743 624	4 743 624
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		-38 000	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-109 820
EMPRUNTS			73 820
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	-1%	-38 000	-38 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		4 707 824	4 707 824

N° 7 BA LAVAL VIRTUAL CENTER			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		913 500	913 500
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		0	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		203 300	203 300
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		1 116 900	1 116 900
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024			
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	0%	0	0
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		1 118 800	1 118 800

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		475 400	475 400
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		0	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		143 575	143 575
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		619 975	619 975
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024			
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		619 975	619 975

N° 8 BA PARC DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		17 143 000	17 143 000
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		194 216	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		4 295	195 514
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		17 341 514	17 341 514
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024			
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	0%	0	0
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		17 341 514	17 341 514

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		16 994 700	16 994 700
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		0	1 265 962
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		195 514	-169 463
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		17 193 214	18 081 178
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024			
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		17 193 214	18 081 178

N° 9 BA EAU			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		12 763 290	12 763 290
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		77 660	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		4 367 676	4 436 636
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		17 198 626	17 198 926
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		279 880	63 810
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-226 070	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2024	0%	63 810	63 810
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2024		17 262 836	17 262 836

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2024 POUR MEMOIRE		21 669 600	21 669 600
TOTAL RP 2024 POUR MEMOIRE		2 226 013	0
TOTAL BS 2024 POUR MEMOIRE		6 614 477	7 639 469
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2024 POUR MEMOIRE		29 399 089	29 399 089
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2024		632 000	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-226 070
EMPRUNTS			658 070
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2024	2%	632 000	632 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2024		30 031 089	30 031 089

Florian Bercault : On passe aux provisions pour risques.

• **CC146 – PROVISION POUR RISQUES**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir, dans les charges de la collectivité, la passation de provisions destinées à couvrir les risques que des événements inhérents à l'activité de l'EPCI, survenus ou en cours, rendent probables.

Pour pouvoir être constituée, la provision doit permettre de couvrir un risque précis quant à son objet, mais dont le montant et/ou la réalisation demeurent incertains.

Afin d'assurer une bonne prise en compte des risques relevant d'une provision, au moins un recensement annuel sera mené. Il permet de distinguer plusieurs catégories de provisions :

- les provisions pour poursuites infructueuses qui sont considérées comme créances douteuses,
- les provisions pour recours contentieux,
- les provisions pour procédure collective (redressement judiciaire, liquidation).

L'inscription des crédits budgétaires se fait sur proposition et en concertation avec le comptable.

II - Impact budgétaire et financier

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1/2024.

		Stock initial	Flux		Stock final
		Montant des provisions 01/01/2024	Provisions 2024	Reprises 2024	Montant des provisions au 31/12/2024
Budget principal	Budget principal	36 887,64 €	76 632,52 €	6 623,01 €	106 897,15 €
	Foirail	20 708,00 €	- €	1 366,61 €	19 341,39 €
	Actions espace Mayenne	56 476,00 €	- €	- €	56 476,00 €
	Compte épargne temps *	154 300,00 €	179 163,00 €	154 300,00 €	179 163,00 €
Budget Bâtiment		126 714,56 €	49 297,03 €	96 779,77 €	79 231,82 €
Budget Transport	Transport	1 500,00 €	343 545,60 €	1 500,00 €	343 545,60 €
	Compte épargne temps *	- €	4 350,00 €	- €	4 350,00 €
Budget Déchets	Déchets	5 500,00 €	11 026,72 €	3 582,17 €	12 944,55 €
	Compte épargne temps *	- €	27 381,00 €	- €	27 381,00 €
Budget Laval Virtual		16 000,00 €	- €	13 886,80 €	2 113,20 €
Budget Eau	Eau	198 616,84 €	52 700,42 €	53 808,93 €	197 508,33 €
	Litige	95 820,00 €	- €	- €	95 820,00 €
	Compte épargne temps *	- €	2 865,00 €	- €	2 865,00 €
Budget Assainissement	Assainissement	12 700,00 €	17 688,08 €	1 145,68 €	29 242,40 €
	Litige (pénalités de retard)	102 000,00 €	- €	- €	102 000,00 €
	Litige	94 036,42 €	- €	- €	94 036,42 €
	Litige	77 400,00 €	- €	- €	77 400,00 €
	Compte épargne temps *	- €	600,00 €	- €	600,00 €
		998 659,46 €	765 249,37 €	332 992,97 €	1 430 915,86 €

*CET: 2 070,5 jours épargnés au 31/12/2023

François Berrou : Provisions pour risques avec les éléments principaux, sachant que les crédits ont été inscrits dans la décision municipale. Au niveau du budget principal, les éléments principaux : une provision pour risques assez importante de 76 632 euros supplémentaires est constituée, en particulier liée à l'aspect de l'habitat en péril, un des éléments qui revient à l'agglomération et qui ramène à une provision assez importante, avec des travaux menés et où il n'y a pas forcément de récupération.

Il n'y a pas de modification sur l'Espace Mayenne, pour l'instant, c'est juste pour signaler, puisque cela viendra pour le futur, mais il y avait une provision pour risques de 56 476 euros, constituée pour couvrir un risque lié à la perte de valeur des actions? en 2021. Il n'y a aucune raison que cette provision-là subsiste aujourd'hui, donc cela sera revu l'an prochain, avec une reprise sur la provision constituée par rapport aux parts à l'Espace Mayenne.

Ensuite, le budget annexe bâtiment avec une provision pour risques supplémentaire de 50 000 euros. Il y a des loyers impayés pour 38 000 euros, donc sachant qu'il y a une reprise sur provision qui intervient et que les loyers importants étaient impayés, la question a été réglée par la vente du bâtiment au locataire avec une plus-value sur le bâtiment.

Voilà donc pour le budget annexe transport, une question importante, d'un point de vue comptable, donc à voir, par rapport aux perturbations sur la mise en place de la délégation de service public (DSP), il y a eu des pénalités calculées pour un montant de 343 545 euros. Comme la pénalité est contestée, il paraît de saine gestion d'indiquer une provision supplémentaire. Cela veut dire, pour l'instant, le budget transport est de fait, vu la provision, il n'est pas tenu compte de la pénalité, puisqu'elle est à la fois en recette et en provision pour risques ; à voir au cours du temps comment ce volet-là va se solder.

Concernant le budget déchets, ce sont des impayés complémentaires.

Il n'y a pas de nouvelle provision pour budget annexe Virtual, mais il y a une reprise sur provision qui intervient, parce qu'il y avait des loyers et des charges provisionnées de 13 886 euros qui ont été perçus.

Dans le budget eau, il y a donc une provision supplémentaire pour risques qui a été constituée, mais qui est à peu près équivalente à la reprise sur provision. Je rappelle juste que, par rapport à la reprise sur provision de 53 000 euros, il y a 25 000 euros en non-valeur.

Pour le budget annexe assainissement, on a un petit peu plus de retard, avec la méthode qui nous amène à approvisionner un montant supplémentaire de 17 000 euros. Voilà, sachant que tous les crédits ont bien été inscrits à la DM1, qu'on vient de présenter précédemment.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous propose de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISION POUR RISQUES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du Comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

BUDGET PRINCIPAL

Une provision pour risque pour un montant de 36 887,64 € a été constituée sur le budget principal en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 76 632,52 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 6 623,01 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeurs.

BUDGET PRINCIPAL - FOIRAIL

Une provision pour risque pour un montant de 20 708 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du foirail en 2021.

Pas de nouvelles provisions en 2024, mais suite à deux versements reçus, une reprise sur provision de 1 366,61 € sera effectuée en 2024.

BUDGET PRINCIPAL - ESPACE MAYENNE

Une provision pour risque pour un montant de 56 476 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié à la perte de valeurs des actions de l'Espace Mayenne en 2021.

Pas de nouvelles provisions ou de reprises à constituer en 2024.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENT

Une provision pour risque pour un montant de 126 714,56 € a été constituée sur le budget bâtiment en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 49 297,03 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 96 779,77 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeurs.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Une provision pour risque pour un montant de 1 500 € a été constituée sur le budget transport en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 343 545,60 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 1 500 € viendra réduire le montant des provisions en 2024.

BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Une provision pour risque pour un montant de 5 500 € a été constituée sur le budget déchets en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 11 026,72 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 3 582,17 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des prestations provisionnées ont été perçues ou admises en non-valeurs.

BUDGET ANNEXE LAVAL VIRTUAL

Une provision pour risque pour un montant de 16 000 € a été constituée sur le budget Laval Virtual en 2023.

Pas de nouvelles provisions en 2024, mais une reprise sur provision de 13 886,80 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des loyers et charges provisionnées ont été perçus.

BUDGET ANNEXE EAU

Une provision pour risque pour un montant de 198 616,84 € a été constituée sur le budget eau en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 52 700,42 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 53 808,93 € viendra réduire le montant des provisions en 2024.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Une provision pour risque pour un montant de 12 700 € a été constituée sur le budget assainissement en 2023.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 17 688,08 € est constituée en 2024.

Une reprise sur provision de 1 145,68 € viendra réduire le montant des provisions en 2024 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeurs.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative n°1 pour 2024.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul et Chantal Grandière).

Florian Bercault : *On passe à l'imputation des biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour 2025.*

• **CC147 — IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2025**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002, précise les règles d'imputation des dépenses du service public local, définie par l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001.

Ainsi sont imputés à la section d'investissement :

- les **biens immeubles**,
- **certains biens meubles** quelle que soit leur valeur unitaire, meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire, ainsi que les biens non mentionnés dans cette nomenclature mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,
- **les biens meubles** ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et **dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC.**

L'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 indique toutefois que :

- **des biens meubles** ne figurant pas dans la nomenclature et/ou ne pouvant pas y être assimilés, mais ayant un **caractère de consistance et de durabilité suffisant** peuvent être imputés en section d'investissement,
- l'imputation de ces biens doit faire l'objet **d'une délibération spécifique** du conseil communautaire, lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC.

À ce titre, il vous est donc proposé d'autoriser l'imputation à la section investissement des équipements du budget annexe "Déchets" répondant à ce critère de durabilité :

- les composteurs et les bio-seaux qui seront mis à disposition des usagers, dont la dépense figure au budget annexe "Déchets",
- les bacs roulants mis à disposition des usagers, dont la dépense figure au budget annexe "Déchets".

François Berrou : *C'est la possibilité pour des biens de faible valeur, mais cela nécessite une délibération spécifique, de les passer en section d'investissement. C'est prévu pour, d'une part les composteurs et bio-seaux qui sont mis à disposition des usagers pour les dépenses figurant au budget annexe déchets, puis les bacs roulants mis à disposition des usagers, dont la dépense figure au budget annexe déchets, donc avec des prix unitaires inférieurs à 500 euros, mais avec la possibilité, en prenant une délibération spécifique, de les passer en investissement.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 147/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L3221-2 et L4231-2,

Vu l'arrêté n° NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'imputation en section d'investissement :

- des composteurs et des bio-seaux qui seront mis à disposition des usagers, dont la dépense figure au budget annexe "Déchets" avec durée d'amortissement d'une année,
- des bacs roulants mis à disposition des usagers, dont la dépense figure au budget annexe "Déchets" avec durée d'amortissement d'une année.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, une conseillère communautaire s'étant abstenue (Samia Souldani).

Florian Bercault : *On passe à la convention financière de refacturation des vêtements de travail. Monsieur Paillard.*

• **CC148 — CONVENTION FINANCIÈRE – REFACTURATION DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL**

Rapporteur : Michel Paillard

I - Présentation de la décision

Les agents de la ville de Laval et de Laval Agglomération sont équipés de vêtements de travail pour réaliser leurs missions.

Le stock initial de vêtements de travail a été acheté par chaque collectivité en 2022.

Ce stock est régulièrement mis à jour lors de l'arrivée d'un nouvel agent ou lors du remplacement d'un vêtement usé ou détérioré.

Les agents techniques de la ville de Laval et de Laval Agglomération possèdent des vêtements identiques en fonction des missions qu'ils réalisent. Ainsi, ils sont soit équipés de vêtements haute visibilité pour les agents effectuant leurs missions sur la voie publique, soit de vêtements images pour les agents effectuant leurs missions dans les locaux des collectivités.

Afin d'optimiser la gestion des vêtements de travail, un stock unique a été mis en place pour les deux collectivités. Ce stock est alimenté par des commandes effectuées sur le budget principal de Laval Agglomération. Ces vêtements sont par la suite distribués aux agents des deux collectivités au fur et à mesure des besoins.

La convention financière de refacturation a pour objet de prévoir les conditions de refacturation, par le budget principal de Laval Agglomération, des vêtements de travail distribués aux agents dépendant du budget :

- de la ville de Laval (budget 01),
- des déchets de Laval Agglomération (budget 06),
- de la régie eau potable de Laval Agglomération (budget 09),
- de la régie assainissement de Laval Agglomération (budget 11).

La convention ne gère pas les équipements de protection individuels (EPI) protégeant les pieds (chaussures), les mains (gants) et la tête (casques, lunettes, protections auditives). En effet, ces EPI sont achetés directement sur chacun des budgets des collectivités. La convention ne gère pas les vêtements de restauration collective (tuniques, pantalons et blouses).

La convention ne gère pas la refacturation des vêtements destinés aux agents des services mutualisés de Laval Agglomération, ces refacturations s'effectuant dans le cadre des bilans de mutualisation.

La convention est applicable pour une durée illimitée et pour toute fourniture de vêtements effectuée par Laval Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2024.

II - Impact budgétaire et financier

La refacturation des vêtements s'effectue au regard d'un état récapitulatif annuel prenant en compte :

- le nombre et le type de vêtements distribués,
- le coût du vêtement acquis par Laval Agglomération, au regard du tarif appliqué par le titulaire du marché de fourniture des vêtements de travail.

Michel Paillard : *Merci, Monsieur le Président, il vous est proposé de valider le principe de refacturation des vêtements de travail entre Laval Agglomération et les différentes structures ayant besoin de ces vêtements de travail, à savoir la ville de Laval et les budgets annexes des déchets, de l'eau potable et d'assainissement. Le principe de refacturation se ferait au regard des consommations de chacun des services, pour alimenter à la fois les budgets principaux et les budgets annexes, sur la quantité réellement prise par ces services et au coût d'acquisition de ces vêtements de travail.*

Florian Bercault : *Merci, est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 148/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

CONVENTION FINANCIÈRE – REFACTURATION DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Rapporteur : Michel Paillard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Considérant que le budget principal de Laval Agglomération prend en charge l'intégralité des acquisitions des vêtements de travail des agents techniques de la ville de Laval et de Laval Agglomération,

Que ces vêtements sont par la suite distribués aux agents des deux collectivités au fur et à mesure des besoins,

Qu'il est nécessaire de permettre une refacturation des vêtements de travail entre le budget principal de Laval Agglomération et ses budgets annexes, ainsi que sur le budget principal de la ville de Laval,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le principe de refacturation des vêtements de travail entre le budget principal de Laval Agglomération et les budgets suivants est adopté :

- ville de Laval (budget 01),
- déchets Laval Agglomération (budget 06),
- régie eau potable Laval Agglomération (budget 09),
- régie assainissement Laval Agglomération (budget 11).

La refacturation se fera au regard d'un état récapitulatif annuel prenant en compte les quantités réellement livrées et le coût d'acquisition du vêtement par Laval Agglomération.

La convention est applicable pour une durée illimitée et pour toute fourniture de vêtements effectuée par Laval Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2024.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention financière Refacturation des vêtements de travail

Parties :

Convention financière entre :

Laval Agglomération, dont le siège social est situé 1 place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 Laval cedex, représentée par son Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2024,

Et

La Ville de Laval, dont le siège social se situe place du 11 novembre, CS 71327, 53013 Laval cedex, représentée par son Maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 4 novembre 2024,

Préambule

Les agents de la ville de Laval et de Laval Agglomération sont équipés de vêtements de travail acquis par chacune des collectivités pour réaliser leurs missions.

Le stock initial de vêtements de travail a été acheté par chaque collectivité en 2022.

Ce stock est régulièrement mis à jour lors de l'arrivée d'un nouvel agent ou lors du remplacement d'un vêtement usé ou détérioré.

Les agents techniques de la ville de Laval et de Laval Agglomération possèdent des vêtements identiques en fonction des missions qu'ils réalisent. Ainsi, ils sont équipés soit de vêtements haute visibilité pour les agents effectuant leurs missions sur la voie publique, soit de vêtements images pour les agents effectuant leurs missions dans les locaux des collectivités.

Afin d'optimiser la gestion des vêtements de travail, un stock unique a été mis en place pour les deux collectivités. Ce stock est alimenté par des commandes effectuées sur le budget principal de Laval Agglomération.

Ces vêtements sont par la suite distribués aux agents des deux collectivités au fur et à mesure des besoins.

La présente convention ne gère pas les équipements de protection individuels (EPI) protégeant les pieds (chaussures), les mains (gants) et la tête (casques, lunettes, protections auditives). En effet, ces EPI sont achetés directement sur chacun des budgets des collectivités. La présente convention ne gère pas les vêtements de restauration collective (tuniques, pantalons et blouses).

La présente convention ne gère pas la refacturation des vêtements destinés aux agents des services mutualisés de Laval Agglomération, ces refacturations s'effectuant dans le cadre des bilans de mutualisation.

Article 1 : Objet de la charte financière de la mutualisation

La présente convention financière a pour objet de prévoir les conditions de refacturation par le budget principal de Laval Agglomération des vêtements de travail distribués aux agents :

- de la ville de Laval (budget 01),
- de la direction des déchets (budget 06),
- de la régie eau potable (budget 09),
- de la régie assainissement (budget 11).

Article 2 : Modalités financières

La refacturation des vêtements s'effectue au regard d'un état récapitulatif annuel prenant en compte :

- le nombre et le type de vêtements distribués,
- le coût du vêtement acquis par Laval Agglomération au regard du tarif appliqué par le titulaire du marché de fourniture des vêtements de travail.

Article 3 : Dispositions générales

La présente convention est applicable pour une durée illimitée et pour toute fourniture de vêtements effectuée par Laval Agglomération depuis le 1er janvier 2024.

Fait à Laval, le

Laval Agglomération

Ville de Laval

Florian Bercault : *Nous passons donc au fonds de concours avec une première délibération concernant une attribution à Laval. Christian Lefort.*

- **CC149 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LAVAL – PROROGATION DÉLAI EXÉCUTION OPÉRATION**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Par délibération du conseil communautaire du 19 juin 2023, la ville de Laval bénéficie d'un fonds de concours de 700 004 € pour la réalisation des halles gourmandes de la place du 11 novembre ; projet s'inscrivant dans le cadre du projet urbain du centre-ville. La ville a retenu un concept de halle hybride pour dynamiser l'animation du centre-ville et renforcer les continuités commerciales, développer les filières locales, créer un lieu de destination expérientiel en proposant une programmation innovante centrée sur la convivialité (halles alimentaires, foodcourt, bar, restaurant, terrasses, animations marchandes, culturelles et associatives...). À ce jour, 50 % de la dotation a été versé sur production d'une attestation de démarrage d'opération.

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour attester de la réalisation pleine et entière de leur opération et présenter les justificatifs pour le versement du solde. Faute de présenter les pièces justifiant du versement de ce solde, le fonds de concours serait arrêté à la somme déjà perçue par la commune.

Compte-tenu de la date d'achèvement de l'opération prévue mi-2025 et afin de permettre à la ville de Laval de justifier la pleine réalisation de l'opération, il vous est proposé de proroger le délai jusqu'au 31 décembre 2025.

II - Impact budgétaire et financier

Le montant du fonds de concours reste inchangé.

Christian Lefort : *Oui, pour notre fonds de concours 2020-2023, nous avons un règlement qui prévoit que les communes ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour attester de la réalisation pleine et entière de l'opération. L'opération, que la ville de Laval a présentée dans ce cadre-là et qui concerne l'affectation de 700 000 euros de fonds de concours sur les halles gourmandes, ne sera pas terminée au 31 décembre. Pour que la ville de Laval ne perde pas le bénéfice de ce fonds de concours, il vous est proposé de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2025.*

Florian Bercault : *Merci. Les halles seront bien livrées en temps et en heure, je vous rassure, c'est juste une question budgétaire, d'annualité budgétaire, je pense que tout le monde l'a constaté. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je vous propose de voter. Tout le monde vote.*

Je fais un petit aparté là-dessus, j'ai vu Catherine Vautrin au salon des maires, la ministre du Partenariat avec les territoires, qui évoquait justement ce fait, ces allées et venues, et donc sans doute une loi est en préparation pour simplifier, réexpliquer ou peut-être éviter, puisqu'on porte, on défend le même intérêt de la collectivité dans les instances, les SEM, les SPL, les bailleurs, donc à suivre. C'était la petite page "Nouvelles".

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 149/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LAVAL – PROROGATION DÉLAI EXÉCUTION OPÉRATION

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Vu la délibération du 19 juin 2023 allouant un fonds de concours 2020-2023 d'un montant de 700 004 € à la ville de Laval, en soutien à la création des halles gourmandes, place du 11 novembre à Laval,

Considérant que l'article 5 du règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023 stipule que la commune a jusqu'au 31 décembre 2024 pour attester de la réalisation pleine et entière et présenter les justificatifs pour le versement du solde,

Que la date d'achèvement de l'opération est prévue mi-2025,

Qu'afin de permettre à la commune de Laval de percevoir le solde du fonds de concours d'un montant de 300 002 € sous condition d'une réalisation pleine et totale de son opération, il convient de proroger le délai fixé pour attester de la réalisation pleine et entière de l'opération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est accordé une prorogation du délai pour permettre à la commune de Laval de justifier de la pleine et totale réalisation de l'opération. Celui-ci est fixé au 31 décembre 2025.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe au fonds de concours concernant les communes de L'Huisserie, Laval, Port-Brillet, Bonchamp.*

- **CC150 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2024-2026) – ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE L'HUISSERIE, LAVAL, PORT-BRILLET, BONCHAMP**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Par délibérations du conseil communautaire du 27 novembre 2023 et du 30 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le nouveau dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2024 à 2026. Il est donc possible de statuer sur les demandes faites par les communes ci-après désignées :

1/ Commune de L'Huisserie : construction école publique

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs tout en prenant en compte l'évolution des effectifs, la commune de L'Huisserie, sur la base d'études de faisabilité et d'un concours d'architecte, a décidé de construire une nouvelle école élémentaire publique. Le projet consiste à bâtir un nouveau bâtiment sur la cour de l'école existante, puis une fois l'édifice bâti et les utilisateurs transférés dans ce nouveau lieu, l'école actuelle sera démolie.

Au-delà des aspects fonctionnels pour la future école élémentaire, la ville de L'Huisserie a souhaité construire un nouveau bâtiment économe en énergie et ayant un impact carbone limité.

L'école actuelle, d'une surface de 1 505 m², est de classe énergétique C, elle consomme 139 kWep/m². La nouvelle école fera 1 435 m² et sera de classe énergétique A, elle consommera environ 62 kWep/m², soit une réduction de 55 %. Ainsi, sur cette partie consommation d'énergie, l'économie annuelle est estimée à 10 700 € TTC.

Le mode de chauffage choisi sera la géothermie afin de recourir, le plus possible, aux énergies renouvelables. Les calories contenues dans les sols seront captées grâce à 6 sondes profondes de 150 ml.

Parallèlement, une installation photovoltaïque sera construite sur la couverture d'un préau. Cette installation fera environ 80 m² et aura une puissance d'environ 16,5 KWc. L'énergie produite sera prioritairement autoconsommée, le surplus sera injecté sur le réseau.

En termes d'imperméabilisation des sols et de gestion des eaux de pluies, le projet sera également qualitatif. En effet, un jardin de pluie sera créé afin d'absorber les pluies issues d'importants orages, les aménagements et les matériaux choisis permettront de désimperméabiliser vis-à-vis de l'état actuel environ 1 000 m².

Les systèmes constructifs retenus seront les suivants :

- murs en ossature bois,
- isolation des murs extérieurs en paille (36 cm / fournitures en circuit court),
- isolation des murs intérieurs et des plafonds, réalisée à partir d'isolants en fibres végétales recyclées, bio sourcées (coton, lin et jute),
- habillages des plafonds en fibre de bois,
- sols en linoléum.

La mise en place de l'ensemble de ces matériaux permet d'obtenir un excellent résultat sur le volet carbone de la construction et de sa durée de vie. En effet, le coefficient *lc énergie* sera de 76,03 kgeq.CO2 pour un seuil RE2020 fixé à 240 kgeq.CO2, soit - 68 %. Le coefficient *lc construction* sera de 864,02 kgeq.CO2 pour un seuil RE2020 fixé à 1085,5 kgeq.CO2, soit - 20 %.

Le coût de l'opération de construction de la nouvelle école publique élémentaire est estimé à **5 440 316 € HT**. Les travaux sont prévus de juin 2024 à janvier 2026. La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de **75 113 €**.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2024-2026, la commune bénéficie d'un fonds de concours d'un montant de 75 113 €.

Il vous est donc proposé d'allouer **75 113 €** de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2024-2026.

2/ Commune de Laval : aménagement des espaces publics centre-ville

Le projet de réaménagement de la place du 11 novembre est le projet majeur du cœur d'agglomération. Ce chantier a débuté en janvier 2023 avec le démarrage des fouilles archéologiques. Depuis, il marque symboliquement et visiblement l'entrée dans la transition urbaine, commerciale et environnementale du centre-ville de Laval. Ce projet comprend plusieurs opérations, dont la construction des halles et la réfection de près de 24 000 m² d'espaces publics, pour un budget prévisionnel de 18,6 millions d'euros.

Par délibération du 15 mai 2023, la ville de Laval a sollicité le fonds de concours 2020-2023 de Laval Agglomération pour le projet de construction des halles gourmandes. Le co-financement de l'agglomération sur le projet de halles a été approuvé pour un montant de 700 000 €.

Dans le cadre du fonds de concours 2024-2026, la ville de Laval souhaite présenter une autre opération pour ce projet : l'aménagement des espaces publics, dont le budget est de 10 millions d'euros TTC. Au-delà de sa conception voulue exemplaire sur le plan environnemental, le projet s'inscrit aussi pleinement dans la feuille de route de Laval Agglomération, à savoir :

- accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions,
- répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux,
- offrir un cadre de vie de qualité conjuguant valorisation des patrimoines et offre de services.

Le projet s'attache à rendre les espaces publics plus confortables, plus apaisés, plus vivants, plus inclusifs, qu'ils soient des espaces de vie et plus seulement des lieux de passage.

L'opération consiste à réaliser des travaux d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics sur l'emprise de la place du 11 novembre (24 000 m²), tels que présentés au stade esquisse :

- voiries,
- aménagements piétons et cycles,
- aménagements paysagers et mise en place de mobilier,
- réseaux.

Le coût de l'opération est estimé à **8 594 340 € HT**. Les travaux sont en cours pour un achèvement fin 2024. La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de **807 952 €**.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2024-2026, la commune bénéficie d'un fonds de concours d'un montant de 807 952 €.

Il vous est donc proposé d'allouer **807 952 €** de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2024-2026.

3/ Commune de Port-Brillet : création d'une médiathèque et de deux logements associés en cœur du bourg de Port-Brillet

L'opération de revitalisation du territoire de Port-Brillet a été signée le 24 octobre 2022. Parmi les axes prioritaires, l'accès aux équipements, aux services publics et une offre culturelle et de loisirs sont identifiés. Les actions déclinées, dont la création d'une médiathèque et de deux logements associés, concourent directement à l'attractivité et la revitalisation du centre-bourg communal. La politique de résorption de la vacance immobilière et le diagnostic territorial mené dans le cadre du programme "Petite Ville de Demain" permettent de proposer un projet répondant aux besoins et adapté aux enjeux locaux.

Le projet de médiathèque et de deux logements associés constitue un pilier du programme de revitalisation du centre-bourg de Port-Brillet, de par sa situation centrale et son rôle fédérateur attendu auprès de la population. Il a vocation à proposer un service culturel local de qualité et se veut exemplaire autant dans sa conception que dans son futur usage.

Le choix du recyclage foncier plutôt qu'une construction neuve en constitue le 1^{er} élément, en favorisant la réutilisation de deux immeubles vacants en centre-bourg, en associant réhabilitation d'un bâti ancien et une construction neuve, et en exploitant les étages pour répondre au besoin de logements. Le choix des matériaux est guidé par l'atteinte d'un objectif élevé en matière de matériaux biosourcés. Plus de 25 tonnes de matériaux biosourcés seront utilisés pour ce projet, ce qui permet l'atteinte du niveau maximal de labélisation dit « remarquable » selon l'arrêté du 19 décembre 2012 fixant les conditions du label « bâtiment biosourcé ».

Le bâtiment sera alimenté par des panneaux solaires et un réseau de chaleur bois bocage en cours d'étude avec l'ADEME et le Conseil départemental de la Mayenne. Dans un deuxième temps, un jardin attenant à la terrasse de lecture sera aménagé, améliorant le confort d'été tout en luttant contre le phénomène d'îlot de chaleur et améliorant la perméabilité des sols urbains.

Le projet prévoit la modification d'une construction existante composée d'un volume principal à R+1+combles avec un sous-sol (n° 3 rue de la Mairie) et la démolition du bâtiment mitoyen (n° 1 rue de la Mairie) consacré à la médiathèque. Cette démolition fait l'objet d'une demande de permis de démolir. Le bâtiment n° 3 est actuellement inoccupé. Le terrain, objet de la démolition, est situé à l'angle de la rue de la Mairie, de la rue des Forges et du passage des Forges.

Les travaux consistent à réhabiliter le bâtiment n° 3 et à créer une extension neuve avec sous-sol et terrasse/ pergola sur le terrain de la démolition. Le rez-de-chaussée du bâtiment n° 3 et l'extension neuve sont destinés à la médiathèque. Un escalier collectif, avec un accès indépendant depuis la rue de la Mairie, est créé au rez-de-chaussée du bâtiment n° 3 pour permettre l'accès aux deux logements des étages pour une surface totale habitable de 104 m².

Le projet recourt à des matériaux biosourcés de qualité pour la réhabilitation des deux logements. Par exemple, les finitions extérieures seront en enduit à la chaux naturelle, et l'isolation intérieure sera en panneaux de ouate de cellulose de 140 mm, dont le déphasage est mieux adapté au confort d'été.

Le coût de l'opération de construction d'une médiathèque et de deux logements est estimé à **1 389 145 € HT**. Les travaux sont en cours pour un achèvement fin 2025. La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de **39 892 €**.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2024-2026, la commune bénéficie d'un fonds de concours d'un montant de **39 892 €**.

Il vous est donc proposé d'allouer **39 892 €** de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2024-2026.

4/ Commune de Bonchamp : sécurisation entrée et sortie de ville sur la RD 57

La sécurisation de l'entrée et de la sortie de ville sur la RD 57 reste un point d'amélioration pour la collectivité. Des aménagements sont à réaliser pour diminuer la vitesse en entrée et sortie de ville, améliorer la visibilité aux intersections et sécuriser les déplacements des piétons et deux roues.

Le projet validé avec le Conseil départemental de la Mayenne consiste à aménager une piste cyclable entre la sortie de Bonchamp et le rond point menant à la ZI nord (à hauteur du chemin de Maine et de la rue des pierres). Ce projet permettra à un cycliste de rejoindre, en toute sécurité, Laval, par le chemin du Maine ou la zone d'activités nord de Bonchamp par les rues des pierres et Palissy.

Le coût de l'opération est estimé à **106 146 € HT**. Les travaux sont en cours pour un achèvement fin 2024. La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de **37 151 €**.

Synthèse des demandes de fonds de concours :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
L'HUISSERIE	Construction nouvelle école élémentaire publique	5 440 316 €	75 113 €
LAVAL	Aménagement des espaces publics centre-ville	8 594 340 €	807 952 €
PORT-BRILLET	Création d'une médiathèque et de deux logements associés en cœur du bourg	1 389 145 €	39 892 €
BONCHAMP	Aménagement cyclable – sécurisation RD57	106 146 €	37 151 €

II - Impact budgétaire et financier

Les opérations, objet de la délibération, bénéficieront du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Christian Lefort : *Oui, c'est cela, et ce coup-ci sur le fonds de concours 2024-2026, donc il y a quatre communes qui ont présenté des dossiers.*

La commune de L'Huisserie est sur la construction d'une nouvelle école publique, qui sera économe en énergie et avec un impact carbone limité, une réduction de 50 % des dépenses énergétiques, avec une économie estimée à 10 700 euros par an, avec de la géothermie, des panneaux photovoltaïques, en fait une école exemplaire, on va dire. La commune de L'Huisserie se propose d'affecter la totalité de son fonds de concours sur une opération de 5 400 000 euros, soit 75 113 euros. Ça, c'est la première demande.

La deuxième concerne la commune de Laval, qui reste donc dans le même espace que les halles gourmandes ; mais ce coup-ci avec l'aménagement des espaces publics environnants et avec des espaces qui seraient plus confortables, plus apaisés, plus vivants, plus inclusifs. Cela porte donc sur des voiries de l'aménagement piétons et cycles, paysager, réseau. Il y en a pour 8 594 000 euros. Et la ville de Laval propose d'affecter la totalité de son fonds de concours, 807 952 euros, c'est la deuxième opération.

La troisième, c'est la commune de Port-Brillet, qui va créer une médiathèque et deux logements associés au cœur de Port-Brillet. Cela participera à l'attractivité et à la revitalisation du centre-bourg. Voilà, cela se passe dans le cadre du programme Petite Ville de Demain. Il s'agit de la réutilisation de deux immeubles vacants au centre-bourg, en associant réhabilitation d'un bâtiment ancien et construction neuve, avec des logements à l'étage. C'est un bâtiment qui sera labellisé bâtiment biosourcé, avec des panneaux solaires, des réseaux de chaleur, bois, etc., tout cela pour un total de 1 389 000 euros, donc la commune de Port-Brillet demande la totalité de son fonds de concours, 39 892 euros, pour cette opération.

Et enfin, la commune de Bonchamp sécurise l'entrée et la sortie de la ville sur la RD 157 pour diminuer la vitesse en entrée et sortie de ville et améliorer la visibilité aux intersections et sécuriser l'établissement des piétons et deux roues. C'est un projet de 106 146 euros. Le fonds de concours de la commune est de 78 434 euros et elle souhaite donc y affecter, à cette opération, 37 151 euros. Voilà les quatre projets dont il s'agit.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, questions ?*

Bruno Bertier : *Il y a une petite coquille dans le délibéré, Monsieur le Président. Ce n'est pas 5 894 000, mais 8 594 000 pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville.*

Christian Lefort : *C'est 8 millions ou c'est 5 millions ?*

Florian Bercault : *Moi j'ai 8 millions, ce n'est pas au même endroit.*

Bruno Bertier : *Dans le délibéré.*

Christian Lefort : *Il y a une inversion.*

Bruno Bertier : *Et il y a également une vingtaine d'euros, enfin il y a 20 euros sur le fonds de concours attribué. Je ne sais pas si c'est 932 ou 952 à la fin, mais voilà. Tu choisiras, Christian.*

Christian Lefort : *Oui, on ajustera cela une fois qu'on aura vérifié, OK.*

Florian Bercault : *Merci de la vigilance. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à voter avec les bons chiffres et le bon délibéré.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 150/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2024-2026) - ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE L'HUISSERIE, LAVAL ET PORT-BRILLET - BONCHAMP

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 159/2023 du conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant création d'un fonds de concours 2024-2026 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué aux communes mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour la période 2024-2026, les fonds de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
L'HUISSERIE	Construction nouvelle école élémentaire publique	5 440 316 €	75 113 €
LAVAL	Aménagement des espaces publics centre-ville	5 894 340 €	807 932 €
PORT-BRILLET	Création d'une médiathèque et de deux logements associés en cœur du bourg	1 389 145 €	39 892 €
BONCHAMP	Aménagement cyclable – sécurisation RD 57	106 146 €	37 151 €

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Didier Pillon).

Florian Bercault : *On passe au contrat territorial Pays de la Loire, avec l'ajustement du plan d'actions.*

- **CC151 – CONTRAT TERRITORIAL PAYS DE LA LOIRE 2026 – AJUSTEMENT DU PLAN D'ACTIONS**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

La région des Pays de la Loire, en soutien au développement local de notre territoire, a alloué une enveloppe de 2 537 800 € au titre du Contrat territorial Pays de la Loire 2026, adopté par le conseil communautaire en date du 2 octobre 2023.

L'accompagnement des projets identifiés au titre du Contrat territorial Pays de la Loire 2026 s'appuie sur deux grands principes fondateurs que sont la transition écologique et environnementale et l'inclusion des personnes en situation de handicap. La région Pays de la Loire axe son intervention sur les trois thématiques prioritaires suivantes : l'emploi et l'économie, la jeunesse et la transition écologique.

Conformément au règlement d'intervention du Contrat territorial Pays de la Loire 2026, le plan d'actions peut être ajusté pendant la période du contrat.

Le plan d'actions adopté en 2023 prévoit une dotation régionale de 691 867 € pour le financement de l'aménagement de la voie verte sur l'avenue de Chanzy à Laval. Afin de respecter le taux d'intervention minimal du maître d'ouvrage de 30 %, la dotation régionale doit diminuer. C'est ainsi que 398 714 € de dotation régionale sont à réaffecter sur un autre projet.

En outre, le projet d'aménagement du triangle de Verdun, situé à Laval, a été identifié, en 2023, pour affecter la dotation régionale d'un montant de 445 933 €. La ville de Laval souhaite substituer ce projet par l'opération de rénovation du gymnase Gaston Lesnard de Laval pour la même dotation régionale.

Il vous est proposé d'inscrire, dans le plan d'actions du Contrat territorial Pays de la Loire 2026, la phase 1 du projet d'aménagement de la friche de Port-Brillet, dont le coût est estimé à 3,6 M€ et de substituer le projet de la ville de Laval tel que mentionné ci-dessus.

II - Impact budgétaire et financier

Au titre de l'enveloppe du Contrat territorial Pays de la Loire 2026 allouée au territoire de Laval Agglomération, le montant de la subvention régionale en soutien à la phase 1 du projet d'aménagement de la friche de Port-Brillet est de 398 714 €. Les autres co-financements publics identifiés sont les suivants : fonds friche – DDT pour 650 k€ de subvention et le fonds friche – ADEME pour 1,1 M€ de subvention. La dotation allouée à la ville de Laval d'un montant de 445 933 € est fléchée sur le projet de rénovation du gymnase Gaston Lesnard à Laval.

Christian Lefort : *Oui, c'est cela, le 2 octobre 2023, nous avons signé un contrat territorial avec la région, le contrat Pays de la Loire 2026, qui porte sur sept opérations. Tous les ans, on peut ajuster ce plan d'actions.*

Il se trouve que nous avons inscrit l'aménagement de la voie verte de l'avenue Chanzy avec une prévision de travaux supérieure à l'assiette subventionnable, qui est de 418 789 euros, et donc, sachant que le maître d'ouvrage ne peut pas avoir un taux d'intervention en dessous de 30 %, c'est-à-dire qu'on ne peut capter que 70 % des 418 000 euros, soit 293 153 euros, il y a 398 714 euros de dotation qu'il faut réaffecter sur un autre projet.

Cet autre projet, c'est la phase 1 du projet d'aménagement de la friche de Port-Brillet, qui peut largement absorber ces 398 714 euros, puisqu'on est à 3 600 000 euros de dépenses. C'est la phase 1 de dépollution, déconstruction et cela fera la huitième opération du contrat Pays de la Loire 2026.

Par ailleurs, la ville de Laval a demandé à changer également de projet concernant l'aménagement du triangle de Verdun, qui est remplacé par la rénovation du gymnase Gaston Lesnard, qui lui a un coût de 1 108 330 euros. Et, donc, la subvention reste la même : 445 933 euros ; c'est l'opération qui se substitue à l'autre.

Puis, vous verrez dans le document qui est annexé, qu'il y a déjà des ajustements de montants subventionnables, mais qui ne changent pas le montant des subventions affectées auxdits projets.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 151/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

CONTRAT TERRITORIAL PAYS DE LA LOIRE 2026 – AJUSTEMENT DU PLAN D'ACTIONS

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 135/2023 du conseil communautaire du 2 octobre 2023 portant sur l'approbation du Contrat territorial Pays de la Loire 2026,

Considérant que le règlement d'intervention du Contrat territorial Pays de la Loire 2026 permet d'ajuster le plan d'actions,

Que le projet d'aménagement de la friche de Port-Brillet et le projet de rénovation du gymnase Gaston Lesnard sont éligibles au règlement d'intervention du Contrat territorial Pays de la Loire 2026,

Considérant le plan d'actions joint en annexe,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve l'ajustement du plan d'actions joint en annexe de la délibération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Pays de la Loire 2026						
Montant de la dotation	2 537 800,00 €					
Communes	Projets	Coût global du projet	Montant subventionnable prévisionnel	Subvention au titre du contrat Pays de la Loire 2026 allouée	Financements déjà Obtenus/sollicités	Thématique
Changé	Construction 2 voies cyclo-piétonnes rue Berthe Marcou	150 000 €	150 000 €	30 000 €	LA SDAC	Transition écologique
	Programme de rénovation de l'éclairage public	175 000 €	175 000 €	70 000 €		Transition écologique
Saint Pierre la Cour	Rénovation et construction du groupe scolaire: réfection de la cantine scolaire	7 000 000 €	1 430 000 €	200 000 €		Jeunesse
Saint-Berthevin	Mobilité douce en centre-ville, désimperméabilisation et végétalisation dans le cadre de l'aménagement du centre ville	954 785 €	954 785 €	100 000 €		Transition écologique
Laval	Rénovation gymnase G. Lesnard	1 108 333 €	1 108 333 €	445 933 €		Jeunesse
Laval Agglomération	Acquisition de bus électrique (2023)	3 483 355 €	3 483 355 €	1 000 000 €	DSIL 2023 (714 808,13€)	Transition écologique
	Voie verte avenue Chanzy (projet 1)	418 789 €	418 789 €	293 153 €		Transition écologique
	Friche Port Brillat			398 714 €		Transition écologique
			Sous total projets communaux	845 933 €		
			Sous total projets Laval Agglomération	1 691 867 €		
			Total	2 537 800 €		

Florian Bercault : *On passe au provisionnement compte épargne temps 2024, Bruno Bertier.*

• **CC152 — PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2024**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Le règlement du compte épargne temps (CET) prévoit que les 15 premiers jours épargnés sur le CET sont obligatoirement pris sous forme de congés. Pour les jours épargnés au-delà de 15 jours, l'agent a le choix entre :

- en prendre sous forme de congés,
- le paiement de ces jours (valorisés à 150 € pour les catégories A, 100 € pour les catégories B et 83 € pour les catégories C pour 2024,
- le versement au titre du régime de retraite additionnel.

Les CET pouvant faire l'objet d'une compensation financière constituent une charge susceptible de progresser significativement. C'est la raison pour laquelle, il est préférable de la provisionner chaque année.

Au 31 décembre 2023, la situation des jours épargnés sur les CET excédents 15 jours était la suivante :

- catégorie A : 484,5 jours,
- catégorie B : 591 jours,
- catégorie C : 995 jours.

Soit au total 2 070,5 jours susceptibles d'être payés et qui représentent un montant de 214 360 € sur la base du tarif 2024.

Une provision d'un montant de 154 300 € a été constituée en 2023 au budget principal.

Il est proposé de constituer une provision de 214 360 € pour 2024 et de reprendre la provision constituée en 2023 de 154 300 €.

II - Impact budgétaire et financier

Cette provision va constituer une charge de 214 360 € et un produit de 154 300 € sur le budget 2024.

La charge de 214 360 € sera répartie sur 5 budgets, de la façon suivante :

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	1 677	179 164
Transports (05)	29	4 350
Déchets (06)	326	27 381
Eau (09)	32,5	2 865
Assainissement (11)	6	600
Total	2 070,5	214 360

Il vous est proposé d'approuver la provision relative au compte épargne temps pour 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative (DM n° 1/2024 du 25 novembre 2024).

Bruno Bertier : *Oui, merci Monsieur le Président. Les comptes épargne temps peuvent faire l'objet d'une compensation financière et constituent donc une charge susceptible de progresser significativement chaque année. C'est la raison pour laquelle, il est préférable de provisionner, chaque année, cette réserve. Au 31 décembre 2023, la situation était de 2 070,5 jours susceptibles d'être payés, qui représentent un montant de 214 360 euros sur la base du tarif 2024.*

Une provision d'un montant de 154 300 euros avait été constituée l'année précédente, au budget principal. Il est donc proposé de constituer une provision de 214 360 euros pour 2024 et de reprendre la provision constituée en 2023, de 154 300 euros. Vous avez également la répartition de cette somme sur les cinq budgets.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2024

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code des communes, livre IV,

Considérant que les 2 070,5 jours épargnés sur les comptes épargne temps peuvent faire l'objet d'une indemnisation financière au 31 décembre 2023,

Que ces jours se répartissent de la manière suivante : 484,5 jours pour les catégories A, 591 jours pour les catégories B et 995 jours pour les catégories C,

Que ces jours représentent un total de 214 360 euros,

Qu'il a été provisionné, sur l'année 2022, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2021, de 146 573 €,

Qu'il a été provisionné, sur l'année 2023, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2022, de 154 300 €,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est constitué une provision de 214 360 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2023.

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	1 677	179 164 €
Transports (05)	29	4 350 €
Déchets (06)	326	27 381 €
Eau (09)	32,5	2 865 €
Assainissement (11)	6	600 €
Total	2 070,5	214 360 €

Article 2

Il est repris une provision de 154 300 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2022.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe à l'adhésion aux contrats de prévoyance proposé par le centre de gestion, qui permettra d'avoir une protection sociale complémentaire à tous nos agents de la collectivité, Bruno Bertier.*

- **CC153 – ADHÉSION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE PRÉVOYANCE PROPOSÉS PAR LE CENTRE DE GESTION – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil communautaire, par délibération du 18 mars 2024, après avis du CST (comité social territorial) du 29 février 2024, a donné mandat au centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des cinq centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional, en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération, notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes, compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Il est précisé qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques incapacité temporaire de travail et invalidité à hauteur minimale de 90 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI). Le choix retenu est un taux de couverture de 90 %,
- définir la participation en tant qu'employeur. Cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu. Le choix retenu est un taux de participation de 50 %.

L'avis du CST, en date du 8 octobre 2024, a été formalisé par un accord collectif local signé le 10 octobre 2024 venant entériner :

- le caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires et les éventuelles dispenses d'adhésion,
- le choix de régime au regard des niveaux de garanties proposées,
- le taux de cotisation et la répartition des cotisations entre les bénéficiaires et l'employeur.

II - Impact budgétaire et financier

Les éléments sont présentés en coût "brut" et en coût net diminués des dépenses déjà engagée au titre de la participation forfaitaire de 14 € (sur souscription individuelle et pour les agents justifiant d'un contrat labellisés).

Coût de la participation : 135 000 €.

Coût net supplémentaire sur budget 2025 : 82 000 €.

Bruno Bertier : *Oui, Monsieur le Président, c'est un texte majeur, je dirais, pour nos agents, car il institue un régime de prévoyance complémentaire couvrant les risques d'incapacité et d'invalidité. C'est un texte majeur pour nos agents, parce que c'est une adhésion désormais obligatoire au bénéfice de l'ensemble du personnel. C'est un texte majeur pour le dialogue social, et là, je voudrais remercier le sens de responsabilité des trois organisations syndicales dont deux ont signé ce texte. C'est un texte majeur pour notre collectivité, car cela la rend plus attractive à un moment où le service public est parfois décrié et cela la met à égalité avec le secteur privé. C'est un texte courageux, enfin, parce que c'est un effort financier de Laval Agglomération, sans attendre les décrets d'application qui ne sont jamais venus de la part de l'État et dont nous avons été volontaristes pour une application au 1^{er} janvier prochain.*

Alors, je peux vous rappeler dans quel contexte ce texte arrive sur nos tables ce soir : dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents, à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil communautaire, par délibération du 18 mars de cette année, après avis du comité social territorial (CST) du 29 février 2024, a donné mandat au centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des cinq centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional, en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Ainsi, les centres de gestion et les organisations syndicales ont engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024 et a lancé une consultation, au niveau régional, pour être en mesure de proposer, aux employeurs publics territoriaux, l'adhésion à des conventions de participation et la souscription au contrat d'assurance collective de prévalence complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025 et, je rajouterais, à des conditions les meilleures du marché. Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir, au personnel des employeurs publics

territoriaux, l'accès à des garanties collectives sans considération, notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle. Cela permet également un niveau de couverture adéquate, reposant sur les garanties les plus pertinentes, compte tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés. Et, enfin, cela permet le bénéfice de taux de cotisation négociés maintenus pendant trois ans.

Il est précisé qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient d'abord de choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents, garantissant les risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité à hauteur minimale de 90 % des revenus nets des agents. C'est ce choix qui a été retenu dans le texte que je vous propose ce soir.

Il convient également de définir la participation, en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenue.

C'est ce choix également que nous avons retenu, donc de 50 %. Alors, si on y regarde d'un peu plus près, l'avis du CST en date du 8 octobre 2024 a été formalisé par un accord collectif signé le 10 octobre 2024 par deux organisations syndicales. Cela vient donc entériner ce caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires, les éventuelles dispenses d'adhésion, cela permet aussi d'entériner le choix de régime et enfin le taux de cotisation et la répartition des cotisations entre le bénéficiaire et l'employeur.

Que trouve-t-on dans cet accord collectif ? Évidemment, je ne vais pas vous le relire, vous l'avez certainement regardé. D'abord, c'est l'ensemble du personnel employé et rémunéré par la collectivité, qu'il s'agisse des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite, des Agents de Collectivité Locale (CNRACL), on en parlait tout à l'heure, ou du personnel affilié au régime général de la sécurité sociale et bénéficiaire, à titre obligatoire, d'un régime de prévoyance incapacité et invalidité.

Dans le texte signé, il y a trois options possibles, mais à charge de l'agent à 100 %, c'est la perte de retraite consécutive suite à une invalidité, c'est le décès et c'est le maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement au congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie.

Le taux et la répartition des cotisations, je vous ai dit qu'on était parti sur du 50-50, donc nous avons négocié, au niveau régional, un taux de cotisation de 1,45 %, c'est-à-dire que pour l'employeur, le coût est de 0,725 et le bénéficiaire également.

Pour suivre cet accord, nous mettons en place un comité paritaire de suivi, dans le cadre de l'accord qui vous est présenté ce soir. Il se réunira, à minima, une fois par an et aura pour mission le suivi de l'application du présent accord.

Nous avons négocié, aussi, l'étude de la modulation et de la participation de l'employeur de 50, 60 ou 70 % en fonction de l'assiette de cotisation, comprenant le traitement de base de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Ce comité paritaire de suivi sera composé de représentants de l'employeur et de deux représentants de chaque organisation syndicale signataire du présent accord. Un relevé de décision des réunions du comité sera élaboré, puis transmis à l'ensemble des signataires du présent accord.

Enfin, il reste le côté financier du texte présenté ce soir. Le coût de la participation est de 135 000 euros, mais le coût net est de 82 000 euros puisque, précédemment, notre collectivité participait à hauteur de 14 euros pour ceux qui, de façon facultative, prenaient ce contrat de prévoyance. Il y avait déjà un coût de 53 000 euros à charge de la collectivité, donc pour 135 000 euros, le coût net est de 82 000 euros. Voilà, en quelques lignes, Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire sur ce texte.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Vincent Paillard.*

Vincent Paillard : *Juste pour comprendre, on prend 50 % de taux de participation et, dans l'article 7, on parle d'une modulation de participation de l'employeur de 50, 60 et 70 %.*

Bruno Bertier : *C'est un engagement que nous avons pris avec les organisations syndicales, on s'est donné rendez-vous dans un an, pour voir si nous serions en capacité financière d'aller sur cette voie, ce qu'ont fait d'entrée de jeu certaines collectivités. Notamment, je siége au Conseil départemental, où cette modulation a été mise en place. Nous, dans un contexte financier et en accord avec François Berrou et évidemment Florian Bercault, nous partons sur un texte a minima, c'est-à-dire 50 % pour l'ensemble.*

Après, dans un souci d'équité et en fonction de la grille des salaires de nos agents, aller vers une modulation ne serait pas quelque chose qui me ferait crier, au contraire, cela me paraîtrait même plus équitable de mettre une modulation en fonction de la grille salariale. Aujourd'hui, dans le contexte qui a été présenté tout à l'heure, et je ne vais pas revenir sur le débat d'orientation budgétaire de François Berrou, on ne sait pas vers quoi on va. Il nous paraît important de mettre un pied dans la porte et donc d'y aller, de signer cet accord, c'est ce que je vous présente ce soir, mais à 50-50. On se donne rendez-vous dans un an et on regardera, à travers ce comité de suivi, ce qu'on peut faire ou pas sur cette éventualité de modulation de participation.

Florian Bercault : *Merci pour la question et la précision, qui est tout à fait importante pour notre instance. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 153/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

ADHÉSION AUX CONTRATS COLLECTIFS DE PRÉVOYANCE PROPOSÉS PAR LE CENTRE DE GESTION – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L452-11, L221-1 à L227-4 et L827-1 à L827-12,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2024 donnant mandat au centre de gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des cinq centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance,

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des centres de gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes,

Vu l'accord collectif local du 10 octobre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel de la ville de Laval, du CCAS de Laval et de Laval Agglomération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération

- adhère à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Laval Agglomération,
- souscrit la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025,
- participe financièrement à la cotisation des agents, conformément à l'accord collectif local, à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

Article 2

Les crédits correspondants sont calculés dans les limites fixées par les textes et accords de référence et inscrits, chaque année, aux budgets.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**ACCORD COLLECTIF INSTITUANT UN
RÉGIME DE PRÉVOYANCE
COMPLÉMENTAIRE COUVRANT LES
RISQUES « INCAPACITÉ » ET
« INVALIDITÉ », A ADHÉSION
OBLIGATOIRE, AU BÉNÉFICE DE
L'ENSEMBLE DU PERSONNEL**

VILLE, CCAS DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION

Le présent accord collectif est conclu entre

Monsieur Florian BERCAULT, maire de Laval, président du CCAS et président de Laval Agglomération,
ci-après, dénommée « la Collectivité »,

d'une part,

Et,

Les organisations syndicales représentatives au sein de la ville de Laval et Laval Agglomération,

- CFDT représentée par Christel MESLIN, mandatée à cet effet par son organisation syndicale,
 - CGT représentée par, mandaté(e) à cet effet par son organisation syndicale,
 - FO représentée par Charlène COGNARD mandatée à cet effet par son organisation syndicale,
- ci-après, dénommées « les Organisations syndicales ».

d'autre part.

PREAMBULE

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit l'obligation, pour les employeurs publics territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer au financement de garanties minimales destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité, et le cas échéant de décès (ci-après, également dénommées « garanties de prévoyance complémentaires »). Ce texte ouvre la faculté aux employeurs publics territoriaux d'engager des discussions avec leurs organisations syndicales afin de mettre en place des régimes collectifs à adhésion obligatoire formalisés dans le cadre d'un accord collectif majoritaire.

Parallèlement, l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 est venue rénover le cadre juridique relatif à la négociation collective et aux accords collectifs dans la fonction publique.

Enfin, un accord, signé le 11 juillet 2023, à l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, apporte des précisions sur les futurs dispositifs de prévoyance qui devront être mis en œuvre par les employeurs publics territoriaux et prévoit, notamment, la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire dans le cadre de la couverture des risques « incapacité » et « invalidité ». Les stipulations de cet accord devront être transposées dans le cadre de dispositions législatives et/ou réglementaires.

Afin de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, d'attractivité du secteur public, d'équilibre financier et de dialogue social, les Présidences des cinq Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire et les organisations syndicales représentatives de la Région Pays de la Loire ont souhaité mutualiser la mise en œuvre et le suivi des garanties de prévoyance complémentaires pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés et non affiliés de la région.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025, adossés à celles-ci.
- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord de méthode en date du 6 février 2024 puis à la signature d'un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024.

Cet accord collectif régional fixe les grands principes de fonctionnement des régimes de prévoyance « incapacité » et « invalidité » et, le cas échéant, « décès ».

En revanche, les Centres de Gestion ainsi que les organisations syndicales ont laissé le soin, à chaque employeur public territorial entrant dans le champ d'application de l'accord collectif régional, de formaliser dans le cadre d'un accord collectif local :

- le caractère obligatoire de l'adhésion des bénéficiaires et les éventuelles dispenses d'adhésion,
- leur choix de régime au regard des niveaux de garanties définies dans l'accord collectif régional,

Projet accord collectif instituant un régime de prévoyance complémentaire couvrant les risques « incapacité » et « invalidité », à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel Ville, CCAS de Laval et Laval Agglomération

- les taux de cotisations et la répartition des cotisations entre les bénéficiaires et l'employeur au regard de la tarification fixée au niveau de l'accord collectif régional.

C'est dans ce contexte que la collectivité a engagé des discussions avec les organisations syndicales représentatives, afin de formaliser, dans le cadre d'un accord collectif local :

- la mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire couvrant les risques « incapacité » et « invalidité » au bénéfice de l'ensemble du personnel, cofinancé par l'employeur et le personnel, dans le respect du cadre fixé par l'accord collectif régional du 9 juillet 2024,
- la possibilité pour les bénéficiaires d'adhérer à des options facultatives, financées intégralement par eux et destinées à leur permettre de bénéficier de garanties liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité (option n° 1), au décès (option n° 2) et au maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement en congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie (option n° 3).

Enfin, les parties s'engagent à rediscuter les termes du présent accord dans le cadre d'un avenant si les dispositions législatives et/ou réglementaires, ayant vocation à transposer les stipulations de l'accord national du 11 juillet 2023, le justifient ou pour tirer les conséquences de toute autre modification du cadre juridique.

ARTICLE 1^{er}**OBJET**

Le présent accord, matérialisant la mise en place d'un régime de prévoyance complémentaire « incapacité » et « invalidité », pour l'ensemble du personnel, a pour objet d'organiser l'adhésion des bénéficiaires aux contrats d'assurances collectives souscrits par la collectivité.

ARTICLE 2**PERSONNEL BÉNÉFICIAIRE****ARTICLE 2.1.****GÉNÉRALITÉS**

L'ensemble du personnel, employé et rémunéré par la collectivité qu'il s'agisse des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ou du personnel affilié au régime général de la sécurité sociale :

- est bénéficiaire, à titre obligatoire, d'un régime de prévoyance « incapacité » et « invalidité »,
- a la possibilité d'adhérer à des options facultatives au titre de la perte de retraite consécutive à une invalidité (option n° 1), au décès (option n° 2) et au maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement en congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie (option n° 3).

Toutefois, le personnel en congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, de grave maladie, en disponibilité d'office pour raisons de santé, à la date de prise d'effet du contrat souscrit par leur employeur, adhère à l'issue d'une reprise effective de leur activité au moins égale à 30 jours continus, à l'exception du personnel déjà couvert par un contrat collectif de même nature antérieurement à la date de leur demande d'adhésion, qui peut adhérer immédiatement.

Le présent accord n'a pas vocation à s'appliquer aux vacataires, employés et rémunérés par la collectivité, pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés, tels que définis au dernier alinéa du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

ARTICLE 2.2.**SUSPENSION DE LA RELATION DE TRAVAIL**

L'adhésion du personnel bénéficiaire, visé à l'article 2.1, du présent accord, est maintenue en cas de suspension de leur relation de travail, quelle qu'en soit la cause, dès lors qu'il bénéficie, pendant cette période, d'un maintien, total ou partiel, de leur rémunération (quelle qu'en soit la dénomination) ou d'indemnités journalières complémentaires financées au moins en partie par l'employeur, qu'elles soient versées directement par l'employeur ou pour son compte par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un revenu de remplacement versés par l'employeur, ou de rentes d'invalidité financées au moins en partie par l'employeur.

Précisons que l'adhésion est maintenue pour les agents :

- en disponibilité d'office lorsque celle-ci est prononcée au terme des congés pour raisons de santé (à savoir, au terme du congé de maladie dit « ordinaire », du congé de longue maladie, du congé de longue durée, du congé de grave maladie) et qu'elle est indemnisée, conformément aux dispositions en vigueur,
- ayant obtenu pendant une période de douze mois consécutifs des congés de maladie d'une durée totale de douze mois et qui bénéficient d'un maintien du paiement du demi-traitement par

l'employeur jusqu'à la date de la décision de reprise de service, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite, conformément aux dispositions en vigueur.

Dans ces hypothèses, l'employeur public verse une contribution calculée selon les règles prévues pour les bénéficiaires dont la relation de travail n'est pas suspendue, pendant toute la période de suspension indemnisée. Parallèlement, le bénéficiaire doit obligatoirement continuer à acquitter sa propre part de cotisation.

En revanche, l'adhésion au régime est suspendue pour le bénéficiaire dans tous les autres cas de suspension de la relation de travail non visés au présent article.

ARTICLE 3

CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU RÉGIME

L'adhésion au régime de prévoyance complémentaire « incapacité » et « invalidité » est obligatoire pour tout le personnel bénéficiaire mentionné à l'article 2 du présent accord. Le personnel concerné ne pourra s'opposer au précompte de sa quote-part de cotisations.

Toutefois, pour les agents contractuels, l'adhésion au régime est subordonnée à une condition d'ancienneté de 6 mois, conformément à l'article 2.8, de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) au sein de l'employeur public ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois.

En outre, ont la faculté de refuser d'adhérer au régime, les agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties.

La demande écrite et expresse de dispense devra être adressée auprès [à compléter], pour les bénéficiaires présents au 1^{er} janvier 2025, avant le 31 janvier 2025 et pour les bénéficiaires recrutés ou détachés auprès de la collectivité, après le 1^{er} janvier 2025, dans les 15 jours suivant le recrutement ou le détachement.

Le maintien du bénéfice de cette dispense est subordonné à la fourniture annuelle des justificatifs ou déclarations sur l'honneur du bénéficiaire à l'employeur. A défaut de respecter les prescriptions détaillées ci-dessus, le bénéficiaire sera automatiquement affilié au régime.

ARTICLE 4

PRESTATIONS

ARTICLE 4.1.

GÉNÉRALITÉS

Les prestations décrites en annexe au présent accord ne constituent en aucun cas un engagement pour l'employeur, qui n'est tenu, à l'égard de son personnel bénéficiaire, qu'au seul paiement des cotisations et au versement, *a minima*, des prestations prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ainsi qu'aux obligations déclaratives prévues dans les contrats collectifs.

Par conséquent, les prestations figurant en annexe relèvent de la seule responsabilité de l'organisme assureur, au même titre que les modalités, limitations et exclusions de garanties.

ARTICLE 4.2.**OPTIONS FACULTATIVES**

Le personnel bénéficiaire a la possibilité d'adhérer à des options facultatives au titre :

- de la perte de retraite consécutive à une invalidité,
- du décès,
- du maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement en congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie.

ARTICLE 5**COTISATIONS****ARTICLE 5.1.****TAUX ET RÉPARTITION DES COTISATIONS**

La collectivité a retenu une couverture à hauteur de 90% de la rémunération nette. C'est pourquoi les cotisations obligatoires servant au financement des risques « incapacité » et « invalidité » sont fixées dans les conditions suivantes :

Taux de cotisations	Part de l'employeur	Part du bénéficiaire
1,45%	0,725% (50 % de la cotisation)	0,725% (50 % de la cotisation)

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, au décès ou à la perte totale ou irréversible d'autonomie sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

ARTICLE 5.2.**ASSIETTE DES COTISATIONS**

Les cotisations sont exprimées en pourcentage de la rémunération de référence qui s'entend de la rémunération mensuelle brute incluant le traitement indiciaire brut (TIB) la nouvelle bonification indiciaire (NBI), le régime indemnitaire (RI) et l'ensemble des primes liées à l'activité et/ou à la fonction et/ou aux sujétions lorsqu'elles sont mensualisées (y compris le prélèvement primes/points), la rémunération forfaitaire des collaborateurs de cabinet.

Pour les salariés de droit privé, les cotisations sont exprimées en pourcentage du salaire de référence qui s'entend du salaire mensuel brut (salaire de base + primes) servant d'assiette aux cotisations de sécurité sociale, telle que définie à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale, qui renvoie à l'article L. 136-1-1 du même Code.

ARTICLE 5.3.**EVOLUTION ULTÉRIEURE DE LA COTISATION**

Les taux de cotisations mentionnés à l'article 5.1. n'évolueront pas jusqu'au 31 décembre 2027.

A l'issue de cette période, les évolutions de cotisations, à la hausse ou à la baisse, qui pourraient intervenir seront répercutées dans les mêmes proportions que les cotisations initiales entre

l'employeur et le personnel bénéficiaire. En cas d'augmentation, celle-ci ne peut excéder 15 % du taux jusqu'alors applicable.

ARTICLE 6

INFORMATION INDIVIDUELLE

En sa qualité de souscripteur, l'employeur public remet à chaque bénéficiaire concerné et à tout nouveau bénéficiaire, employé et rémunéré, une notice d'information détaillée établie par l'organisme assureur, résumant les principales dispositions des contrats d'assurances. Il en sera de même à chaque modification ultérieure de ces contrats.

ARTICLE 7

SUIVI DE L'ACCORD

Un comité paritaire de suivi est mis en place dans le cadre du présent accord.

Il se réunira, *a minima*, une fois par an et aura pour mission :

- le suivi de l'application du présent accord,
- l'étude de la modulation de la participation de l'employeur de 50,60 ou 70% en fonction de l'assiette de cotisation comprenant le traitement de base, l'IFSE et la NBI.

Ce comité paritaire de suivi sera composé de représentants de l'employeur et deux représentants de chaque organisation syndicale signataire du présent accord.

Un relevé de décision des réunions du comité sera élaboré puis transmis à l'ensemble des signataires du présent accord.

ARTICLE 8

DURÉE – RÉVISION – DÉNONCIATION

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il pourra être suspendu, révisé et dénoncé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les parties signataires conviennent qu'en cas de modification du cadre juridique applicable ayant des conséquences sur les stipulations du présent accord, de se réunir pour déterminer et négocier les adaptations nécessaires, dans le cadre d'un avenant.

La résiliation ou la dénonciation des conventions de participation par le(s) organisme(s) assureur(s) emporte la résiliation des contrats collectifs d'assurance, qui y sont adossés et la caducité du présent accord par disparition de leur objet.

La résiliation des contrats collectifs par l'employeur public emporte automatiquement et de plein droit celle de l'adhésion à la convention de participation à laquelle il a adhééré.

Enfin, les rentes en cours de service à la date de changement d'organisme assureur (y compris les prestations décès prenant la forme de rente), continueront à être revalorisées. Les garanties décès seront également maintenues au profit des bénéficiaires de rentes d'incapacité de travail ou d'invalidité lors de la résiliation du contrat d'assurance, étant précisé que la revalorisation des bases de calcul des prestations décès devra être au moins égale à celle prévue par le contrat résilié.

Ces engagements seront couverts par le contrat d'assurance résilié.

ARTICLE 9**ENTRÉE EN VIGUEUR - PUBLICITÉ**

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Il fait l'objet d'une publication dans les conditions prévues par l'article L. 226-1 du Code général de la fonction publique.

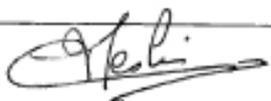
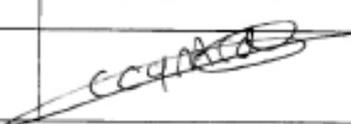
A Laval, le 10 octobre 2024

Fait en six exemplaires originaux, dont trois pour les formalités de publicité.

Pour La collectivité
Le maire de Laval
Le président du CCAS de Laval
Le président de Laval Agglomération,
Florian BERCAULT



Pour les organisations syndicales représentatives :

Syndicat CFDT Ville/CCAS Représenté par Christel MESLIN	Syndicat CGT Ville/CCAS Représenté par.....	Syndicat FO Ville/CCAS Représenté par Charlène COGNARD.....
		

Syndicat CFDT Laval Agglomération Représenté par Christel MESLIN.....	Syndicat CGT Laval Agglomération Représenté par.....	Syndicat FO Laval Agglomération Représenté par Charlène COGNARD.....
		

Annexes :

- support contractuel de la couverture collective obligatoire « incapacité » et « invalidité ».
- support contractuel des options facultatives au titre de la perte de retraite consécutive à une invalidité, du décès et du maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement en congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie.

Projet accord collectif instituant un régime de prévoyance complémentaire couvrant les risques « incapacité » et « invalidité », à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel Ville, CCAS de Laval et Laval Agglomération

INVALIDITÉ PERMANENTE

L'assureur garantit le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente survenue avant l'âge légal de départ à la retraite, dans la limite du traitement/paie de référence net. Est considéré en état d'invalidité permanente l'agent :
> affilié à la CHIRAC, mis à la retraite pour invalidité ; ou l'agent relevant du régime général ou le Sécuro social (IRCA/IRCAEC), atteint d'une invalidité classée en 2ème ou 3ème catégorie ou titulaire d'une rente d'incapacité permanente au moins égale à 50% en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail ;
> et reconnu inapte à l'exercice d'une quelconque activité professionnelle.

Le versement de la rente cesse dès :

- > la reprise d'une activité professionnelle, y compris à temps partiel,
- > la liquidation de la pension vieillesse de l'assuré,
- > l'âge d'ouverture des droits à la retraite,
- > le décès.

PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE PERMANENTE

Cette garantie ne s'applique qu'aux agents affiliés à la CHIRAC.

L'assureur garantit le versement d'un capital forfaitaire à l'âge légal de départ à la retraite en cas d'invalidité permanente telle que définie ci-dessus, indemnisée au titre du présent contrat et survenue avant l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite. La perte de retraite se définit comme la différence entre le montant total des diverses pensions de retraite que l'assuré aurait perçues à la date de la prise en charge au titre de la présente garantie s'il n'avait pas cessé son activité et le montant total des diverses pensions qu'il perçoit. Les retraites complémentaires souscrites volontairement par ailleurs ne sont pas prises en compte dans la règle de calcul.

CAPITAL DÉCÈS/PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA) - TOUTES CAUSES *

L'assureur garantit le versement d'un capital en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de l'agent avant son départ à la retraite. Elle cesse à la liquidation de la pension vieillesse pour les agents relevant de l'IRCA/IRCAEC et à l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite à taux plein pour les agents relevant de la CHIRAC.

La perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) est reconnue lorsque les deux conditions ci-après sont réunies :
> l'assuré se trouve dans l'impossibilité, médicalement constatée, d'exercer une quelconque activité professionnelle pouvant lui procurer un gain ou profit par la suite de maladie ou accident ;
> son état forcé à recourir pendant toute son existence à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

Le paiement du capital au titre de cette garantie met fin à la garantie décès.

CONTRÔLE MÉDICAL

A tout moment, l'assureur peut faire procéder par un médecin à un contrôle médical de l'assuré qui bénéficie de prestations au titre des garanties prévues au contrat. Si l'assuré refuse de se soumettre au contrôle médical, les garanties et les prestations sont suspendues. Si les conclusions du contrôle médical conduisent à une remise en cause de l'attribution des prestations, leur versement cessera dès notification à l'assuré. Les sommes indûment versées à l'assuré devront être restituées à l'assureur.

CESSATION DES GARANTIES

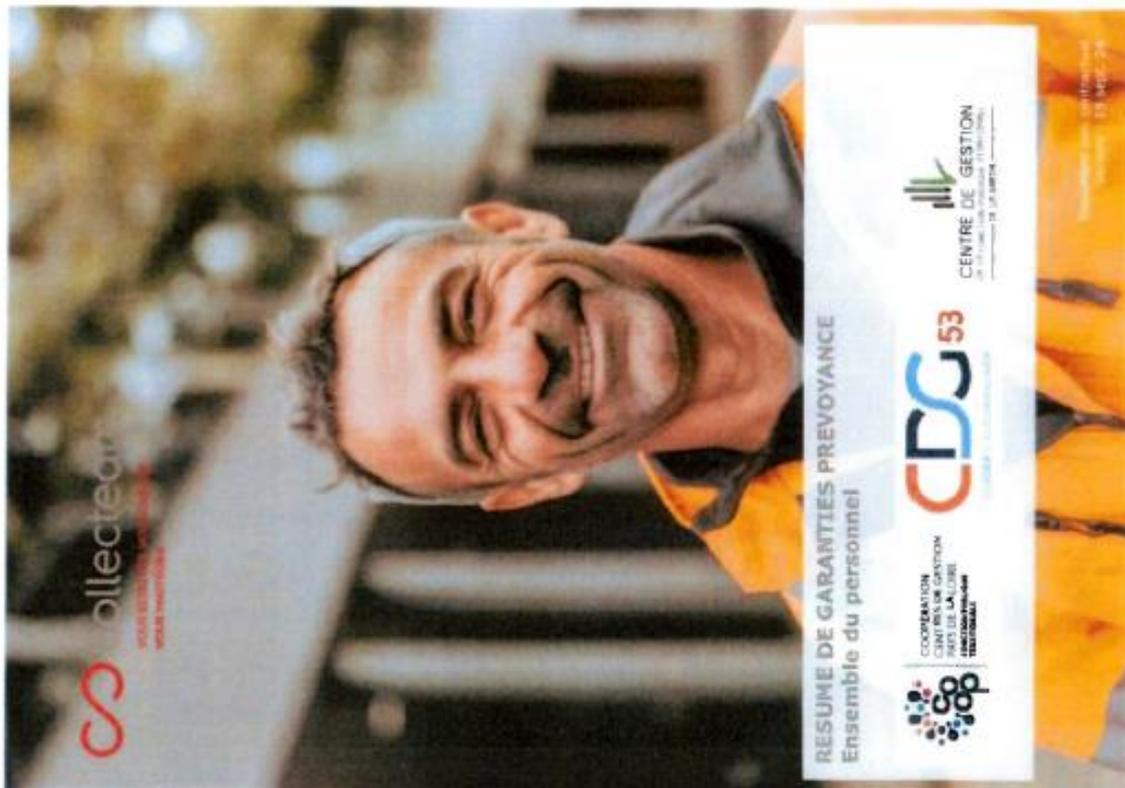
Pour chaque agent, les garanties cessent :

- > à la date à laquelle il ne répond plus aux conditions requises pour bénéficier de la convention de participation,
- > à l'âge légal de départ à la retraite,
- > à la liquidation de la pension vieillesse,
- > si les conditions concernant l'assuré ne sont pas satisfaites,
- > à la date de la radiation du contrat.

RISQUES EXCLUS

Sont exclus de toutes les garanties :

- > les conséquences d'une guerre civile ou d'une insurrection ou d'une guerre ou agression étrangère, pour les risques survenant en France,
- > les conséquences de la participation active de l'assuré à une guerre ou à une guerre ou à une rébellion, sauf en cas de régime japonais ou d'assurance en danger,
- > le suicide de l'assuré, avant une année continue d'affiliation, lorsque le suicide est intervenu au titre de son affiliation au présent contrat et lorsqu'il est intervenu au titre de son affiliation à un autre régime d'assurance (civil, étranger ou autre) ;
- > les conséquences de maladies ou d'accidents qui sont le fait volontaire de la personne assurée, de manœuvres volontaires ou d'une tentative de suicide.



Garanties et tarifs au 1^{er} janvier 2025

ASSIETTE DE COTISATION/BASE DE REMBOURSEMENTS/TRAITEMENT DE RÉFÉRENCE

L'assiette de cotisation retenue pour servir de base à l'établissement de la cotisation est le **Traitement de Base Indiciaire (TBI) + Nouvelle Spécification Indiciaire (NSI) + Régime Indemnitaire (RI)**.
Les cotisations s'établissent sur les éléments de rémunération brute. Les prestations sont calculées sur les éléments de rémunération nette sous déduction des prestations servies par le régime de base (prestations statutaires, Sécurité sociale ou CHIRACL) et sous déduction des charges sociales affranchies aux revenus de remplacement (CSG, CIPSE/CASA).

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE		
Incapacité temporaire totale de travail (1)		
Maintien de salaire	90 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-travail	1,45 %
Invalidité permanente (1)		
Taux retenu par le CHIRACL ≥ 50 % ou 2 ^{ème} / 3 ^{ème} catégorie CPAM ou IPP ≥ 66 %		
Versement d'une rente	90 % du traitement de référence mensuel net	
Taux retenu par le CHIRACL < 50 %		
Versement d'une rente	Montant de la rente perçue pour un taux CHIRACL ≥ 30 % x taux d'invalidité CHIRACL / 50 %	
OPTION 1 : PERTE DE RETRAITE - Versement au titre de l'arrêt CHIRACL		
Versement d'un capital forfaitaire	20 000 €	+ 0,35 %
OPTION 2 : DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA) - Au choix de l'agent		
Versement d'un capital	50 % du revenu annuel brut de référence	+ 0,20 %
OPTION 3 : MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL - au choix de l'agent		
Maintien du régime indemnitaire étendu au plein traitement du CDI / CLD / GH	90 % du régime indemnitaire	+ 0,20 %

La cotisation garantissant le maintien du régime indemnitaire intervient à compter du passage à demi-travail de l'agent et vient en complément et/ou à défaut du versement du régime indemnitaire par la collectivité. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est exclu de la garantie prévoyance.

Les taux de cotisation sont identiques quel que soit l'âge des agents. L'octetion intervient sans questionnaire médical, ni délai de carence.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

> Adhésion en ligne



> Votre gestionnaire Collecteam
Tél : 02.35.56.00.02
du lundi au vendredi : 9h à 17h/14h à 17h
Mail : cro@collecteam.fr

> Vidéo explicative



ADMISSION AU CONTRAT

Les agents doivent :

- > faire partie des effectifs d'une collectivité du groupement des CCG de la PRT des Pays de la Loire, individu normal de service et appartenir à l'une des catégories d'emploi définies dans le bulletin individuel d'admission, titulaire / stagiaire affilié à la CNRAC, titulaire / stagiaire affilié à l'IRCANTEC, contractuel de droit public affilié à l'IRCANTEC, salarié de droit privé,
- > n'être rémunérés ni à l'heure, ni à la journée,
- > ne pas être en arrêt de travail.

Application des garanties obligatoires :

- > Tout agent de la Collectivité est obligatoirement affilié au régime de base dès lors qu'il est en activité normale de service (sans arrêt de travail). L'agent ne peut s'opposer au rattachement de la cotisation.
- > Pour les agents à temps partiel théorique, les garanties s'acquiescent sur la base de la durée de l'activité à l'origine du sinistre soit définitive ou de l'incident soit partiel à l'origine de la situation d'invalidité à temps partiel pour raison thérapeutique ou invalidité existant antérieurement à la date d'effet du contrat. Les conséquences de la maladie ou de l'incident en cours à cette date ne seront pas prises en charge au titre du présent contrat.

Conditions générales d'adhésion aux garanties complémentaires facultatives :

- > Les agents en activité normale de service (sans arrêt de travail) au 1^{er} janvier 2025 peuvent adhérer aux garanties facultatives sans condition.
- > Les agents nouvellement embauchés, peuvent adhérer aux garanties facultatives dans un délai d'un mois à compter de leur date d'embauche.
- > Les agents placés en disponibilité de droit ou pour convenances personnelles peuvent adhérer aux garanties facultatives si la demande d'adhésion intervient dans le mois suivant le premier jour du mois civil qui suit la reprise effective de leur activité normale de service à temps complet.

Dans toutes les autres situations, les agents pourront adhérer aux garanties facultatives au 1^{er} janvier de l'année, néanmoins, pérempt, adoption ou finis en disponibilité de droit ou pour convenances personnelles à cette date. La demande doit être formulée 2 mois avant le 1^{er} janvier de l'année, soit au plus tard le 31 octobre de l'année N pour une prise d'effet le 1^{er} janvier de l'année N+1.

INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Est considéré comme atteint d'incapacité temporaire totale de travail, tout assuré n'ayant pas atteint l'âge légal maximal de départ à la retraite qui, à la suite d'une maladie non professionnelle ou d'un accident de la vie privée survient en cours d'assurance et dans l'obligation, initialement constatée, de cesser toute activité professionnelle, et par conséquent de son employeur en application du statut de la Fonction Publique ou du régime général d'assurance maladie ou celui de la Sécurité sociale dont il dépend.

L'objet de cette garantie est de compléter le demi-traitement statutaire ou les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale à hauteur et dans le limite d'un niveau de prestation définie au tableau des garanties.

La couverture intervient :

> Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CHIRACL, en cas de Congé de Maladie Ordinaire, de Congé Longue Durée ou de Disponibilité d'Office (en cas de versement d'une indemnité de coordination telle que prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale et dans l'attente d'une décision du conseil médical dans le cadre des dispositions des articles 17 et 37 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987).

> Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CHIRACL, en cas de Congé de Maladie Ordinaire, de Congé de Grave Maladie et de Disponibilités d'Office (en cas de versement d'une indemnité de coordination telle que prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale et dans l'attente d'une décision du conseil médical dans le cadre des dispositions des articles 17 et 37 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987).

> Pour les agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC, en cas de Congé de Maladie Ordinaire et de Congé de Grave Maladie.

Le versement des prestations cesse dès la fin de l'indemnisation des prestations statutaires ou de la Sécurité sociale. Elles cessent également dès que l'assuré a repris une activité professionnelle, en tout état de cause. L'indemnisation est limitée à 1095 Jours.

(1) Prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déduits et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale et autres régimes obligatoires.

Annexe : Résumé des garanties et conditions tarifaires

Scénario de garanties n°1

Régime de prévoyance des agents titulaires et non titulaires

Les prestations sont définies dans les tableaux de garanties suivants :

Régime de base à adhésion obligatoire

INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (1)	
- Franchise - Niveau	En relais et en complément des obligations statutaires 90% TBI + NBI + RI nets
INVALIDITE PERMANENTE (1)	
- Agent CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité >= 50% ou agent IRCANTEC bénéficiant d'un taux d'invalidité >= 66% ou classés en invalidité de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie : Versement d'une rente	90% TBI + NBI + RI nets
Agent CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité < 50% : Versement d'une rente	$M = R \times I / 50 \%$ Avec : M = Montant de la rente versée · R = Montant de la rente pour un pourcentage d'invalidité retenu par la CNRACL d'au moins 50 % · I : pourcentage d'invalidité retenu par la CNRACL (inférieur à 50 %)

⁽¹⁾ Prestations calculées sur le salaire net de référence sous déduction des prestations statutaires (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et CNRACL) Maladie ordinaire, Longue maladie, Grave Maladie, Longue durée et tout autre régime obligatoire.

Options à adhésion facultative au libre choix des agents

- 1) Option « Perte de retraite consécutive à une invalidité » (uniquement pour les agents relevant de la CNRACL)

OPTION 1 - PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE	
- Versement d'un capital forfaitaire en relais de la garantie "invalidité" et qui compense la perte de retraite due à la cessation anticipée de l'activité par la suite d'invalidité permanente	20 000 €

Déclenchement de l'indemnisation = à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite

2) Option « Décès » (Pour l'ensemble des agents)

OPTION 2 – DECES / IAD ⁽¹⁾	
DECES / IAD	50%
Toutes causes	
Invalidité absolue et définitive	Versement par anticipation d'un capital égal à 100% du capital décès

⁽¹⁾ Prestations calculées sur le revenu annuel brut de référence évalué à la date du sinistre et en fonction de l'assiette de cotisation déterminée.

3) Option « Maintien du régime indemnitaire pendant les périodes à plein traitement en CLM/CLD/CGM » (Pour l'ensemble des agents)

OPTION 3 – MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE PENDANT LES PERIODES A PLEIN TRAITEMENT EN CLM/CLD/CGM	
- Franchise : dès le 1 ^{er} jour d'arrêt en CLM/CLD/CGM - Durée : durant toute la période d'indemnisation à plein traitement en CLM/CLD/CGM	90 % du Régime Indemnitaire

Taux de cotisations au 1^{er} janvier 2025

Régime de base à adhésion obligatoire	Taux de cotisation % du revenu brut comprenant : le traitement indiciaire (+ NBI) et le régime indemnitaire
90 %	1,45 %

Options à adhésion facultative	Taux de cotisation
Décès Garantie en capital équivalente à 50% du salaire annuel brut	0,20 %
Perte de retraite consécutive à une invalidité Versement sous forme de capital forfaitaire de 20 000 €	0,35 %
Maintien du régime indemnitaire Maintien du régime indemnitaire (RI) en période à plein traitement en congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD) ou maladie grave au 1 ^{er} jour d'arrêt	0,20 %

Dans tous les cas, la prestation garantissant le maintien du régime indemnitaire vient en complément du régime indemnitaire maintenu réellement par les cinq Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire et les employeurs publics dans la limite de 90% du régime indemnitaire net. Elle est subordonnée au versement d'une prestation complémentaire au titre du TBI+NBI.

Projet accord collectif instituant des régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel

Florian Bercault : *Je retire de l'ordre du jour la délibération concernant les frais, les règlements mutualisés des frais de déplacement. La prochaine fois ; on fait un peu de teasing.*

- **CC154 — APPROBATION DU RÈGLEMENT MUTUALISÉ DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

La délibération a été retirée de l'ordre du jour du conseil communautaire.

Florian Bercault : *On passe, sans transition, au sujet Culture, avec une première délibération concernant le remboursement de mise à disposition de la ville de Laval à Laval Agglomération dans le cadre des Estivales.*

CULTURE

- **CC155 — REMBOURSEMENT À LA VILLE DE LAVAL DE LA MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ESTIVALES ET L'INSTALLATION DE LA SCÈNE ET DES TRIBUNES MOBILES SUR 2022 - 2023 – 2024**

Rapporteur : Bruno Flécharde

I - Présentation de la décision

Dans le cadre de l'organisation sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération du festival d'été tout public, axé sur une programmation de spectacles de rue intitulée "Les Estivales", 10 agents de la ville de Laval ont été mis à disposition de Laval Agglomération pour la coordination technique (son et lumière) des spectacles, l'installation de la scène et des tribunes mobiles.

La ville de Laval souhaite refacturer à Laval Agglomération le coût financier occasionné par cette mise à disposition d'agents.

En conséquence, il convient d'établir une convention entre Laval Agglomération et la ville de Laval afin de définir les conditions de refacturation du coût du personnel pour les années 2022 - 2023 - 2024.

II - Impact budgétaire et financier

La refacturation liée au coût de la mise à disposition du personnel de la ville de Laval à Laval Agglomération s'élève à 30 000 euros – montant forfaitaire (coût intégrant le nombre d'agents et le nombre d'heures effectuées) pour chaque année soit 90 000 euros pour trois ans.

Le coût financier sera imputé sur le budget du Département Cultures pour Tous.

Bruno Fléchar : *Merci, Monsieur le Président. Oui, il s'agit là d'un rattrapage, puisque, depuis 2022, 2023 et 2024, des agents de la ville de Laval ont été mobilisés pour la mise en place des spectacles des Estivales. Il concerne plus spécialement des techniciens son et lumière qui installent des spectacles, ainsi que des scènes et tribunes mobiles. Donc, sur un rattrapage de trois années, avec un montant forfaitaire calculé à 30 000 euros, cela représente une somme de 90 000 euros pour trois ans.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 155/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

REMBOURSEMENT À LA VILLE DE LAVAL DES MISES À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ESTIVALES ET L'INSTALLATION DE LA SCÈNE ET DES TRIBUNES MOBILES SUR 2022 - 2023 - 2024

Rapporteur : Bruno Fléchar

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121- 29 et L5211-1,

Considérant que dans le cadre de l'organisation sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération du festival d'été tout public, axé sur une programmation de spectacles de rue intitulée "Les Estivales", 10 agents de la ville de Laval ont été mis à disposition de Laval Agglomération pour la coordination technique (son et lumière) des spectacles, l'installation de la scène et des tribunes mobiles,

Que le coût de la mise à disposition du personnel de la ville de Laval à Laval Agglomération s'élève à 30 000 euros – montant forfaitaire (coût intégrant le nombre d'agents et le nombre d'heures effectuées) pour 2022, 2023 et 2024 soit 90 000 euros pour trois ans,

Qu'il convient d'établir une convention entre Laval Agglomération et la ville de Laval afin de définir les conditions de refacturation du coût du personnel mis à disposition pour ces trois dernières années,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le remboursement à la ville de Laval de la mise à disposition du personnel pour la mise en œuvre "Les Estivales" 2022, 2023 et 2024 est approuvé.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante entre Laval Agglomération et la ville de Laval.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Pierre Besançon et Yannick Borde).



**CONVENTION PORTANT SUR LA REFACTURATION DE MISE À
DISPOSITION DE PERSONNEL
ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE LAVAL**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de LAVAL

Hôtel de Ville - CS 71327 - 53013 LAVAL Cedex
Représentée par son Maire, Florian BERCAULT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2024
Siret n° 215 301 300 00012
Code APE : 8411Z

ET

LAVAL AGGLOMÉRATION

Hôtel Communautaire – 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex
Représentée par son vice-président en charge des Ressources Humaines Bruno Bertier, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2024
Siret n° : 245 300 330 00 264

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1: OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de refacturation de la mise à disposition de personnel de la ville de Laval à Laval Agglomération pour la mise en œuvre des Estivales ainsi que pour l'installation de la scène et des tribunes mobiles pour les années 2022, 2023 et 2024.

Article 2 : TARIFICATION

Le coût financier pour chaque année est de 30 000 euros (coût forfaitaire intégrant les 10 agents de la ville de Laval mis à disposition et le nombre d'heures effectuées pour chaque agent) soit 90 000 euros pour les trois années.

Article 3 : RÉGLEMENT

Le paiement s'effectuera par virement administratif après signature de la convention par les deux parties.

Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La convention entrera en vigueur à compter de la signature de la convention jusqu'à la pleine réalisation de la prestation de paiement.

Fait à Laval, le

LA VILLE DE LAVAL
Le Maire,

LAVAL AGGLOMÉRATION
Pour le Président et par délégation,
Le vice-président en charge
des Ressources Humaines

Florian BERCAULT

Bruno BERTIER

Florian Bercault : *La prochaine délibération concerne donc la mise en place, vous le savez, du CNAREP, du Centre National de la Rue et de l'Espace Public. Je me permets de faire une remarque liminaire pour parler un peu du contexte actuel, on parle beaucoup de notre partenaire, qui est l'État, mais je voudrais dire quelques mots sur les annonces de la région qui vont évidemment impacter notre collectivité et, en premier lieu évidemment, ce CNAREP, pour lequel nous nous sommes battus, pour défendre une certaine idée de notre territoire.*

La région a annoncé une économie de 100 millions d'euros pour le budget 2025, au-delà des 40 millions demandés par l'État, alors même que les discussions parlementaires sont encore en cours et que la contribution attendue des collectivités devrait être sensiblement réduite (d'après les annonces du Premier ministre et du Président du Sénat, qui reconnaissent l'inadéquation du projet de loi de finances 2025 initial). Sous couvert de recentrage sur les compétences obligatoires, la Présidente de région en visage des coupes massives et inédites en France sur les politiques publiques essentielles pour le vivre ensemble, en pénalisant évidemment les plus fragiles, à savoir la solidarité, le sport, la culture, mais aussi l'environnement, l'agriculture, les missions locales.

Moi, je voulais vous faire part objectivement des conséquences pour Laval Agglomération, si ces annonces se confirment. Sur la culture, concrètement, pour le territoire de Laval Agglomération, la baisse ne serait pas de 75 %, mais visiblement d'une disparition totale des financements, au dire des acteurs culturels qui ont été appelés ou qui ont reçu des écrits. C'est presque 600 000 euros en moins pour la politique culturelle, dont les 100 000 euros qui étaient attendus pour le CNAREP et, si le désengagement de la région se maintient pour le CNAREP, cela remet en cause la labellisation et les financements associés pour ce centre national (dont les travaux sont prévus avec la maison du gouverneur qui attend une rénovation).

Puis, cela mettrait par terre les cofinancements attendus de nos partenaires, notamment l'État qui apportait, à minima, 250 000 euros, et le département autour de 50 000 euros. Plus largement, c'est tout le milieu associatif qui serait fragilisé. J'ai eu, là aussi, des nouvelles du sport, avec l'annonce de la suppression de la subvention pour des événements sportifs comme les Boucles de la Mayenne.

Cela s'ajoute au déficit structurel de l'action régionale sur notre territoire en termes d'investissement. Je tiens à rappeler que sur les contrats de plan État-Région (CPER) Culture, c'est donc zéro financement de la région, sachant que nous attendons toujours, avec un litige de 2 millions d'euros pour le cofinancement attendu du Quarante, qui n'est toujours pas versé. Je pourrais parler des autres politiques publiques comme le CPER Mobilité. Ce sont 10 millions d'euros qui manquent en investissement pour notre territoire, si on veut être dans la moyenne régionale qui était annoncée.

Je voulais vous faire part de la décision du Théâtre de Laval, qui a eu son conseil d'administration la semaine dernière, qui subira une baisse annoncée de 78 000 euros pour son budget, alors que le CPO, donc un contrat pluriannuel d'objectifs, avait été signé en juin, dans ce même théâtre, en présence des représentants de l'État et de la région, afin de pérenniser le Centre national de la marionnette.

Donc, le Théâtre a sagement pris une décision, puisqu'il y aurait une économie de 78 000 euros, et, évidemment ne refusera pas l'accueil de Ma Région Virtuose, mais ne souhaite pas conserver de reste à charge pour l'accueil de cette manifestation, or, ce reste à charge est de 20 000 euros. Si l'événement n'est pas maintenu et compensé financièrement, il n'aura pas lieu, mais ce ne sera pas la décision de Laval Agglomération, mais bien de la région.

Bref, chacun peut assumer ses responsabilités, mais ce sera moins de services publics, ce sera moins d'actions à destination des publics les plus fragiles, ce sera moins d'actions de médiation culturelle éducative à destination des enfants, des collégiens, des lycéens. En dépit des discours publics sur la responsabilité, on l'entend ce mot responsabilité, il apparaît donc que la région fait preuve, dans la pratique, d'une certaine irresponsabilité.

Irresponsabilité dans les décisions annoncées sans dialogue, sans prise en compte et suivi concret des conséquences, que ce soit pour les territoires et les collectivités qui mènent des politiques publiques comme celle du CNAREP qui a été annoncée, prévue et signée dans un contrat pluriannuel d'objectifs.

Irresponsabilité aussi d'attaquer, je l'attends déjà, ses ennemis, de toute parole qui mettrait, de manière objective, ses conséquences sur la table, que ce soit les élus ou, plus inquiétant, les médias, et irresponsabilité vis-à-vis de ses partenaires quant à respecter ses engagements signés.

Et, enfin, irresponsabilité aussi vis-à-vis de la jeunesse et des lycéens pour qui la région ne proposerait plus que des bâtiments et ne contribuerait donc plus à aucune activité d'épanouissement.

Donc, Laval Agglomération est soumise aux mêmes règles que la région et nous avons des décisions difficiles à prendre, mais nous adapterons une approche en responsabilité vis-à-vis de nos acteurs et de nos partenaires et nous assumerons, avec eux, sans le cacher.

Je n'ai pas encore vu de représentants de la région, au niveau local, rencontrer les différents acteurs concernés, mais je crois que nous avons déjà vécu cette situation, et je me permets publiquement de le dire : c'est celle de Laval Virtual. Vous vous souvenez, Patrick Péniguel n'est malheureusement pas dans cette salle, mais nous avons déjà vécu le recul ou en tout cas la désertion de la région, quand il s'agit de faire face à des difficultés. Une association, dont nous avons hérité en début de mandat, avec un déficit de plus de 1 600 000 euros, révélé suite à un audit demandé par Laval Agglomération.

La position de la région a été de demander un deuxième audit, qui est arrivé aux mêmes conclusions que celles de Laval Agglomération. Il y a eu deux options : il y a eu celle de Laval Agglomération d'affronter ce déficit, d'y faire face, de faire appel à un mandataire, de prendre ses responsabilités, d'accompagner le départ de nombreux salariés, de garder l'essentiel pour l'attractivité, le rayonnement et le développement de notre territoire, et puis, il y a eu l'opposition de la région, qui a été évidemment de quitter la gouvernance, d'abandonner le navire sans donner de nouvelles. Donc, voilà, à travers cette délibération, je voulais redire que Laval Agglomération démontre, qu'à l'inverse, elle ne renie pas ses engagements précédents vis-à-vis de ses partenaires et, qu'en responsabilité, elle tient, en tout cas pour 2024, la volonté d'accompagner ce CNAREP. Je laisse la parole à Bruno Fléchar.

- **CC156 — CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION LAVALLOISE DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC (ALAREP) – ANNÉE 2024**

Rapporteur : Bruno Fléchar

I - Présentation de la décision

Fruit de la volonté d'implanter à Laval, un Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace public, l'Association Lavalloise pour les Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP) a été créée le 10 juin 2024 afin de mettre en œuvre un projet artistique et culturel d'intérêt général de création, de diffusion et de présentation aux publics d'œuvres conçues pour l'espace public.

L'association a pour but de soutenir et développer la création artistique, la production, la diffusion et plus largement ce qui se rapporte à l'art et la culture dans le champ des arts de la rue et de l'espace public dont elle est un acteur de la structuration et du développement.

L'association assurera une présence artistique et culturelle sur les territoires de l'agglomération, du département et de la région et un soutien aux équipes qui y sont implantées.

L'année 2024 est celle de la création et des débuts de la structuration de l'ALAREP. L'association doit :

- mettre en place les fondamentaux de sa structuration (constitution de la gouvernance, outils administratifs, moyens financiers, etc.).
- assurer le recrutement de sa direction amenée à déployer son projet à partir de 2025.

Laval Agglomération souhaite affirmer son soutien à l'activité développée par l'Association Lavalloise pour les Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP).

II - Impact budgétaire et financier

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, Laval Agglomération alloue, pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros (TTC).

Le coût financier sera imputé sur le budget du Département Cultures pour Tous, par suite de l'adoption de la décision modificative n°1.

Bruno Fléchar : *Merci, Monsieur le Président, pour ce survol un peu sinistre de la situation. C'est vrai que cette délibération a quelque chose de tragique pour moi, parce qu'on va évidemment honorer les 40 000 euros. Je pense que l'association a déjà commencé à engager, pour essayer de naître, et on n'est pas sûr, aujourd'hui, de pouvoir dire que le CNAREP existera.*

Très concrètement, les entretiens d'embauche de la direction, qui étaient prévus le 5 décembre, vont être différés, parce que cela n'a pas de sens de faire parler des futurs directeurs ou directrices sur un projet qui, aujourd'hui, est sérieusement mis à mal et, aujourd'hui, on n'a aucune garantie de pouvoir dire que le CNAREP existera, s'il est seulement différé ou... Donc voilà, la délibération actuelle concerne 40 000 euros pour pallier les frais qui ont déjà été engagés par l'association pour embaucher, notamment une administratrice à temps partiel et quelques autres frais associatifs.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Oui, Samia Soultani.*

Samia Soultani : *Bonsoir, chers collègues, Monsieur le Président. Alors, je ne pensais pas que vous étiez le porte-parole de l'opposition régionale et je ne pensais pas que c'était l'instance, ici, pour relayer des mensonges. Et je le dis en assumant ce mot complètement. Votre Vice-Président aux finances a été clair sur la situation économique. Et je me suis dit, en voyant cette présentation qui était honnête, sincère, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (d'ailleurs je ne l'ai même pas commentée, parce qu'on partage les mêmes constats, on est d'accord), en fait, vous venez détruire tout ce qui vient d'être présenté par votre propre Vice-Président, Monsieur le Président.*

C'est-à-dire, tout ce qu'il a dit, c'est un mensonge ? La baisse de l'activité économique, c'est un mensonge ? C'est cela que vous êtes en train de dire ? Si, c'est cela que vous sous-entendez. Non, non, excusez-moi, Monsieur le Président, excusez-moi, Monsieur le Président.

Florian Bercault : *Non, mes mots sont pesés. C'est pour cela que je le dis, c'est suffisamment rare pour être dit. Je ne veux pas faire de politique.*

Samia Sultani : *Excusez-moi, Monsieur le Président. Je respecte cette instance. Je respecte quand vous prenez la parole. J'aimerais bien aller jusqu'au bout de mon exposé, puisque vous parlez de la région donc, forcément, je me sens concernée. Je suis la seule conseillère régionale ici, si vous vouliez qu'on en parle à un autre endroit et dans une autre instance, on l'aurait fait volontiers, mais pas dans cette instance-là, mais vous en parlez, donc je me permets de répondre, si vous le voulez bien.*

Monsieur Berrou a présenté une situation économique qui s'est dégradée. Qu'est-ce que cela a comme conséquences ? Vous maîtrisez ce qui vient d'être présenté, les recettes de la région viennent d'où, Monsieur Bercault ?

Florian Bercault : *On l'a vu, l'augmentation des recettes des tarifs scolaires pour les lycéens et les tarifs ont explosé sous votre mandature, et l'augmentation des cartes grises, qui ont explosé aussi sous votre mandature.*

Samia Sultani : *Vous voyez que vous ne répondez pas, donc ce que vous avez présenté était d'une grande malhonnêteté, vraiment.*

Florian Bercault : *Si, si, on sait très bien que cela dépend de la TVA, mais aussi des recettes des prestations et des investissements que vous faites.*

Samia Sultani : *Les recettes de la région proviennent de la TVA, d'accord ? Lorsque l'activité économique baisse, en 2024, cette baisse de recettes représente 40 millions d'euros pour la région. Le travail sur le budget 2025 ne date pas des annonces du Gouvernement, parce qu'un budget, cela s'anticipe. Et j'ose espérer, qu'au niveau de nos collectivités, Laval Agglomération et la ville de Laval, ce budget 2025 est anticipé. Donc, quand l'activité économique baisse et que la région enregistre moins 40 millions d'euros de recettes en 2024, sachant que les projections 2025 seront pires qu'en 2024, on a déjà moins 40 millions d'euros de recettes en 2024, plus moins 20 millions d'euros sur 2025, 40 millions plus 20 millions cela fait 60 millions, plus les annonces de la région qui représentent 40 millions supplémentaires. Donc, pour Laval Agglomération, on annonce non seulement les baisses liées à cet effort budgétaire national, mais on annonce aussi les baisses des recettes.*

Ce que vous avez présenté juste au début, quand vous parlez uniquement des 40 millions, c'est complètement biaisé. Pourquoi pour la région ? Vous parlez uniquement des 40 millions décidés par le Gouvernement, et dans le cas de Laval Agglomération, vous êtes honnête dans votre présentation, vous parlez de baisse de recettes ? Donc, la région n'enregistre pas de baisse de recettes, alors que ses principales recettes proviennent de la TVA, alors que Laval Agglomération est impactée ? Soyez cohérents, quand même.

S'il y a une baisse pour Laval Agglomération, qui d'ailleurs peut lever l'impôt alors que la région ne peut pas le lever, c'est que c'est une baisse encore plus importante pour la région. Donc, donnez-le au moins comme préambule avant vos attaques. Si vous estimez que Guillaume Garot ne fait pas son travail d'opposant régional, je vous invite à vous présenter contre lui la prochaine fois, mais, si vous êtes là pour vous faire le porte-parole de l'opposition régionale, je pense que vous devez changer peut-être de mandat, ou je n'en sais rien, mais en tout cas, moi je croyais que j'étais ici au conseil communautaire et non pas à la région.

Juste quelques précisions, par rapport, à ce que vous avez évoqué, parce que là il y a tout, dans votre présentation, vous avez tout mis. Je vais apporter quelques réponses, notamment par rapport au Quarante, que je vous ai partagé, puisqu'on a parlé d'un certain nombre de sujets et quand je peux relayer, je le fais, et j'apporte des réponses. En fait, vous faites fi des réponses que je vous apporte et vous n'en tenez pas compte, donc je le fais, puisque vous me donnez l'occasion de répondre, je le fais, aujourd'hui, dans le cadre de cette instance. Ce que je vous ai répondu sur le Quarante et je vais juste vous lire le mail que je vous ai partagé : Laval Agglomération a signé, en juin 2020, une convention qui prenait en compte une dépense subventionnable hors taxe de 27 320 000 euros, conforme au plan de financement hors taxe présenté par l'agglomération et annexé à cette même convention. Aussi, il n'est pas possible d'envisager, aujourd'hui, de prendre en compte une dépense TTC, puisque c'est votre demande, d'autant plus que la ville a pu récupérer la FCTVA sur ces dépenses. Vous êtes d'accord. Donc, vous récupérez la FCTVA et vous demandez à la région de venir payer doublement, ce n'est pas normal. Donc, là, je vous ai apporté la réponse que ce n'est pas comme cela que cela se passe et je pense qu'il faut en tenir compte. Par ailleurs, la dépense finale, justifiée par Laval, étant plus faible que le montant prévu initialement, la région a dû modifier la dépense subventionnée à la baisse, par courrier du mois de juin dernier. Concernant la demande de rediriger, parce que c'était votre demande, Monsieur le Président, de rediriger les crédits restants du projet le Quarante sur un autre projet de Laval Agglomération, ce n'est pas prévu par la convention, et nous ne pratiquons pas ce type de réaffectation pour nos subventions. C'est quelque chose, c'est une règle que vous appliquez vous-même, ici, ce n'est pas parce que vous ne financez pas un projet à 100 % que vous redirigez des financements par ailleurs.

Donc là, je pense que j'ai dit l'essentiel. J'ai dit l'essentiel sur ce dossier en particulier. J'ai apporté des réponses et vous parlez de litige. Donc vous vous dressez, aujourd'hui, comme opposant à la Présidente de région. C'est un choix que vous faites. Vous devez l'assumer, puisque la région, rien qu'aujourd'hui, je peux citer tout ce que la région a fait pour vous accompagner dans l'ensemble des projets. Je ne parle que des rapports qu'on vote aujourd'hui dans le cadre de cette séance de conseil communautaire. Vous ne pouvez pas dire ce que vous venez de dire et vous dresser comme opposant de la région de cette manière et d'une manière aussi brutale. Je ne le comprends vraiment pas et je ne m'attendais vraiment pas à ce que vous le fassiez au sein de cette instance, parce que c'est irrespectueux vis-à-vis des élus de cette instance, déjà, premièrement, et vous voulez faire parler de vous, tant mieux. Vous voulez faire de la communication, tant mieux, mais honnêtement, honnêtement, ce n'était pas l'endroit. Ce n'était pas le moment et ce n'était pas l'endroit.

Florian Bercault : *Donc, effectivement, vous n'avez pas répondu, pas écouté ce que j'ai dit. La région annonce une économie de 100 millions d'euros, bien au-delà des 40 millions demandés par l'État. Évidemment c'est votre choix, je ne remets pas en cause les 100 millions d'économies que vous faites, Madame Soultani.*

Premièrement, je constate que le projet du Quarante, dont le plan de financement était fait par vous, par votre majorité, qui prévoyait un cofinancement à hauteur de certains millions d'euros et le projet n'a pas coûté moins cher et nous n'avons pas obtenu les cofinancements qui avaient été promis sous François Zocchetto. C'est cela que je dis, rien de plus, rien de moins.

Deuxièmement, vous ne contestez pas les faits sur Laval Virtual, courage, fuyons.

Troisièmement, il n'y a absolument pas de politique et ce qui est un mot de trop, je fais factuellement le constat des décisions de la région qui auront un impact sur notre budget et sur les acteurs de notre territoire.

Permettez-moi, effectivement, en tant qu'acteur et échelon de proximité le plus proche du citoyen, de m'en faire l'écho. Je n'ai pas besoin de parler des débats politiques que vous aurez à la région ou des uns ou des autres. Tout simplement, je constate que nous avons eu la Présidente de Région qui est venue voir les maires de notre agglomération et que jamais, malheureusement, n'ont été annoncées ces baisses drastiques pour toutes les politiques publiques.

Aujourd'hui, la presse se fait écho de la culture, mais ce sera demain, je vous le dis, le sport. Ce seront déjà les missions économiques, les Missions Locales, nous avons le sport, les associations de solidarité, voilà, tout ce que je dis est vraiment du pur factuel. Donc, oui ou non ? Comment ?

Samia Sultani : *Vous allez faire des choix aussi, non ?*

Florian Bercault : *Comment ?*

Samia Sultani : *Vous allez devoir faire des choix, Monsieur le Président.*

Florian Bercault : *Oui, mais pas les mêmes en tout cas, je crois que c'est ce qu'on a présenté lors du débat dans l'organisation budgétaire.*

Samia Sultani : *Tant mieux, si vous ne faites pas ces choix-là, tant mieux.*

Florian Bercault : *Est-ce que j'ai contesté les choix ? Je dis qu'il y a des conséquences à ces choix.*

Samia Sultani : *Vous contestez des réalités, on vous dit que ce sont 100 millions qu'il faut qu'on trouve pour qu'il y ait de l'entreprise.*

Florian Bercault : *Je m'en fiche des 100 millions en fait. Vous faites ce que vous voulez.*

Samia Sultani : *Comment cela, vous vous en fichez ?*

Florian Bercault : *Vous faites la communication que vous voulez, l'interprétation que vous voulez d'un projet de loi qui n'a pas été voté. Vous faites ce que vous voulez.*

Samia Sultani : *Vous venez de dire à nouveau 40 millions. Vous répétez des, des...*

Florian Bercault : *Ce que je dis c'est qu'il y aura des conséquences pour notre territoire. Vous ne voulez pas l'entendre. Vous ne voulez même pas l'entendre que vous êtes obligés d'annuler vos réunions avec les uns et les autres. Est-ce que j'ai parlé d'une dérive libertaire, libérale de la Présidente de région ?*

Samia Sultani : *Ce n'est pas possible. Vous êtes en train de faire de la politique, Monsieur le Président.*

Florian Bercault : *Non, non je suis désolé.*

Samia Sultani : *Vous êtes en train de faire de la politique politicienne et c'est regrettable. C'est regrettable, sincèrement.*

Florian Bercault : *Je peux faire de la dérive politique si vous voulez.*

Samia Sultani : *Votre rôle, ici, en tant que Président de cette instance, c'est de faire votre boulot d'élu pour cette instance.*

Florian Bercault : *Eh bien, c'est ce que je fais, Madame Sultani. Et vous ne le faites pas votre boulot d'élu communautaire. Vous représentez aussi...*

Samia Sultani : *Non, vous êtes en train de faire de la politique politicienne et c'est vraiment regrettable.*

Florian Bercault : *Non, ce n'est pas de politique politicienne. Je suis désolé, Madame Sultani.*

Samia Sultani : *Ce n'est pas un département comme la Mayenne, où les gens sont modérés, ils sont calmes, on discute, c'est vraiment honteux.*

Florian Bercault : *Non, ce n'est pas honteux. Est-ce que vous avez entendu, à un moment donné dans la rue, des gens qui ont dit : « il y a trop de culture, il y a trop de solidarité, il y a trop de Missions Locales », oui ou non ? Est-ce que vous avez quitté la gouvernance de Laval Virtual, oui ou non ? Est-ce que toutes les subventions accordées par François Zocchetto sur le Quarante ont été données à Laval Agglomération ?*

Samia Sultani : *Je viens de donner la réponse, pourquoi vous n'écoutez pas ?*

Florian Bercault : *Oui ou non ? Est-ce qu'il y aura des conséquences de votre budget qui sont dramatiques pour les associations culturelles, sportives, de solidarité et de défense, de lutte contre la discrimination sur notre territoire ? Oui ou non ? C'est factuel ou ce n'est pas factuel ? Est-ce que j'ai commenté le factuel ?*

Samia Sultani : *Cela commence déjà par un mensonge.*

Florian Bercault : *Non, je suis désolé.*

Samia Sultani : *C'est faux. 40 millions, c'est faux, Monsieur le Président.*

Florian Bercault : *Aujourd'hui, nous allons voter une délibération, mesdames, messieurs les élus, qui aura une conséquence pour notre territoire. Moi, j'ai travaillé, en tant que Président de Laval Agglomération, pour obtenir un label d'ampleur régionale pour accueillir des artistes d'art de rue et sur l'espace public.*

Et la réalité, aujourd'hui, c'est de vous dire qu'on va voter une délibération à 40 000 euros, qu'on va pouvoir mettre par terre l'année prochaine, parce que ces 40 000 euros ont été dépensés pour rien, parce que le label on va le perdre, le cofinancement de l'État on va le perdre, le cofinancement du Conseil départemental on va le perdre, on aura rénové une maison du gouverneur qui va rester vide, tout cela par la décision d'une seule collectivité, sans avertissement, sans dialogue. C'est cela que je dis, c'est simplement factuel. Est-ce que j'ai dit que c'était bien ou pas bien ? Est-ce que je dis que c'est bien ou pas bien ? Il y a des conséquences pour notre territoire et qu'il faudra en tenir compte et qu'aujourd'hui on prend une délibération qui, malheureusement, est sans lendemain. C'est cela qu'on dit, tout simplement.

Samia Sultani : *Vous faites de la politique politicienne et c'est regrettable.*

Florian Bercault : *Pas du tout. Donc je vous propose de voter cette délibération, même si vous savez bien qu'on a compris que c'était la fin du CNAREP sur notre territoire.*

Samia Sultani : *Oui, bien sûr. Ce sera votre choix. Mais, bien sûr, vous n'êtes pas sous la tutelle de la région, vous avez vos choix à faire et vous devrez le faire, parce que vous verrez bien que le budget ne suffira pas pour financer exactement ce que vous financiez auparavant. C'est une réalité à laquelle il faudra faire face tous ensemble, sans mentir aux gens.*

Florian Bercault : *Vous m'avez traité de malhonnêteté et de mensonge, très bien.*

Samia Sultani : *C'est la réalité, quand vous annoncez 40 millions, alors que c'est faux ?*

Florian Bercault : *Mais je n'annonce rien ! Je parle de 100 millions d'euros !*

Samia Sultani : *Vous venez de dire 40 millions, ce n'est pas possible.*

Florian Bercault : *Mais non ! J'ai dit 100 millions d'euros, bien au-delà des 40 millions demandés par l'État. Voilà, c'est tout.*

Samia Sultani : *Mais ce n'est pas possible.*

Florian Bercault : *Ne rien dire, c'est consentir. Donc c'est adopté, je vous remercie.*

Samia Sultani : *Les yeux dans les yeux, mais vraiment, c'est incroyable.*

Samia Sultani quitte le conseil.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 156/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION LAVALLOISE DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC (ALAREP) – ANNÉE 2024

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que l'Association Lavalloise des Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP) a pour but de soutenir et développer la création artistique, la production, la diffusion et plus largement ce qui se rapporte à l'art et la culture dans le champ des arts de la rue et de l'espace public dont elle est un acteur de la structuration et du développement,

Que l'année 2024 est celle de la création et des débuts de la structuration de l'ALAREP,

Que Laval Agglomération souhaite affirmer son soutien à l'activité développée par l'ALAREP,

Que Laval Agglomération souhaite allouer, pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros (TTC) pour permettre la mise en œuvre du projet,

Qu'il convient de procéder à la signature d'une convention définissant les conditions de versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention avec l'Association Lavalloise des Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP) relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros (TTC) est approuvée.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Olivier Barré, Didier Pillon et Samia Soutani).



**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LAVAL AGGLOMÉRATION
ET
L'ASSOCIATION LAVALLOISE DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC
(ALAREP) – Année 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Laval Agglomération

Hôtel Communautaire – 1 place du Général Ferrié – CS 60809 à LAVAL (53008),
Représentée par son Président, Florian BERCAULT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil
Communautaire du 25 novembre 2024
Siret n° : 200 083 392 00015

D'UNE PART,

ET

L'Association Lavalloise des Arts de la Rue et de l'Espace Public - ALAREP

La Scomam - 4 rue de l'Ermitage – 53000 Laval,
Représentée par son Président, Monsieur Dominique DAHERON,
Siret n°: 930 654 447 00018

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Fruit de la volonté d'implanter à Laval, un Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace public, l'Association Lavalloise pour les Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP) a été créée le 10 juin 2024 afin de mettre en œuvre un projet artistique et culturel d'intérêt général de création, de diffusion et de présentation aux publics d'œuvres conçues pour l'espace public.

L'association a pour but de soutenir et développer la création artistique, la production, la diffusion et plus largement ce qui se rapporte à l'art et la culture dans le champ des arts de la rue et de l'espace public dont elle est un acteur de la structuration et du développement. L'association assurera une présence artistique et culturelle sur les territoires de l'agglomération, du département et de la région et un soutien aux équipes qui y sont implantées.

Ses missions sont les suivantes :

- Création et production : aide et soutien à la création pour les compagnies des arts de la rue et de l'espace public, notamment via l'accueil en résidence.
- Diffusion des arts de la rue, via un ou plusieurs temps forts de diffusion.
- Sensibilisation et médiation.
- Promotion du développement des arts de la rue et de l'espace public à l'échelle du territoire dans un souci d'échanges et de complémentarité avec les partenaires.

Ceci exposé,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

Laval Agglomération souhaite affirmer son soutien à l'activité développée par l'Association Lavalloise pour les Arts de la Rue et de l'Espace Public (ALAREP).

Laval Agglomération et l'ALAREP souhaitent formaliser leur partenariat financier dans la cadre de cette présente convention.

Article 2 : Cadre réglementaire :

Il est précisé que l'association, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a satisfait à ses obligations de déclaration à la Sous-Préfecture de Château-Gontier publiée au Journal Officiel du 11 juin 2024.

Pour la conduite de ses tâches de gestion et d'animation, l'association jouit d'une totale autonomie. Cette indépendance s'exerce en totale conformité avec les statuts et le règlement intérieur de l'association, dans les instances décisionnelles et en conformité avec les lois et règlements.

Article 3 : Description du projet

L'année 2024 est celle de la création et des débuts de la structuration de l'ALAREP. L'association doit :

- mettre en place les fondamentaux de sa structuration (constitution de la gouvernance, outils administratifs, moyens financiers...).
- assurer le recrutement de sa direction amenée à déployer son projet à partir de 2025.

Article 4 : Dispositions financières

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par l'association, Laval Agglomération alloue, pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros (TTC).

Article 5 : Modalité de versement de l'aide

L'aide sera versée en une seule fois après signature de la présente convention. La somme sera versée par mandat administratif.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour l'année 2024.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Résiliation de la convention

Si la subvention n'a pas été utilisée ou si elle a été utilisée à d'autres fins que celles prévues à la présente convention, un reversement égal au montant inutilisé ou irrégulièrement utilisé sera exigible par Laval Agglomération.

Article 9 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.
En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Nantes.

Fait à Laval, le

Laval Agglomération,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller communautaire
délégué à la Politique culturelle,

l'Association Lavalloise des Arts de la Rue,
le Président,

BRUNO FLECHARD

Dominique DAHERON

Florian Bercault : *On passe aux questions de mobilité, avec une délibération concernant la délégation de services publics transports urbains. Isabelle Fougeray.*

MOBILITÉ

- **CC157 — DSP TRANSPORTS URBAINS – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS TULIB**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération va installer des valideurs dans les véhicules qui réalisent les circuits dans les zones Transport à la demande (TAD) et Mobitul.

Cela permettra de mieux appréhender les trajets effectués et les kilomètres réalisés par les véhicules et les taxis.

Cela permettra aussi d'éviter que les trajets sur ces zones TAD soient réalisés pour ceux qui n'ont pas d'abonnement, de manière gracieuse, lorsque le trajet est intrazonal.

Cependant, afin d'éviter la mise en place complexe de caisse, à bord des véhicules, il est proposé, pour le transport, à la demande TULIB, de ne permettre l'accès aux services que via le Mticket, un abonnement TUL ou une carte tul déjà chargée avec un des carnets de 10 voyages (carte nominative ou carte anonyme).

Pour se faire, il faut le spécifier dans le règlement du service. Il vous est donc proposé les modifications suivantes du règlement :

Annexe 18

Règlement du service TULIB

Article 5 (actuel)

Les titres du réseau TUL fonctionnent à bord des véhicules.

Article 5 proposé

Les titres du réseau TUL fonctionnent à bord des véhicules.

Il n'est pas possible d'acheter un titre à bord du véhicule. Les usagers devront avoir acquis leur titre avant leur trajet (Mticket, abonnement, carte 10 voyages anonyme ou nominative).

Isabelle Fougeray : *Merci, Monsieur le Président, bonsoir. Cette délibération vous propose de modifier le règlement du transport à la demande puisque, en effet, Laval Agglomération va équiper de valideurs les véhicules qui réalisent ce service de transport à la demande. Afin d'éviter la mise en œuvre complexe de caisses à bord des véhicules, il est donc proposé de ne pouvoir utiliser uniquement que le M-Ticket, un abonnement TUL ou une carte TUL déjà chargée avec un des carnets de 10 voyages, soit de manière nominative...*

Florian Bercault : *Désolé, j'informais que la Vice-Présidente de la région a quitté la salle, comme à son habitude, dès qu'il y a une difficulté.*

Isabelle Fougeray : *Excusez-moi, je n'avais pas remarqué. Pour vous dire qu'en effet, il vous est proposé de modifier ce règlement TUL et notamment la modification au niveau de son article 5, en indiquant qu'il ne sera pas possible d'acheter un titre à bord du véhicule, mais que, bien évidemment, les usagers pourront utiliser les titres tels que M-Ticket, abonnement, carte d'e-voyage, anonyme ou nominative. Voilà, Monsieur le Président.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques sur cette délibération ? Non. Je vous propose de la voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

DSP TRANSPORT URBAINS – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS TULIB

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2333-64 à L2333-75 et L5211-1

Vu la délibération n° 56/2022 du conseil communautaire du 12 septembre 2022 approuvant le choix du délégataire de la délégation de service public des transports urbains de l'agglomération lavalloise,

Considérant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau des transports urbains de voyageurs, sur le périmètre des trente-quatre communes, signé le 28 novembre 2022,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de pouvoir mettre en place les outils nécessaires au suivi et à l'analyse de la délégation de service public de transport en commun,

Qu'il convient, dans ce cas, de déployer les moyens matériels nécessaires et de mettre en adéquation les règlements des services y afférents,

Après avis favorable de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération valide la modification du règlement du service tulib avec les précisions suivantes :

Annexe 18
Règlement du service TULIB

Article 5

Les titres du réseau TUL fonctionnent à bord des véhicules.

Il n'est pas possible d'acheter un titre à bord du véhicule. Les usagers devront avoir acquis leur titre avant leur trajet (Mticket, abonnement, carte 10 voyages anonyme ou nominative).

Article 2

Ce règlement est intégré à l'annexe 18 du contrat de délégation de service public et sera applicable dès que la délibération sera exécutoire.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **CC158 — AMÉNAGEMENT AVENUE DE CHANZY – PARTICIPATION À LA VILLE DE LAVAL**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Dans le cadre de l'aménagement cyclable avenue de Chanzy, la ville de Laval a décidé d'accompagner cet aménagement en modernisant les deux carrefours à feu de la rue Saint Melaine et les boulevards Jourdan et Industrie.

Cette opération est estimée à 320 604 € HT suivant la notice explicative en annexe. À noter que ce projet ne bénéficie pas d'autres subventions.

Dans le cadre de la délibération n° 73/2009 du conseil communautaire du 21 septembre 2009, jointe en annexe, concernant la formalisation du financement des infrastructures routières, la ville de Laval sollicite la participation financière de Laval Agglomération à hauteur de 118 798,60 €.

En effet, conformément à la délibération, la demande de participation est effectuée à hauteur de :

- 50 % des 113 087 € HT d'investissements pour le carrefour Saint Melaine suivant l'article 3, soit 56 543,50 €,
- 30 % des 207 517 € HT pour le carrefour Industrie/Jourdan suivant l'article 4, soit 62 255,10 €.

II - Impact budgétaire et financier

Il est proposé de valider le montant maximum de participation de Laval Agglomération à hauteur de 118 798,60 € de l'assiette éligible restant à charge de la commune.

Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget 2024, cette enveloppe budgétaire fait l'objet d'une demande dans le cadre d'une décision modificative du budget.

Isabelle Fougeray : La délibération suivante concerne la participation de Laval Agglomération sur des aménagements du carrefour de la ville de Laval, au niveau de l'avenue de Chanzy. Dans le cadre de l'aménagement réalisé par Laval Agglomération sur l'avenue de Chanzy pour un aménagement cyclable, la ville de Laval a décidé d'accompagner cet aménagement en modernisant les deux carrefours à feu, au niveau de la rue Sainte-Melaine et des boulevards Jourdan et Industrie.

Cette opération, pour la ville de Laval, est estimée à 320 604 euros hors taxe et, dans le cadre d'une délibération du conseil communautaire, en date du 21 septembre 2009, concernant la formalisation du financement des infrastructures routières, la ville de Laval sollicite la participation financière de Laval Agglomération à hauteur de 118 798,60 euros, dont vous avez le détail et les assiettes éligibles dans ce rapport. Je vous propose, par cette délibération, de valider le montant maximum de participation de Laval Agglomération à hauteur de 118 798, 60 euros pour l'aménagement de ces carrefours.

Florian Bercault : Merci, est-ce que vous avez des questions sur cette délibération. Non. Je vous propose donc de la voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 158/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

AMÉNAGEMENT AVENUE DE CHANZY – PARTICIPATION À LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 73/2009 du conseil communautaire du 21 septembre 2009 relative à la formalisation des financements des infrastructures routières,

Que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Chanzy, la ville de Laval sollicite une participation financière,

Que la participation financière pour l'aménagement de carrefours relève de la compétence de Laval Agglomération,

Que le carrefour Saint Melaine dessert une zone d'activités, par conséquent la participation est de 50 % des 113 087 € HT d'investissements, soit 56 543,50 €,

Que le carrefour Industrie/Jourdan est sur un axe routier définis à l'article 9 de la délibération du 21 septembre 2009, par conséquent la participation est de 30 % des 207 517 € HT, soit 62 255,10 €,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les demandes de participations financières pour l'aménagement des deux carrefours Saint Melaine pour 56 543,50 € et Industrie/Jourdan pour 62 255,10 € sont approuvées.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

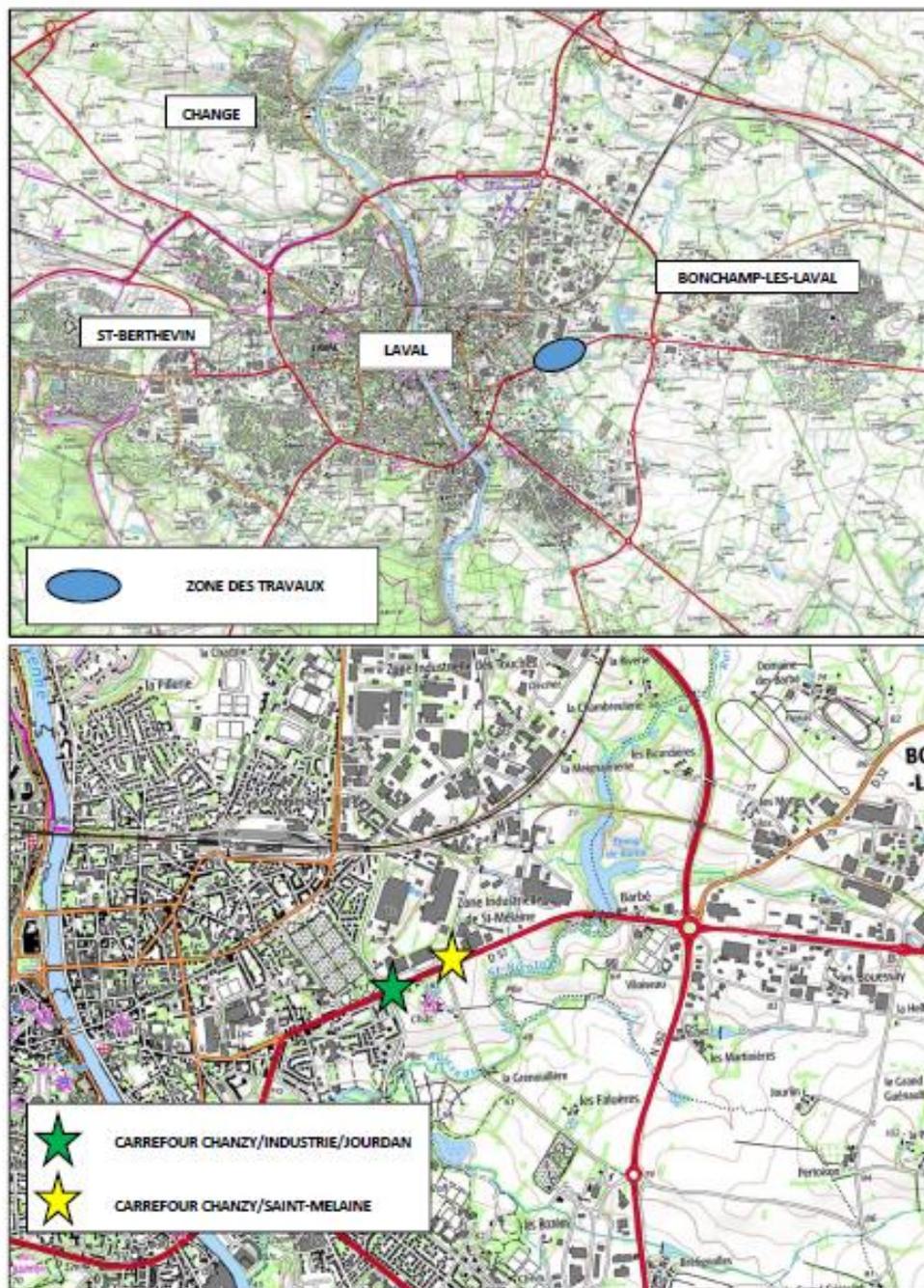
Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE 2 CARREFOURS AVENUE DE CHANZY

1 - Localisation du site et caractéristiques



Les 2 carrefours concernés se situent à Laval, sur un axe important où les 2 intersections font l'objet du même traitement